



VOLTZ

RAPPORT DE DURABILITÉ 2025

PERIODE DU 01/10/2024
AU 30/09/2025

GROUPE GRAINES VOLTZ
1 rue Edouard Branly
68000 COLMAR



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. RAPPORT DE DURABILITE	3
1.1. INFORMATIONS GENERALES	3
1.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	32
1.3. INFORMATIONS SOCIALES	59
1.4. INFORMATIONS DE GOUVERNANCE	81
1.5. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT.....	87

1. RAPPORT DE DURABILITE

1.1. INFORMATIONS GENERALES

1.1.1. Base de préparation

1) Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

a) Règles de consolidation et périmètre de la chaîne de valeur

Cette déclaration de durabilité a été préparée conformément à la directive sur le reporting extra-financier des entreprises (CSRD) et aux normes européennes de reporting extra-financier (ESRS) adoptées par la Commission européenne.

La présente déclaration a été préparée sur une base consolidée. Le périmètre pris en compte est le groupe VOLTZ, sociétés en France et à l'étranger inclus, mais également notre chaîne de valeur. Ainsi, nous incluons dans ce périmètre ainsi bien nos fournisseurs de semences et matières premières, les partenaires logistiques avec qui nous travaillons étroitement pour optimiser les flux et réduire notre impact carbone, que nos propres sites de production et distribution. En aval, le rapport prend en compte l'usage final de nos produits par nos clients horticulteurs, maraîchers et pépiniéristes, ainsi que les impacts environnementaux et sociaux associés.

Les horizons temporels utilisés sont identiques à ceux indiqués dans l'acte délégué et ses annexes, soit court terme (moins d'un an), moyen terme (entre 1 et 5 ans), long terme (supérieur à 5 ans)

b) Omissions d'informations par exemption

Dans le cadre de ce premier exercice CSRD, nous avons fait usage de l'option prévue par l'ESRS 1 nous permettant d'omettre certaines informations spécifiques relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire et à des résultats d'innovation, lorsque leur divulgation détaillée était susceptible de porter atteinte au secret des affaires, tout en préservant l'intelligibilité des objectifs et des actions décrits dans notre rapport.

Conformément à l'ESRS 1, ces omissions sont limitées au strict nécessaire, n'affectent pas la compréhension globale des politiques, plans et indicateurs publiés, et s'accompagnent d'une information de nature équivalente permettant de satisfaire l'objectif des exigences de publication sans révéler d'éléments sensibles ou classifiés.

Il a été fait dans cette déclaration usage de l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation.

2) Analyse de Double Matérialité

Dans le cadre de la CSRD, une analyse de Double Matérialité consiste à évaluer simultanément deux dimensions complémentaires des impacts d'une entreprise ; d'une part la matérialité d'impact, qui désigne l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société, et d'autre part, la matérialité financière, qui désigne l'impact des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance financière de l'entreprise. Cette approche permet de rendre compte non seulement de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes et de la société, mais aussi de la manière dont les risques et opportunités ESG peuvent affecter sa viabilité et sa valeur à long terme. La double matérialité devient ainsi un outil central pour structurer le reporting extra-financier exigé par la CSRD et guider la stratégie durable de l'entreprise.

a) Méthodologie utilisée

L'analyse de double matérialité a été menée en collaboration avec le cabinet de conseil spécialisé sur les sujets RSE R3. L'analyse a ainsi débuté par une étude approfondie de notre contexte ESG, prenant en compte notre stratégie et notre chaîne de valeur, mais également nos politiques, actions et autres ressources internes afin de comprendre les interactions avec nos enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

À partir de cette analyse a été élaborée une cartographie des enjeux permettant d'adapter les sous-thèmes de durabilité à notre entreprise afin de mener une analyse la plus pertinente possible. Ainsi, la cartographie a été élaborée en partant des thèmes généraux de durabilité, puis en déclinant ces thèmes en sous-thèmes pour atteindre une granularité opérationnelle et stratégique adaptée. *Par exemple, la norme E2 « Pollution » a été déclinée selon la pollution de l'eau, de l'air et des sols.*

Le Groupe a mis en place une méthodologie structurée et documentée pour l'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) dans le cadre de son analyse de double matérialité. La démarche débute par une étude documentaire interne et sectorielle, visant à identifier l'ensemble des sous-enjeux réglementaires et ESG pertinents pour l'entreprise. Dans le même temps, une cartographie de nos parties prenantes a été réalisée afin d'identifier celles à consulter selon leur niveau d'influence et leur impact sur notre entreprise. Cette cartographie nous a permis de structurer le dialogue et de prioriser les consultations. Les parties prenantes internes ont ensuite été mobilisées principalement pour évaluer les risques et opportunités, tandis que les parties prenantes externes ont apporté un regard plus pertinent sur nos impacts.

Cette phase a permis de recenser environ 150 IROs jugés pertinents à évaluer. Sur cette base, des grilles de cotation ont été élaborées, reposant sur des échelles de niveaux de 1 à 4, par ordre croissant d'importance, tant pour la gravité que pour la probabilité.

Enfin, chaque impact, risque et opportunité (IRO) a été évalué selon trois étapes :

- une étude documentaire menée par le cabinet R3,
- une consultation des parties prenantes internes et externes,
- une validation par notre comité RSE interne, réalisée par la Direction financière pour la matérialité financière et par les responsables RSE pour la matérialité d'impact (note de niveau 3).

À l'issue de ces travaux, un seuil de matérialité fixé à 1,91 est appliqué afin de distinguer les IROs matériels des IROs non matériels. Ce seuil a été fixé de manière à retenir les enjeux les plus matériels, tout en tenant compte de la maturité RSE de l'entreprise sur les différentes thématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Cela correspond à un total de 50 IROs matériels pour plus de 150 IROs identifiés et analysés initialement.

Les résultats de l'analyse de double matérialité ont été présentés au Comité Social et Economique et ont été approuvés.

3) Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants

a) Méthodologie d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO)

Prise en compte des impacts et identification des zones de risques

La procédure d'identification des IROs adopte une approche globale couvrant l'ensemble des activités et relations d'affaires de l'entreprise.

Les impacts, risques et opportunités analysés incluent ceux dont VOLTZ est responsable du fait de ses activités propres et ceux résultant de ses relations d'affaires. Chaque IRO est systématiquement positionné sur la chaîne de valeur, selon qu'il concerne l'amont, les opérations propres, l'aval, ou une combinaison de ces segments, pouvant aller jusqu'à l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette approche garantit une vision exhaustive des impacts potentiels et réels.

L'identification et l'évaluation des IROs reposent sur un processus en plusieurs niveaux, combinant trois notes:

- une note issue de l'étude documentaire sectorielle,
- une note issue des consultations de parties prenantes internes,
- une note issue de l'analyse de la Direction financière.

Chaque note repose sur l'évaluation de la gravité (de faible à critique) et de la probabilité, selon les horizons temporels recommandés par l'EFRAG. La note finale résulte d'une pondération des trois niveaux d'analyse.

b) Consultation des parties prenantes et hiérarchisation des impacts

Les impacts négatifs sont évalués selon plusieurs dimensions :

- Le type d'impact afin de définir s'ils sont réels ou potentiels,
- L'horizon temporel de l'impact, qui peut être du court terme, moyen terme ou long terme,
- La gravité de l'impact selon l'étendue des dommages, l'intensité de l'impact et la possibilité de remédiation, allant de faible à critique
- La probabilité d'occurrence de l'impact.

Une formule spécifique permet de combiner gravité et probabilité, en donnant un poids plus important à la gravité, afin d'obtenir une note finale normalisée sur 4.

Les impacts positifs font l'objet d'une hiérarchisation similaire, fondée sur l'ampleur et l'étendue de leur bénéfice, puis sur leur probabilité. La méthodologie utilisée est identique à celle appliquée aux impacts négatifs.

c) Identification et évaluation des risques et opportunités financiers

Les risques sont évalués selon plusieurs dimensions :

- Le type de risque ou d'opportunité afin de définir s'ils sont réels ou potentiels,
- L'horizon temporel, qui peut être du court terme, moyen terme ou long terme,
- La gravité du risque, allant de faible à critique,
- La probabilité d'occurrence du risque.

Une formule spécifique permet de combiner gravité et probabilité, en donnant un poids plus important à la gravité, afin d'obtenir une note finale normalisée sur 4.

Les opportunités font l'objet d'une hiérarchisation similaire, fondée sur l'ampleur et l'étendue de leur bénéfice, puis sur leur probabilité. La méthodologie utilisée est identique à celle appliquée aux risques.

d) Lien entre impacts, risques et opportunités

Chaque IRO est positionné sur la chaîne de valeur de l'entreprise. Lorsqu'un impact négatif est identifié, il est mis en cohérence avec les risques financiers susceptibles d'en découler lorsque cela est pertinent. De la même manière, les impacts positifs sont reliés aux opportunités financières correspondantes, garantissant une lecture intégrée des enjeux de durabilité.

e) Hiérarchisation et priorisation des risques et opportunités

Identification des risques et opportunités : la démarche commence par une cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, intégrant notamment les standards européens (CSRD, ESRS) et les Objectifs de développement durable (ODD).

Évaluation de la probabilité et de l'impact : la société évalue la probabilité de survenue de chaque risque, ainsi que l'ampleur de ses effets financiers, environnementaux ou sociaux, en utilisant des analyses qualitatives et quantitatives. La méthodologie inclut la réalisation de scénarios et d'analyses de sensibilité pour mieux percevoir les effets possibles.

Classement par ordre de priorité : sur la base d'une matrice de matérialité, VOLTZ hiérarchise les risques et opportunités selon leur criticité, leur impact potentiel et leur probabilité de réalisation. Cela permet de concentrer les ressources sur les enjeux les plus cruciaux pour la pérennité et la responsabilité sociétale.

Surveillance et révision : la société met en place un processus de suivi périodique à travers des indicateurs clés (KPI), des revues stratégiques régulières et des audits internes ou externes. La cartographie des risques est révisée annuellement ou lors des changements majeurs du contexte opérationnel ou réglementaire.

Recours aux outils d'évaluation : elle s'appuie sur une combinaison d'outils internes (modules de gestion des risques, tableaux de bord) et externes (veille réglementaire, études sectorielles, analyses d'experts) pour garantir une évaluation cohérente et à jour des risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité.

f) Processus décisionnel et de contrôle interne

Les orientations stratégiques, y compris en matière de durabilité, sont définies par le Conseil d'Administration et mises en œuvre par le Comité de Direction. Des comités dédiés pilotent les projets de R&D et d'innovation, tandis que les directions opérationnelles, RSE, techniques et commerciales collaborent étroitement pour assurer un pilotage transversal.

Le dispositif de contrôle interne repose sur des contrôles réguliers des données financières et extra-financières, un reporting intégré basé sur des KPI ESG et des audits internes et externes. La gestion des impacts et des risques ESG est pleinement intégrée au dispositif global de gestion des risques, via une cartographie unique couvrant les risques stratégiques, opérationnels, financiers et extra-financiers.

g) Intégration opérationnelle et identification des opportunités

Les opportunités sont identifiées à partir de l'écoute des clients, de la veille stratégique et de l'innovation, notamment en lien avec les produits bio, les circuits courts, l'agriculture urbaine et les nouvelles variétés. Elles sont évaluées selon des critères économiques et extra-financiers et intégrées au projet stratégique du Groupe,

aux plans d'actions opérationnels et aux indicateurs de performance, afin de suivre leur contribution à la création de valeur globale.

h) Données sources et mise à jour de l'analyse

Les notes des IROs reposent sur trois sources pondérées : une étude documentaire sectorielle, les consultations de parties prenantes et l'analyse de la Direction RSE. En cas de données manquantes, les pondérations sont ajustées automatiquement.

VOLTZ prévoit toutefois une révision annuelle de son analyse de double matérialité et de sa cartographie des risques, notamment dans le cadre des travaux CSRD, afin de tenir compte des évolutions du contexte réglementaire, des attentes des parties prenantes et des risques émergents, avec une mise à jour prévue pour l'exercice 2026.

4) Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

Pour noter la matérialité des IROs pour chaque enjeu d'analyse, une grille de cotation est définie en respectant les recommandations des textes et de l'EFRAG.

On cherche à déterminer 2 notes :

- Une note d'impact négatif (IR4), entre 1 et 4 ;
- Une note d'impact positif (IP4), entre 1 et 4 ;

La note mettant en relation gravité et probabilité est calculée via une formule permettant de rebaser la note finale sur 4 et prenant en compte le caractère plus important de la gravité (croissance exponentielle) sur la probabilité (croissance linéaire).

$((\text{Gravité} * \text{Probabilité}) * 4/21) + 20/21$ (En sachant que d'abord la gravité de 1 à 4 se transforme en gravité de 1 à 16 et la probabilité de 1 à 4 se transforme en probabilité de 0,25 à 1.

Ces notes sont déterminées à partir de 3 sous notes pondérées :

- 1 note de niveau 1 issue de l'étude documentaire sectorielle ESG et de l'expertise sectorielle du cabinet R3, pondérée à 0,25
- 1 note de niveau 2 issue des consultations des parties prenantes internes et externes, pondérée à 0,5
- 1 note de niveau 3 issue de l'analyse de la Direction RSE de l'entreprise pondérée à 0,25

Si une ou plusieurs des notes sont manquantes, un recalcul de la pondération est réalisé.

Le seuil de matérialité a été défini à 1,91, afin de prendre en compte les IRO suivants :

- Tous les IRO dont la gravité a été notée de 4/4
- Les IRO dont la gravité a été notée de 3/4 et dont la probabilité d'occurrence est supérieure ou égale à 3/4.

a) Résultats de l'Analyse de double matérialité

Les résultats de l'analyse de double matérialité sont à retrouver dans le tableau suivant :



Environnement

E1 - Changement climatique

- 1A Adaptation au changement climatique
- 1B Atténuation du changement climatique 1C Energie

E2 - Pollution

- 2A Pollution de l'air
- 2B Pollution de l'eau
- 2C Pollution des sols
- 2D Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires
- 2E Substances préoccupantes & extrêmement préoccupantes
- 2F Microplastiques

E3 - Ressources marines

- 3A Eau
- 3B Ressources marines

E4 - Biodiversité et écosystèmes

- 4A Vecteurs de perte de biodiversité
- 4B Incidences sur l'étendue et l'état des espèces et des écosystèmes
- 4C Dépendances aux services écosystémiques

E5-Economie circulaire

- 5A Ressources entrantes
- 5B Ressources sortantes
- 5C Déchets

Social

S1 - Effectifs propres de Voltz

- 1A Conditions de travail
- 1B Egalité de traitement et égalité des chances
- 1C Autres droits liés au travail

S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur

- 2A Conditions de travail
- 2B Egalité de traitement et égalité des chances
- 2C Autres droits liés au travail

S3 - Communautés touchées

- 3A Droits économiques, sociaux et culturels, civils et politiques des communautés affectées
- 3B Droits des communautés indigènes

S4 - Clients et utilisateurs finaux

- 4A Incidences liées aux informations pour les clients
- 4B Sécurité des clients
- 4C Inclusion sociale des clients

Gouvernance

G1 - Conduite des affaires

- 1A Culture d'entreprise
- 1B Gestion de la relation fournisseurs
- 1C Corruption et versement pots-de-vin
- 1D Engagement politique et activités de lobbying
- 1E Protection des lanceurs d'alerte
- 1F Bien-être animal

Ci-dessous, les résultats sous forme de matrice.

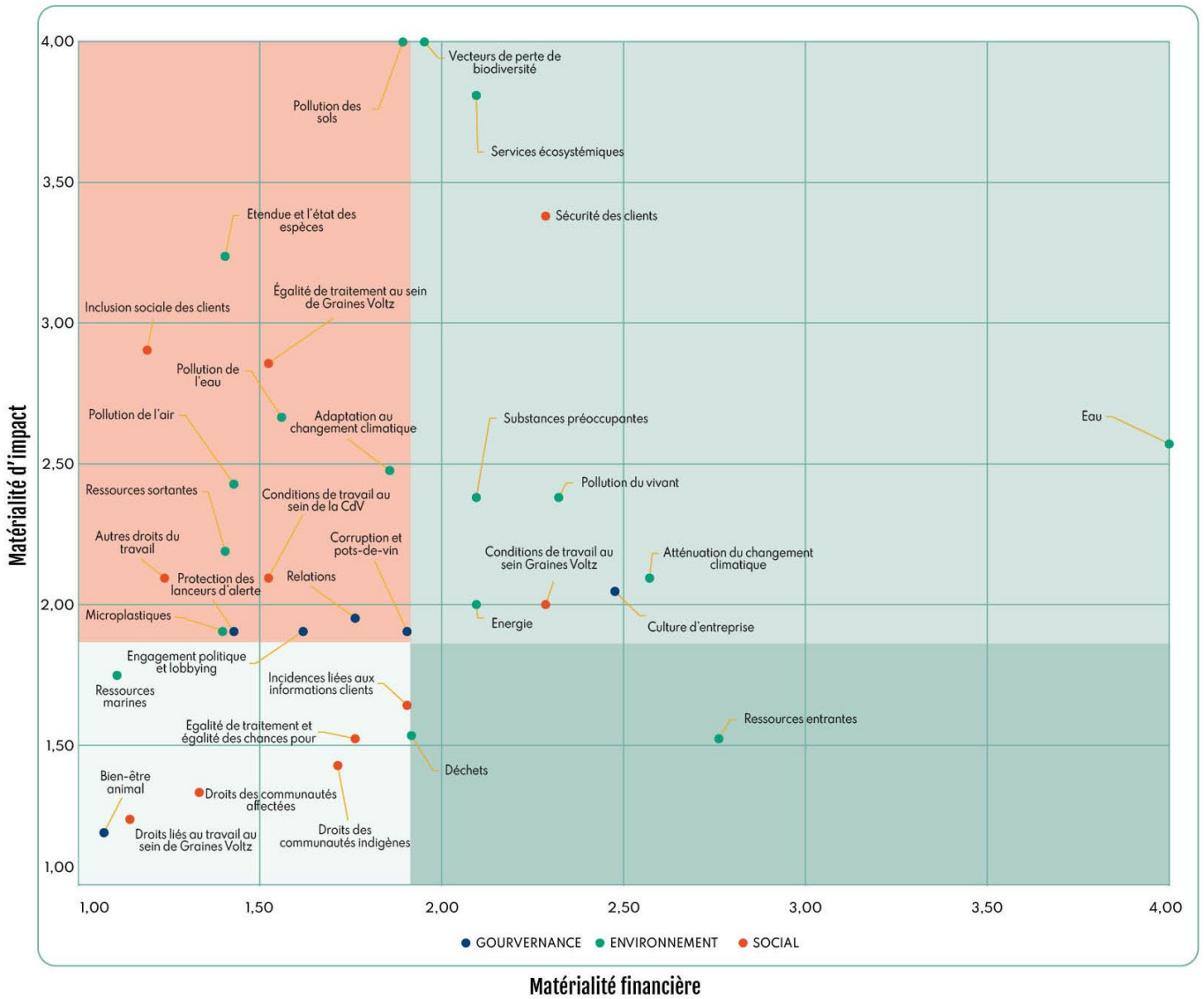


TABLE DES MATIERES	2
1. RAPPORT DE DURABILITE	3
1.1. INFORMATIONS GENERALES	3
1.1.1. Base de préparation	3
1.1.2. Gouvernance du développement durable	10
1.1.3. Activités et modèle économique de VOLTZ.....	14
1.1.4. Stratégie de durabilité	18
1.1.5. Analyse de double matérialité	22
1.1.6. Engagement des parties prenantes	28
1.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	32
1.2.1. Gouvernance environnementale	32
1.2.2. Présentation des IROs environnementaux	38
1.2.3. Présentation des principaux indicateurs et politiques, actions et cibles	39
1.2.4. Rapport Taxonomie	55
1.3. INFORMATIONS SOCIALES.....	59
1.3.1. Gouvernance sociale.....	59
1.3.2. Présentation des IROs sociaux	59
1.3.3. Présentation des principaux indicateurs et politiques, actions et cibles	64
1.4. INFORMATIONS DE GOUVERNANCE	81
1.4.1. ESRS G1	81
1.5. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT.....	87

1.1.2. Gouvernance du développement durable

1) Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

a) Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

La composition des différents organes d'administration, de direction et de surveillance chez VOLTZ est la suivante :

Nom et Prénom de la personne	Organe d'appartenance	Expérience de la personne
VOLTZ Serge	Conseil d'Administration	Fils de commerçants grainetiers à Colmar, Serge Voltz crée en 1985 son entreprise de distribution de semences potagères et florales auprès des maraîchers et des horticulteurs. « VOLTZ » est née.
FRITZINGER Fredy	Conseil d'Administration	Conseiller et expert-comptable de l'entreprise pendant plus de 30 années.
VOLTZ Solène	Conseil d'Administration	Responsable développement et commerce maraichage international.
GRAFF Catherine	Conseil d'Administration	Ancienne salariée du groupe en tant que responsable informatique.
JUILLIARD Jean-Christophe	Conseil d'Administration	Ancien dirigeant de groupes agroalimentaires et coopératifs (Dole, Limagrain, Sodial, Olmix, ...)
BONY Hugo	Comité de Direction	Chef de projet au sein du cabinet de conseil en stratégie Boston Consulting Group. 2016 à 2023 Directeur général d'Agrauxine, filiale du groupe Lesaffre. Nommé en 2024 Directeur Général du Groupe VOLTZ.
CHRETIEN Pascal	Comité de Direction	Manager VOLTZ Maraichage, où il développe le portefeuille de semences et de jeunes plants destinés aux producteurs professionnels. Fort de plus de 35 ans d'expérience dans le secteur horticole.
HOCDE Cédric	Comité de Direction	20 années d'expérience dans le domaine de la finance (Auditeur et Directeur Administratif et Financier). A rejoint le groupe VOLTZ en 2025 en tant que Directeur Administratif et Financier.
JAMET Capucine	Comité de Direction	Directrice des Ressources Humaines pendant plus de 20 années. A rejoint le groupe VOLTZ en janvier 2025.
LECLERE Arnaud	Comité de Direction	Directeur des Opérations et des Affaires Règlementaires chez Agrauxine. A rejoint le groupe VOLTZ fin 2024..
MAMOLA Thierry	Comité de Direction	Manager VOLTZ Horticulture, où il supervise le développement commercial des gammes horticoles pour les collectivités et professionnels.

Nom et Prénom de la personne	Organe d'appartenance	Expérience de la personne
PERROT Erwan	Comité de Direction	Directeur de la production chez VOLTZ, où il pilote les sites de production horticole du groupe en France et en Europe.
GANDUBERT Loïc	Comité de Direction	Plus de 25 ans d'expérience en logistique de distribution et management d'équipes

De plus, trois membres du Comité Social et Economique sont convoqués à chaque réunion du Conseil d'Administration.

b) Répartition des membres exécutifs et non-exécutifs des organes de gouvernance

En 2025, les organes de gouvernance comptent un total de 13 membres, répartis comme suit :

Année	Nombre des membres exécutifs	Nombre des membres non-exécutifs
2025	8	5

c) Répartition femmes / hommes par organes de gouvernance

La représentation femmes-hommes au sein des principaux organes de gouvernance est présentée ci-dessous :

Nom de l'organe	Année	% d'hommes	% de femmes
Conseil d'Administration	2025	60	40
Comité de Direction	2025	87.5	12.5

Indicateurs clés de gouvernance :

- Ratio femmes / hommes au sein du Conseil d'Administration : 66,67 %
- Part des membres indépendants du Conseil d'Administration : 40 %

d) Gouvernance, pilotage et supervision des impacts, risques et opportunités de durabilité

Chez VOLTZ, la surveillance et la gestion des impacts, risques et opportunités (IRO) liés à la durabilité reposent sur une gouvernance articulée entre le Conseil d'Administration et les instances de direction exécutive, assurant un équilibre entre supervision stratégique et maîtrise opérationnelle.

e) Supervision stratégique par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, présidé par Serge Voltz, constitue l'organe central de gouvernance durable du Groupe. Il définit les orientations générales en matière de responsabilité sociétale, de stratégie climatique et de création de valeur durable, intégrant la RSE au cœur du modèle économique. Il procède à une revue annuelle des politiques de durabilité, des indicateurs clés de performance (KPI RSE), des objectifs d'impact carbone et des priorités d'investissement responsables. Le Conseil valide également la cartographie annuelle des risques ESG et supervise la conformité du Groupe aux exigences réglementaires, notamment celles issues de la directive CSRD et du cadre de reporting extra-financier.

S'appuyant sur le Code de gouvernance MiddleNext, auquel VOLTZ se réfère depuis 2014, le Conseil veille à l'application des meilleures pratiques en matière d'éthique, de transparence et de performance environnementale. Ces responsabilités sont formalisées dans ses mandats statutaires, qui précisent son rôle dans la définition des orientations générales, la supervision de leur mise en œuvre et le contrôle de leur bonne exécution.

f) Pilotage exécutif et mise en œuvre opérationnelle

La déclinaison opérationnelle de ces orientations est assurée par le Comité de direction sous la responsabilité du Directeur Général, Hugo Bony. Ces instances regroupent les principaux responsables opérationnels (finances, ressources humaines, production, supply chain, logistique, horticulture et maraîchage, RSE) et sont chargées de transformer les politiques de durabilité en plans d'action concrets.

Le Comité de Direction se réunit de manière régulière, selon un rythme bimestriel, afin de suivre la performance RSE, analyser les écarts, ajuster les priorités et garantir la cohérence entre les objectifs de durabilité et la stratégie industrielle du Groupe. Chaque département dispose d'indicateurs de suivi et d'un plan d'amélioration intégré au reporting ESG global.

La Direction Générale coordonne l'ensemble des processus internes de gestion des risques ESG, de contrôle et de reporting, en s'appuyant sur l'organisation hiérarchique du Groupe. Des comités internes et des dispositifs de gestion de projet permettent de valider les priorités de développement durable et de suivre les indicateurs de performance associés.

g) Gestion structurée des risques, impacts et opportunités

VOLTZ a mis en place un processus structuré de gestion des risques couvrant l'identification, l'évaluation et la mise en œuvre de plans d'action visant à maîtriser les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce dispositif repose sur une cartographie des risques régulièrement actualisée, notamment dans le cadre du reporting CSRD.

Les risques sont analysés selon leur gravité, leur probabilité et leur horizon temporel, et couvrent notamment :

- Les risques environnementaux (émissions de CO₂, biodiversité, consommation énergétique),
- Les risques sociaux (santé et sécurité, égalité professionnelle, qualité de vie au travail, formation),
- Les risques de gouvernance (éthique, conformité réglementaire, relations fournisseurs et supply chain responsable).

Chaque catégorie est suivie par un responsable de pôle chargé de mettre en œuvre des mesures correctives et de rendre compte au Comité de Direction. Les résultats consolidés sont présentés annuellement au Conseil d'administration pour intégration dans le pilotage stratégique global des IRO.

Ce dispositif est intégré aux fonctions internes clés du Groupe, notamment la R&D (sélection et validation des projets selon des critères de durabilité), les opérations logistiques (pratiques écoresponsables) ainsi que les équipes commerciales et techniques, qui entretiennent un dialogue étroit avec les clients et fournisseurs afin d'anticiper les évolutions du marché et les exigences réglementaires.

h) Suivi, contrôle interne et amélioration continue

La Direction a mis en place un système de contrôle interne visant à garantir la fiabilité des informations ESG et la surveillance des risques significatifs. Les données de durabilité font l'objet de revues périodiques, agrégées et validées par la direction financière et les responsables opérationnels. Des procédures documentées précisent les rôles et responsabilités en matière de collecte, de vérification et de remontée des informations.

Des audits internes et externes sont réalisés chaque année, avec l'intervention d'un organisme tiers indépendant afin d'assurer la conformité et la qualité du reporting ESG consolidé. Ce dispositif répond aux exigences du cadre d'« assurance modérée » de la CSRD et sera progressivement renforcé vers un niveau d'« assurance raisonnable » à l'horizon 2028.

Le suivi régulier des indicateurs RSE est intégré dans un tableau de bord extra-financier, permettant un pilotage continu et une amélioration progressive des performances. Cette organisation transversale garantit que la durabilité constitue un levier de création de valeur partagé par l'ensemble des équipes du Groupe.

i) Circulation de l'information et communication en matière de durabilité

La circulation de l'information relative aux enjeux financiers et extra-financiers est structurée afin d'assurer une prise de décision éclairée et une transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général assurent la transmission centralisée des informations clés au Conseil, notamment au travers de rapports trimestriels portant sur la situation financière, les principaux risques, les indicateurs RSE et les priorités stratégiques. Ces informations sont complétées par des notes écrites préparatoires et des présentations orales en séance. Le Conseil reçoit également le rapport de durabilité, revu annuellement par un organisme tiers indépendant avant approbation.

Les décisions du Conseil sont ensuite communiquées de manière descendante et transversale par la Direction Générale auprès de l'ensemble des directions et des sites, via des réunions de coordination, des notes internes et le réseau documentaire du Groupe. La Direction RSE et la Direction des Ressources Humaines assurent la diffusion homogène des politiques environnementales, sociales et éthiques, et organisent des séminaires internes dédiés à la montée en compétence sur les thématiques clés de gouvernance, de gestion des risques et d'innovation durable.

En externe, les organes de gouvernance communiquent au moyen de rapports publics et de publications réglementées (rapport annuel, rapport sur le gouvernement d'entreprise, documents AMF), mis à disposition sur le site institutionnel du Groupe et transmis aux actionnaires, autorités de régulation et commissaires aux comptes. La communication corporate centralise et contrôle la diffusion des informations afin de garantir leur conformité aux exigences de la CSRD et du Code MiddleNext.

j) Compétences et expertise des organes de gouvernance en matière de durabilité

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de VOLTZ disposent d'une expertise solide en matière de durabilité, acquise à la fois par l'expérience professionnelle des membres et par une culture d'entreprise historiquement ancrée dans le développement durable. Cette expertise couvre les enjeux environnementaux spécifiques aux activités de production et de distribution de semences et de jeunes plants, les dimensions sociales et éthiques, ainsi que la gouvernance responsable.

Le Conseil d'Administration veille à ce que ses membres disposent d'un niveau de connaissance suffisant des enjeux ESG et favorise le développement continu de ces compétences par des formations dédiées, des ateliers thématiques et le recours à des experts externes spécialisés en RSE, climat, conformité réglementaire et standards CSRD. Des sessions régulières permettent également de maintenir à jour les connaissances relatives aux évolutions législatives et aux meilleures pratiques internationales.

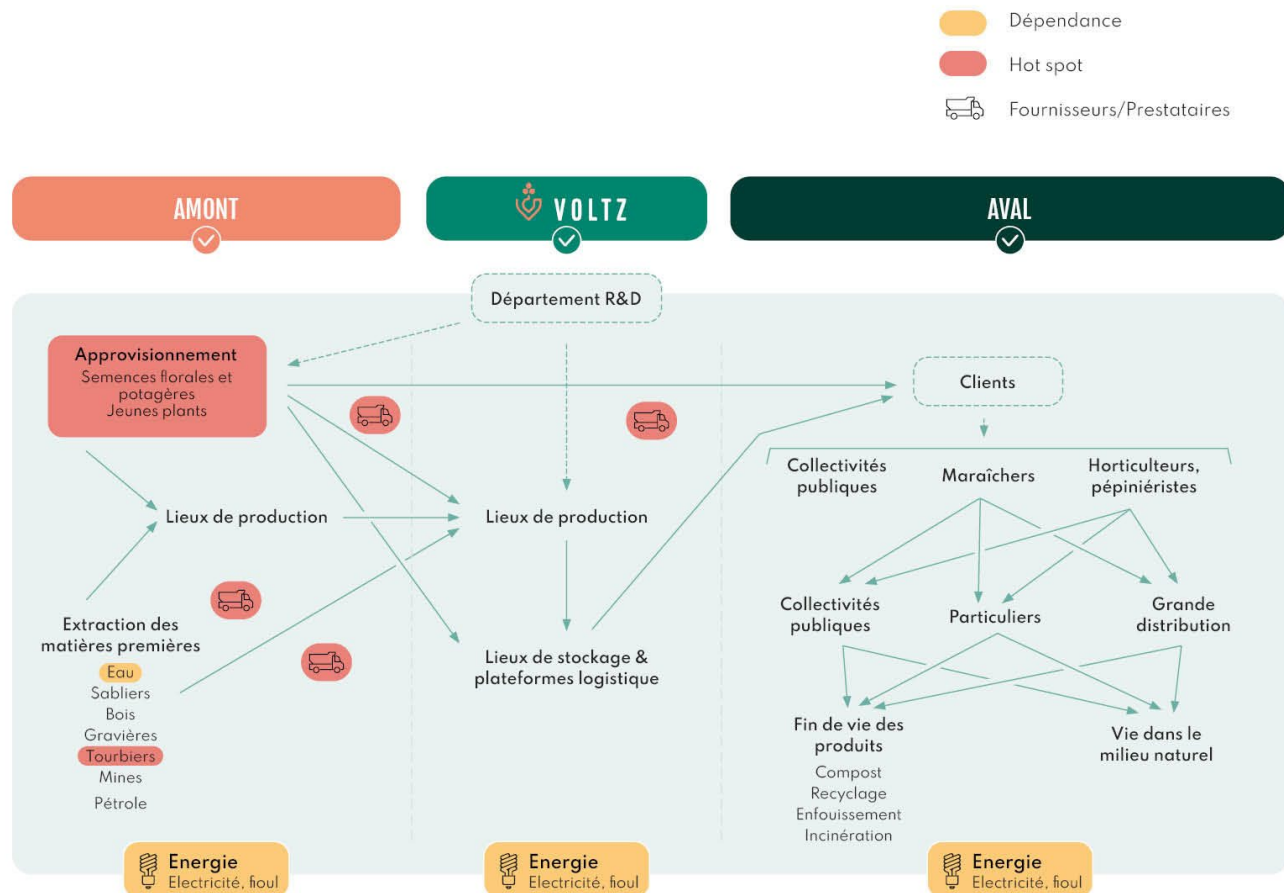
Le Comité de Direction et la Direction Générale jouent un rôle clé dans l'intégration opérationnelle de ces compétences, notamment pour piloter la stratégie RSE, le reporting CSRD et la gestion des risques émergents. Une politique structurée de développement des compétences est déployée à l'ensemble des niveaux managériaux, garantissant que les cadres supérieurs et opérationnels disposent des expertises nécessaires pour anticiper et gérer les risques et opportunités liés à la durabilité.

Ces compétences internes se traduisent par la mise en œuvre d'actions concrètes, telles que l'installation de panneaux photovoltaïques, la généralisation de plaques CoolGrey recyclables, le développement de produits biologiques et à haute valeur environnementale, ainsi que par l'innovation variétale et les pratiques agricoles durables. Par ailleurs, la qualité du dialogue social et le développement des compétences des collaborateurs constituent des piliers essentiels de la performance globale du Groupe.

Cette combinaison d'expertises internes et externes permet à VOLTZ de superviser efficacement ses impacts, risques et opportunités de durabilité, d'assurer un pilotage rigoureux et proportionné à ses activités, et de renforcer la résilience et la pérennité de son modèle de développement responsable.

1.1.3. Activités et modèle économique de VOLTZ

La chaîne de valeur de VOLTZ est synthétisée dans la cartographie suivante :



1) Gouvernance du développement durable

a) Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de VOLTZ, y compris leurs comités compétents, sont régulièrement tenus informés des impacts, risques et opportunités significatifs liés aux enjeux de durabilité. Cette information couvre également la mise en œuvre de la diligence raisonnable ainsi que les résultats et l'efficacité des politiques, actions, indicateurs et objectifs déployés à ces fins.

La transmission de l'information repose sur plusieurs canaux complémentaires. La Direction Générale et le Comité de Direction reçoivent des synthèses régulières au moyen de rapports périodiques, notamment dans le cadre de la revue annuelle de la performance extra-financière. Ces rapports permettent un suivi structuré et continu des enjeux RSE, des risques identifiés, des actions engagées et des progrès réalisés.

Par ailleurs, lors des réunions mensuelles, trimestrielles ou semestrielles du Conseil d'Administration, du Comité de Direction, et du Comité d'Audit, des présentations détaillées sont réalisées. Elles portent sur les risques, les impacts, les actions en cours et les résultats obtenus, garantissant ainsi une supervision régulière et approfondie des enjeux de durabilité.

Les enjeux RSE sont également intégrés à l'ordre du jour des instances spécifiques, telles que les comités de stratégie ou d'audit, ainsi que lors des assemblées générales. À ces occasions, les rapports annuels, incluant la CSRD et les informations financières intégrées, sont communiqués afin de permettre une prise de décision éclairée par les instances concernées.

La responsabilité de la préparation et de la transmission de ces informations incombe à la Direction Générale et au Comité de Direction. Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit assurent quant à eux la validation, la supervision et le contrôle de ces informations, contribuant ainsi à la transparence, à la qualité du pilotage et au respect des principes de bonne gouvernance au sein de VOLTZ.

b) Rôle des organes de gouvernance dans la prise en compte des impacts, risques et opportunités

La prise en considération des impacts, risques et opportunités (IRO) dans les décisions et les procédures des organes de gouvernance se présente comme suit :

Nom de l'organe	Prise en considération des IRO dans la stratégie de l'entreprise	Prise en considération des IRO dans les transactions (acquisitions, cessions)	Prise en considération des IRO dans la gestion des risques (y compris les compromis associés à ces IRO)
Conseil d'Administration	Conseil d'Administration	Examen des enjeux ESG dans les due diligences liées aux acquisitions et cessions	Suivi des risques RSE par des comités spécialisés, validation des politiques de gestion des risques
Comité de Direction	Mise en œuvre opérationnelle de la stratégie durable, intégration des critères RSE dans les décisions	Intégration des risques et opportunités RSE dans la qualification et la validation des opérations	Pilotage opérationnel des plans d'actions RSE, suivi des indicateurs et ajustements réguliers
Comité d'Audit	Contrôle et évaluation des processus liés aux risques durables et à la conformité des rapports	Contrôle des impacts financiers et extra-financiers dans les transactions	Audit régulier des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne liés à la durabilité

De plus, les IROs traités par ces mêmes organes sont les suivants :

ESRS Concerné	Impacts, risques et opportunités traités	Nom des organes qui traitent les IRO
ESRS E1 (Changement climatique)	Risques liés au changement climatique : variabilité météorologique, sécheresse impactant la production et l'approvisionnement. Opportunités d'innovation variétale résistante.	Conseil d'Administration, Comité de Direction, Comité d'Audit
ESRS E2 (Pollution)	Gestion des pollutions liées aux intrants agricoles, optimisation des processus pour réduire l'empreinte environnementale.	Conseil d'Administration, Comité de Direction
ESRS E3 (Eau et ressources naturelles)	Préservation des ressources en eau, gestion durable des sols, engagement dans l'économie circulaire.	Comité de Direction
ESRS S1-S3 (Conditions de travail, droits humains)	Amélioration des conditions sociales, politique diversité et égalité, dialogue social renforcé.	Conseil d'Administration, Comité de Direction, Comité d'Audit

2) Déclaration sur la diligence raisonnable

VOLTZ met en œuvre un processus structuré de diligence raisonnable couvrant l'ensemble de ses enjeux de durabilité, tant sociaux qu'environnementaux, sur l'intégralité de sa chaîne de valeur. Ce processus vise à identifier, évaluer et hiérarchiser les impacts négatifs avérés et potentiels sur les personnes, les écosystèmes et le climat, en s'appuyant sur une analyse de double matérialité et sur les référentiels internationaux pertinents (notamment Principes directeurs de l'ONU et Lignes directrices de l'OCDE), puis à définir des mesures de prévention, de mitigation et de remédiation adaptées. Il s'appuie sur une gouvernance dédiée de la RSE intégrée au projet stratégique du Groupe, sur des politiques et procédures spécifiques (achats responsables, respect des droits humains, sécurité au travail, protection de la biodiversité, climat), ainsi que sur un dialogue régulier avec les principales parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, collectivités, actionnaires) afin de tenir compte de leurs attentes et de suivre l'efficacité des actions engagées. Les principales étapes et résultats de ce processus sont décrits dans les sections thématiques de la présente déclaration de durabilité.

3) Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

a) Système de gestion des risques et de contrôle interne de l'information de durabilité

VOLTZ s'appuie sur une cartographie dynamique des risques, couvrant les piliers social, environnemental et sociétal, afin d'identifier, d'évaluer et de suivre de manière continue les risques liés aux enjeux de durabilité. Cette cartographie fait l'objet d'une révision annuelle, permettant d'intégrer les nouveaux enjeux émergents et d'ajuster les actions de maîtrise des risques en conséquence.

La gestion des risques repose sur un pilotage par plans d'actions, avec la mise en œuvre de mesures spécifiques adaptées à chaque risque identifié. Ces plans sont suivis à l'aide d'indicateurs clés de performance, garantissant un pilotage opérationnel et une capacité d'ajustement dans le temps. La démarche s'inscrit dans une logique de coordination transverse, associant les fonctions RSE, finance, production et ressources humaines, afin d'assurer une gestion intégrée des risques de durabilité.

Sur le plan de la gouvernance opérationnelle, la Direction Générale pilote directement les enjeux et politiques RSE. Les équipes techniques, commerciales et de R&D sont étroitement impliquées dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques. Un comité dédié assure la validation des projets stratégiques, notamment en matière d'innovation, en intégrant systématiquement une veille réglementaire et concurrentielle.

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur des contrôles réguliers réalisés par des cabinets externes, incluant des experts-comptables et des commissaires aux comptes. Ces contrôles donnent lieu à des rapports semestriels et annuels déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. En complément, des dispositifs de surveillance sont déployés afin de détecter tout risque nouveau susceptible d'affecter les résultats financiers, l'image ou la performance globale de l'entreprise.

VOLTZ accorde également une importance particulière à la sensibilisation des parties prenantes. Des programmes spécifiques sont mis en place à destination des fournisseurs, notamment sur les pratiques durables telles que l'utilisation de doubles écrans thermiques ou la gestion énergétique. Un dialogue continu est entretenu avec les clients, les collaborateurs et les partenaires afin d'intégrer leurs attentes dans la gestion des risques.

L'ensemble de ce dispositif vise une gestion proactive des risques liés au développement durable, en particulier ceux associés au changement climatique, à la pollution, à la perte de biodiversité et aux conditions de travail, les engagements RSE étant considérés comme un levier clé de création de valeur partagée.

b) Méthode d'évaluation et de priorisation des risques liés aux enjeux de durabilité

L'évaluation et la priorisation des risques de durabilité chez VOLTZ reposent sur une méthodologie structurée, intégrant l'identification et la consultation des parties prenantes, conformément aux principes définis par les ESRS.

Les parties intéressées sont définies comme les personnes ou groupes pouvant influencer l'entreprise ou être influencés par ses activités. Deux grandes catégories sont distinguées :

- les parties intéressées touchées, dont les intérêts peuvent être affectés positivement ou négativement par les activités de l'entreprise et ses relations d'affaires tout au long de la chaîne de valeur ;
- les utilisateurs des informations en matière de durabilité, comprenant les investisseurs existants ou potentiels, les prêteurs et autres créanciers, ainsi que d'autres utilisateurs tels que les partenaires commerciaux, les syndicats et partenaires sociaux, les organisations de la société civile et non gouvernementales, les pouvoirs publics, les analystes et les chercheurs.

La coopération avec les parties intéressées touchées constitue un élément central de la diligence raisonnable continue de l'entreprise et de son évaluation de l'importance en matière de durabilité. Elle contribue directement à l'identification et à l'évaluation des incidences négatives réelles ou potentielles, lesquelles alimentent ensuite la détermination des enjeux matériels à des fins de reporting.

Parmi les catégories fréquemment considérées figurent notamment les salariés et autres travailleurs, les fournisseurs, les consommateurs, les clients, les utilisateurs finaux, les communautés locales, les personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que les autorités publiques, y compris les régulateurs et autorités de supervision. La nature est également prise en compte comme une partie intéressée passive, les données

environnementales et relatives à la conservation des espèces contribuant à l'évaluation de l'importance des enjeux.

Un dialogue structuré avec les parties intéressées concernées est mis en place afin de recueillir des avis et retours sur les conclusions de l'entreprise relatives aux impacts, risques et opportunités significatifs. Cette démarche peut inclure la collaboration avec des représentants des salariés, des syndicats, des experts ou des utilisateurs des informations de durabilité, et participe directement à la robustesse et à la fiabilité du processus de priorisation des risques liés aux enjeux de durabilité.

c) Liste des risques identifiés et description des stratégies élaborées pour les atténuer, y compris les contrôles connexes

Risque Identifié	Stratégie élaborée concernant le risque	Outils de contrôle de l'efficacité de la stratégie concernant le risque
Risque opérationnel et financier lié aux restrictions de prélèvement en eau liées aux périodes de sécheresse, affectant l'approvisionnement et les ventes	réduire la dépendance à l'eau et l'optimisation de son usage (choix variétal plus résilient à la sécheresse, amélioration de l'irrigation, diversification des bassins d'approvisionnement, stockage et recyclage des eaux).	suivi des volumes d'eau consommés par site, indicateurs de productivité par m ³ d'eau, suivi des restrictions préfectorales, analyse d'impact sur les volumes livrés et les marges, revue annuelle en comité risques.
Risque réglementaire lié au renforcement des normes sanitaires et environnementales	anticiper les évolutions réglementaires (veille réglementaire structurée, participation à des organisations professionnelles, adaptation progressive des procédés, formulation et emballages).	registres de conformité et plans d'actions associés, audits internes et externes, taux de non-conformité et de rappels, suivi des inspections officielles et éventuelles sanctions.
Risque réputationnel lié à la dégradation de la marque employeur (conditions de travail, culture d'entreprise, méthodes de management)	renforcer l'attractivité et l'engagement des collaborateurs via l'amélioration des conditions de travail, le développement du dialogue social, la formation des managers, la clarification des valeurs et la communication interne/externe sur les engagements sociaux.	enquêtes d'engagement et baromètres sociaux, indicateurs de turnover et d'absentéisme, suivi des contentieux sociaux.
Risque financier, opérationnel, réputationnel et réglementaire en cas de transmission d'un virus dans les plantes vendues	renforcement des mesures de biosécurité et de traçabilité (protocoles sanitaires stricts en production, contrôles phytosanitaires renforcés, qualification des fournisseurs, procédures de gestion de crise incluant quarantaine et destruction contrôlée).	nombre d'incidents et de lots non conformes, résultats d'analyses sanitaires, audits fournisseurs, délais de détection et de confinement lors d'un incident.

d) Intégration des évaluations de risques et des contrôles internes dans les processus de durabilité

Les évaluations des risques et les dispositifs de contrôle interne de l'information en matière de durabilité sont pleinement intégrés dans la gouvernance et les processus opérationnels de VOLTZ.

La Direction Générale et le Comité de Direction sont directement impliqués dans le pilotage des risques RSE ainsi que dans la supervision de la qualité et de la fiabilité des rapports extra-financiers. Un responsable RSE est en charge de la coordination de la collecte, du contrôle et de la consolidation des données de durabilité, en étroite collaboration avec les départements finance, qualité, production et ressources humaines. Cette organisation garantit une responsabilité clairement définie et un pilotage transversal des enjeux de durabilité.

Le processus de collecte et de consolidation des données repose sur une traçabilité rigoureuse des informations à l'échelle de l'ensemble des sites et entités du Groupe. Des outils numériques sécurisés sont utilisés afin d'assurer la fiabilité, la cohérence et la pertinence des données reportées. Ces données font l'objet de contrôles internes réguliers et de revues croisées réalisées par plusieurs responsables opérationnels, renforçant ainsi la robustesse du dispositif.

Les informations publiées dans l'état de durabilité sont soumises à un audit par un organisme tiers indépendant, donnant lieu à un rapport d'assurance modérée. En complément, des contrôles internes

périodiques sont planifiés afin de vérifier la conformité des pratiques aux standards réglementaires applicables, notamment la CSRD et les ESRS, ainsi qu'aux attentes des parties prenantes.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans un cycle d'amélioration continue. Les conclusions et recommandations issues des audits internes et externes alimentent des plans d'actions visant à optimiser les processus et à renforcer la fiabilité des reportings futurs. Les équipes sont régulièrement formées et sensibilisées aux nouvelles exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en matière de reporting de durabilité.

Enfin, une communication transversale est assurée auprès des parties prenantes internes, afin de renforcer la compréhension des enjeux RSE, de la matérialité des risques et de l'importance des dispositifs de contrôle interne. L'évaluation des risques et l'efficacité des contrôles sont intégrées aux travaux du Comité de Direction et du Comité de gestion des risques, garantissant un suivi structuré et partagé.

e) Périodicité de la communication aux organes de gouvernance

Les conclusions des évaluations des risques liés à la durabilité, ainsi que le suivi des plans d'actions et des indicateurs clés associés, font l'objet d'une communication régulière au CODIR. Ces présentations permettent au CODIR d'assurer un suivi continu des mesures correctives mises en œuvre et d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

Par ailleurs, des rapports consolidés relatifs aux risques de durabilité, aux actions engagées et à leur efficacité sont communiqués au Conseil d'Administration. Cette information régulière permet aux organes de gouvernance d'exercer pleinement leur rôle de supervision et d'orientation stratégique en matière de durabilité et de gestion des risques.

1.1.4. Stratégie de durabilité

1) Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

VOLTZ a défini une stratégie durable articulée autour de quatre axes principaux : le développement d'offres responsables, l'engagement environnemental, l'innovation et la recherche, ainsi que la responsabilité sociale.

a) Développement d'offres responsables

L'entreprise propose un portefeuille étendu de variétés adaptées à l'agriculture raisonnée et biologique (certification Ecocert), ainsi que des solutions destinées au verdissement des espaces urbains. Ces offres répondent à la transformation des habitudes alimentaires, à la demande croissante de circuits courts et aux enjeux de santé publique.

b) Engagement environnemental

VOLTZ met en œuvre des pratiques logistiques et industrielles bas-carbone, favorise l'utilisation de plaques recyclables, et réduit ses consommations d'énergie. L'entreprise protège également la diversité génétique en proposant des gammes non OGM et non traitées aux insecticides les plus nocifs, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes et à la durabilité de ses productions.

c) Innovation et recherche

L'investissement constant dans la recherche variétale permet le développement de nouvelles plantes et solutions horticoles, adaptées au changement climatique et favorisant la résilience des cultures. Ces actions participent directement à la sécurité alimentaire et au soutien de systèmes agricoles durables.

d) Responsabilité sociale

La stratégie de VOLTZ intègre la qualité de vie au travail, la promotion de la diversité et la formation continue de ses 600 collaborateurs. L'entreprise soutient également les communautés locales et les partenaires du monde agricole, renforçant son ancrage territorial et sa contribution sociétale.

e) Influence sur les marchés et groupes de produits

La stratégie de durabilité influence directement le positionnement de l'entreprise sur des marchés en croissance, tels que le maraîchage de proximité, le jardinage urbain, la restauration collective durable et l'ornemental pour collectivités, avec un portefeuille de plus de 35 000 références. La valorisation de circuits courts et la collaboration avec des partenaires locaux permettent de limiter l'empreinte logistique, de consolider la traçabilité et de garantir la sécurité sanitaire des produits.

f) Alignement réglementaire et ODD

L'ensemble de ces actions est aligné avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et répond aux exigences de la CSRD ainsi qu'aux principales attentes réglementaires en matière de transition environnementale et de responsabilité sociétale.

g) Description des groupes de produits et des marchés et clients cibles

Les produits vendus par VOLTZ sont les suivants :

- Semences potagères ;
- Jeunes plants maraîchers ;
- Semences florales et plants d'ornement ;
- Semences et plantes aromatiques ;
- Petits fruits et plants de pépinière.

Les grands marchés et clients ciblent de notre activité sont les suivants :

- Marché du maraîchage professionnel
- Marché de l'horticulture et de l'ornemental
- Agriculture urbaine et circuits courts
- Marchés d'exportation européens et international

VOLTZ a des activités dans plusieurs pays du monde, la répartition en valeur absolue du nombre de salariés au 30 septembre 2025 par pays est indiquée comme suit :

Année	Zone géographique	Nombre de salariés
2025	FRANCE	488
2025	ALLEMAGNE	47
2025	ITALIE	11
2025	RESTE DU MONDE	13

Le chiffre d'affaires de VOLTZ en 2024 était de 134,4 millions d'euros.

Année	Chiffre d'affaires net HT total de VOLTZ
2025	137,9

h) ESRS sectoriels significatifs en termes de chiffre d'affaires

Chez VOLTZ, plusieurs autres secteurs significatifs relevant des différentes normes ESRS sont associés à des activités inter-entreprises génératrices de recettes ou susceptibles d'être liés à des impacts importants. Outre le secteur principal des semences et jeunes plants, l'entreprise intervient aussi dans :

- Le négoce de fournitures horticoles et d'accessoires professionnels, qui constitue une activité sectorielle générant des transactions internes et externes significatives, notamment via les filiales européennes et les filiales spécialisées par catégorie de produit.
- Les activités d'innovation variétale (obtention de nouvelles génétiques), avec des impacts majeurs sur la biodiversité, la résilience agricole et l'adaptation au changement climatique, secteur soutenu par la technologie in vitro et l'expertise R&D du groupe.
- La production de plants et bulbes, qui s'accompagne de pratiques responsables visant à limiter l'usage des ressources et l'émission de gaz à effet de serre, tout en soutenant l'agriculture de circuit court.

- Les services liés à l'aménagement paysager et au verdissement des collectivités, avec des impacts sociaux (qualité du cadre de vie, accès à une nourriture saine) et des opportunités de développement durable locales.

2) Approche intégrée de la durabilité et performance économique

a) Objectifs et contribution des produits et services

VOLTZ s'engage à maintenir une part significative de gammes issues de l'agriculture raisonnée, avec une priorité donnée à l'extension progressive de l'offre biologique et à la valorisation de variétés reconnues pour leur robustesse et leur performance agronomique, sans objectif d'exclusivité ou de couverture totale du catalogue. L'entreprise poursuit également le développement de solutions horticoles diversifiées pour les clients professionnels et collectivités, en intégrant la biodiversité et l'adaptation au changement climatique dans l'innovation variétale, dans la mesure des possibilités techniques et du marché.

Les semences potagères et horticoles contribuent à une production plus résiliente et respectueuse de l'environnement, grâce à des variétés robustes nécessitant moins d'intrants, à la diversification génétique et à l'usage d'emballages recyclables. Les jeunes plants maraîchers et ornementaux favorisent la transition agroécologique et le verdissement urbain, soutenant la biodiversité dans les zones urbaines et périurbaines. Les innovations issues des programmes de recherche, tels que les choux Fioretto®, les patates douces ou les micro-pousses pour le vertical farming, garantissent l'adaptation au changement climatique et répondent aux besoins de l'agriculture de proximité.

Par catégorie de clients, VOLTZ adapte progressivement l'accompagnement technique à la transition agroécologique, en donnant la priorité à l'information sur les bonnes pratiques et à l'accès à des semences fiables ou certifiées, mais sans fixer d'objectif global de réorganisation des filières. VOLTZ poursuit également le soutien au maraîchage local et à l'agriculture urbaine. Les maraîchers et producteurs bio bénéficient de solutions locales favorisant la sécurité alimentaire et la souveraineté agricole. Les horticulteurs, collectivités et paysagistes disposent de gammes permettant la reconquête de la biodiversité et le verdissement des territoires, tandis que les distributeurs européens sont accompagnés via des pratiques traçables et éthiques, conformes aux normes Ecocert, GlobalG.A.P. et MPS-ABC.

Géographiquement, en France, cœur historique du groupe, la stratégie vise à renforcer les filières locales et les partenariats avec les producteurs régionaux. En Europe, notamment Allemagne, Italie et Autriche, la priorité est donnée à la diffusion de semences non OGM et à l'harmonisation des pratiques agricoles durables. Sur les autres marchés, VOLTZ limite l'empreinte logistique et développe des filières d'échanges responsables, avec attention à la biodiversité des territoires sensibles.

Dans ses relations avec les parties prenantes, l'entreprise associe ses collaborateurs à la mise en œuvre des objectifs durables via des formations et un dialogue social soutenu. Les fournisseurs sont intégrés à une démarche d'achats responsables et les clients professionnels bénéficient de conseils agronomiques et de guides techniques tels que le Guide du Maraîcher BIO et le Guide Horticole Durable. VOLTZ maintient également une gouvernance ouverte vis-à-vis des collectivités, universités et associations, participant à des projets de verdissement et à la préservation des ressources naturelles.

b) Stratégie et défis liés à la durabilité

Les axes stratégiques du groupe sont centrés sur la transition agroécologique et la biodiversité, l'innovation variétale et durable, l'ancrage territorial et l'économie circulaire, ainsi que la digitalisation responsable et l'accessibilité. VOLTZ développe des solutions basées sur la diversité génétique et la résilience des cultures, diffusant des variétés adaptées aux pratiques maraîchères raisonnées et à la production biologique. L'entreprise veille à la préservation des ressources naturelles grâce à des semences non OGM, des emballages recyclables (plaques CoolGrey 100 % recyclées) et la réduction des transports inutiles via une logistique rationalisée.

Les principaux défis identifiés incluent l'adaptation au changement climatique, le maintien de l'équilibre entre innovation et coûts de production, le renforcement des partenariats fournisseurs responsables (évaluation ESG, traçabilité et conformité aux normes MPS-ABC, Ecocert et GlobalG.A.P.) et l'attraction et la fidélisation des compétences techniques et commerciales.

Pour y répondre, VOLTZ met en œuvre des projets tels que le programme "Smart Seeds" 2025-2030 pour réduire l'usage d'intrants chimiques, la modernisation des installations avec panneaux photovoltaïques et rénovation énergétique des serres, ainsi qu'une revue stratégique des activités pour se concentrer sur les gammes à haute valeur ajoutée. Le reporting ESG est également renforcé et aligné sur les exigences de la CSRD avec audit indépendant.

c) Modèle économique et chaîne de valeur

VOLTZ combine croissance organique et externe ciblée en Europe, avec une spécialisation complémentaire entre VOLTZ Maraîchage (semences potagères) et VOLTZ Horticulture (jeunes plants floraux et ornementaux). Ce modèle permet d'adresser à la fois les marchés agricoles et les filières de verdissement des collectivités, en s'appuyant sur plus de 35 000 références et un réseau de plus de 100 technico-commerciaux.

Le modèle intègre une forte valeur environnementale et sociale, avec des certifications (Ecocert, MPS-ABC, GlobalG.A.P.), la réduction progressive de l'impact carbone, le respect des ODD (ODD 2, 11 et 12), le respect de l'humain, et la valorisation des compétences internes (85 % de CDI). L'organisation logistique repose sur la production en flux tendus, la traçabilité complète et des partenariats européens pour optimiser les synergies et renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement. L'innovation variétale et la digitalisation des services B2B international soutiennent la rentabilité et la croissance responsable, avec un chiffre d'affaires 2025 de 137,9 M€.

d) Méthodologie et ressources pour le reporting durable

VOLTZ mobilise des équipes pluridisciplinaires internes en R&D, qualité, logistique, finance et RSE pour collecter des données tout au long de la chaîne de valeur, depuis la sélection des variétés jusqu'à la livraison. La méthode employée repose sur un processus structuré de collecte et consolidation des informations, intégrant des indicateurs clés de performance (KPI) suivis régulièrement via un tableau de bord extra-financier. Nous procédons également à des bilans carbone complets et à des analyses d'impact selon les Objectifs de développement durable (ODD) pour orienter nos actions. La démarche qualité et durable est intégrée dans nos procédures opérationnelles, avec un travail collaboratif entre les fonctions pour garantir la fiabilité et la pertinence des données.

e) Résultats et impacts du modèle économique

Les clients (maraîchers, horticulteurs et collectivités) bénéficient aujourd'hui d'une offre plus diversifiée et plus durable, accompagnée d'un service de conseil et d'innovation agronomique renforcé. Les variétés à résilience climatique et adaptées à l'agriculture biologique sont déployées, et les réseaux logistiques sont optimisés pour améliorer la traçabilité et accélérer les délais de livraison. À moyen terme, l'entreprise vise à offrir une meilleure accessibilité aux gammes bio et locales tout en maintenant des prix compétitifs sur l'ensemble des marchés européens.

f) Caractéristiques de la chaîne de valeur

Amont : VOLTZ collabore avec un réseau international d'obteneurs, sélectionneurs et multiplicateurs pour garantir diversité génétique, qualité germinative et traçabilité. Les activités de multiplication et d'élevage sont mutualisées avec des exploitants spécialisés en France, Allemagne, Italie et Europe centrale.

Centrale : La production et le contrôle qualité sont pilotés sur plusieurs sites industriels avec logistique en flux tendus pour desservir plus de 25 000 clients professionnels. Chaque lot est contrôlé pour la germination, la pureté variétale et le respect des normes environnementales.

Aval : La distribution combine vente directe, plateforme e-commerce B2B et partenaires logistiques engagés dans la réduction de l'empreinte carbone. Les clients sont principalement maraîchers, horticulteurs, collectivités et structures impliquées dans le verdissement urbain. La fidélité repose sur la diversité de l'offre, la technicité et la proximité du service.

Partenaires et concurrents : VOLTZ se distingue sur le marché européen indépendant face aux grands groupes multinationaux (Syngenta, Rijk Zwaan, Enza Zaden) et renforce sa capacité d'innovation via la filiale André Briant Jeunes Plants.

1.1.5. Analyse de double matérialité

1) Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

ESRS	Enjeu	Sous-enjeu	Type d'IRO	Description de l'IRO	Chaîne de valeur
G1	Conduite des affaires	Culture d'entreprise/ stratégie d'intégration	Impact négatif	Impact négatif lié au manque d'intégration des enjeux ESG dans la stratégie d'entreprise	OO
G1	Conduite des affaires	Culture d'entreprise/ stratégie d'intégration	Opportunité	Opportunité réputationnelle/ financière liée au renforcement la marque employeur et l'attraction de nouveaux talents	OO
G1	Conduite des affaires	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	Impact négatif	Impact négatif lié au choix de fournisseurs aux pratiques non durables (notamment multinationales)	OO et Amont
E1	Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Impact positif	Impact positif lié à la R&D permettant la mise sur le marché de plantes plus résilientes au climat et aux maladies	Intégralité de la CDV
E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Impact positif	Impact positif lié à la vente de plantes, vecteur de séquestration carbone	Intégralité de la CDV
E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Opportunité	Opportunité réputationnelle et financière de réduire l'impact environnemental de l'agriculture à travers le développement de l'agriculture urbaine	OO et Aval
E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	Opportunité	Opportunité réputationnelle et financière de développer un transport et une logistique plus durables	Intégralité de la CDV
E1	Changement climatique	Energie	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation de CVC lors de températures extrêmes (report de vulnérabilité)	Intégralité de la CDV
E1	Changement climatique	Energie	Risque	Risque financier lié à la dépendance aux énergies fossiles pour le transport des matières premières et produits finis	Intégralité de la CDV

E1	Changement climatique	Energie	Opportunité	Opportunité financière liée à la baisse et au contrôle de la consommation d'énergie	OO
E2	Pollution	Pollution de l'air	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs ou autres produits chimiques, polluant l'air	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Pollution de l'eau	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs ou autres produits chimiques, polluant l'eau	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Pollution de l'eau	Impact positif	Impact positif lié à la vente de semences / jeunes plants bio à des fins d'agriculture bio, limitant la pollution de l'eau	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Pollution des sols	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs et autres produits chimiques polluant les sols	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs pour les écosystèmes et organismes vivants	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	Risque	Risque réglementaire lié au renforcement des normes sanitaires et environnementales	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Impact négatif	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants toxiques tout au long de la chaîne de valeur	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Risque	Risque réglementaire lié à la restriction de l'utilisation de certaines substances nocives	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Risque	Risque réglementaire lié à l'interdiction de la vente de semences ou jeunes plants ayant été en contact avec des substances nocives	Intégralité de la CDV
E2	Pollution	Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	Risque	Risque de dépendance à l'utilisation d'intrants en amont de la chaîne de valeur	Amont
E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Impact négatif	Impact négatif lié à la consommation d'eau nécessaire pour l'irrigation des plantes, participant à mettre la ressource en eau sous tension	Intégralité de la CDV

E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Impact négatif	Impact négatif lié aux rejets d'eau non traités après l'utilisation de substances préoccupantes, polluant les écosystèmes	Intégralité de la CDV
E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Risque	Risque opérationnel et financier lié aux restrictions de prélèvement en eau liée aux périodes de sécheresse, affectant l'approvisionnement et les ventes	Intégralité de la CDV
E3	Ressources aquatiques et marines	Eau	Impact négatif	Impact négatif lié à la consommation d'eau au long de la chaîne de valeur	Intégralité de la CDV
E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence de la perte de biodiversité	Impact négatif	Impact négatif lié à la pollution par les substances utilisées et les émissions de GES liées aux activités tout au long de la chaîne de valeur	Intégralité de la CDV
E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence de la perte de biodiversité	Opportunité	Opportunité liée à la mise en avant de variétés locales et anciennes	Amont et OO
E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence de la perte de biodiversité	Impact positif	Impact positif lié à la création de nouvelles variétés, plus résistantes aux intempéries ou aux maladies	OO
E4	Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs d'incidence de la perte de biodiversité	Impact positif	Impact positif du développement de la recherche fondamentale en génétique, biotechnologie, pathologie, et agronomie	Intégralité de la CDV
E4	Biodiversité et écosystèmes	Incidences sur l'étendue et l'état des espèces et des écosystèmes	Impact positif	Impact positif lié à la présence de VOLTZ en France, facilitant l'accès aux semences et évitant aux clients de négocier directement avec les fournisseurs internationaux	Intégralité de la CDV
E4	Biodiversité et écosystèmes	Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	Impact positif	Impact positif lié à la revégétalisation des espaces, notamment grâce à l'horticulture	Intégralité de la CDV
E4	Biodiversité et écosystèmes	Incidences et dépendances sur les services écosystémiques	Risque	Risque opérationnel et financier du fait de l'érosion des services écosystémiques dont dépend l'activité de VOLTZ (pollinisation, cycle de l'eau...)	Intégralité de la CDV

E5	Economie circulaire	Ressources entrantes, y compris utilisation des ressources	Opportunité	Opportunité de développer des partenariats avec des fournisseurs nationaux ou européens	OO
E5	Economie circulaire	Ressources entrantes, y compris utilisation des ressources	Opportunité	Opportunité financière de commercialiser des plantes plus résilientes, qui nécessitent moins d'intrants	OO
E5	Economie circulaire	Ressources sortantes liées aux produits et services	Impact négatif	Impact négatif lié à la vente de produits de mauvaise qualité	OO
E5	Economie circulaire	Déchets	Risque	Risque financier et réputationnel lié à une mauvaise gestion des invendus	Intégralité de la CDV
S1	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	Impact négatif	Impact négatif lié au non-respect des temps de travail entraînant surcharge, fatigue, etc.	OO
S1	Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	Risque	Risque réputationnel lié à la dégradation de la marque employeur (conditions de travail, culture d'entreprise, méthodes de management)	OO
S1	Effectifs de l'entreprise	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Impact positif	Impact positif lié à la création de postes pour personnes en situation de handicap et à leur recrutement	OO
S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail dans la chaîne de valeur	Impact négatif	Impact négatif lié à la pénibilité du travail (accidents de travail, maladies professionnelles, etc.)	Amont et Aval
S2	Travailleurs de la chaîne de valeur	Autres droits du travail	Impact négatif	Impact négatif lié au travail forcé et au travail des enfants chez les fournisseurs	Amont
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des communautés affectées	Impact positif	Impact positif lié à la distribution de produits avec peu de pesticides pour la consommation humaine	Intégralité de la CDV
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Risque	Risque financier, opérationnel, réputationnel et réglementaire en cas de transmission d'un virus dans les plantes vendues (mise en quarantaine des serres chez VOLTZ et chez ses clients, destruction de produits...)	OO

S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact négatif	Impact négatif lié à l'inaccessibilité financière des produits, mettant en péril la sécurité financière des clients	Aval
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact positif	Impact positif lié à la contribution au développement socio-économique des territoires d'implantation	Intégralité de la CDV

2) Incidences des enjeux ESG sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et la gouvernance

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance identifiés dans l'analyse de double matérialité ont des incidences significatives sur le modèle économique, la chaîne de valeur, la stratégie et les processus de décision de VOLTZ.

Sur le modèle économique, l'entreprise est exposée à des risques liés à l'augmentation des coûts énergétiques, à la pollution et à la dégradation écologique, susceptibles de peser sur les marges et d'entraîner des coûts de conformité accrus. En parallèle, ces enjeux constituent des opportunités majeures, notamment à travers l'innovation variétale, l'économie circulaire et les solutions contribuant à l'atténuation du changement climatique, qui renforcent la compétitivité et l'attractivité des produits. La prise en compte des enjeux sociaux contribue également à améliorer l'attractivité employeur, à réduire le turnover et à optimiser la productivité.

Sur la chaîne de valeur, les risques environnementaux et sociaux impliquent un renforcement des exigences vis-à-vis des fournisseurs et partenaires, afin d'assurer une meilleure résilience et une conformité accrue aux attentes réglementaires. L'intégration de pratiques durables tout au long de la chaîne - de l'approvisionnement à la production et à la distribution - permet de sécuriser les ressources, de réduire les déchets et de limiter les impacts négatifs. Le modèle évolue progressivement vers des circuits plus courts, une gestion optimisée des ressources et une innovation continue en produits et services.

Sur le plan stratégique, l'analyse de double matérialité constitue un levier structurant de la stratégie RSE, en identifiant clairement les priorités d'action. La stratégie intègre désormais comme axes clés de développement les enjeux liés au climat, à la biodiversité, aux droits sociaux et à la sécurité des produits. Elle favorise une communication transparente avec les parties prenantes internes et externes et une anticipation proactive des évolutions réglementaires.

En matière de prise de décision et de gouvernance, les décisions stratégiques et opérationnelles intègrent systématiquement une évaluation des risques et opportunités ESG, en cohérence avec les exigences de la CSRD. Les instances dirigeantes, incluant le CODIR et le COMEX, sont sensibilisées et impliquées dans le suivi des indicateurs et des plans d'action. La gouvernance repose sur des dispositifs renforcés de contrôle, de reporting et d'audit, assurant l'alignement entre stratégie durable et performance économique, ainsi qu'une coordination accrue entre les fonctions RSE, finance, production, qualité et ressources humaines.

3) Impacts environnementaux et sociétaux des activités

Les activités de VOLTZ génèrent des impacts environnementaux négatifs, notamment une consommation énergétique élevée dans les serres (chauffage, climatisation, ventilation, éclairage), contribuant aux émissions de gaz à effet de serre. Des pollutions de l'air, de l'eau et des sols peuvent également résulter de l'utilisation de traitements phytosanitaires, bien que ceux-ci soient limités et optimisés. La gestion des déchets reste perfectible, tout en étant encadrée par des procédures strictes de tri et de stockage sécurisé.

Ces impacts négatifs sont partiellement compensés par des impacts environnementaux positifs. L'entreprise réduit son empreinte carbone grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites et à l'utilisation d'une flotte de véhicules mixte essence/hybride. Elle contribue à la préservation de la biodiversité par la promotion de semences non-OGM, la diversité variétale et le développement de variétés biologiques certifiées. Des pratiques durables sont mises en œuvre, telles que l'utilisation d'écrans thermiques, la récupération des eaux de pluie, la gestion optimisée des engrais et le recours à des auxiliaires biologiques.

Sur le plan sociétal, des impacts négatifs subsistent, notamment des risques liés aux conditions de travail dans certaines parties de la chaîne de valeur, en particulier chez les fournisseurs, ainsi que des risques d'inégalités, d'exclusion ou de non-respect des droits sociaux dans la chaîne d'approvisionnement. En parallèle,

l'entreprise génère des impacts sociétaux positifs, avec une amélioration de la qualité de vie au travail, un dialogue social développé, des actions de formation et de promotion interne, un engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale, ainsi qu'une attention particulière portée à la sécurité sanitaire et à la qualité des produits proposés aux clients.

4) Liens entre incidences matérielles, stratégie et modèle économique

Les incidences matérielles identifiées sont étroitement liées à la stratégie et au modèle économique de VOLTZ. Les impacts positifs liés à la réduction de l'empreinte carbone, à la promotion de variétés durables et à la gestion responsable des ressources renforcent la réputation de l'entreprise, favorisent la fidélisation de la clientèle et contribuent à la croissance du chiffre d'affaires et à la pérennité du modèle économique.

À l'inverse, les impacts négatifs, tels que la consommation énergétique élevée ou les risques de pollution, imposent l'intégration de ces enjeux dans le modèle économique, notamment par des investissements dans la modernisation des processus et l'innovation technologique. La stratégie de développement durable influence l'ensemble de la chaîne de valeur, à travers une sélection plus exigeante des fournisseurs, l'adoption de pratiques agricoles responsables et l'optimisation logistique, contribuant à sécuriser les approvisionnements et à limiter les coûts de conformité réglementaire.

La stratégie vise à maximiser les impacts positifs – innovation variétale, éco-conception, engagement social – tout en réduisant les impacts négatifs, en intégrant pleinement ces enjeux dans la gouvernance et la démarche RSE. La prise de décision est guidée par l'évaluation des impacts, risques et opportunités, avec une forte implication des parties prenantes et une priorisation des enjeux matériels dans une logique de création de valeur à long terme.

5) Horizons temporels des incidences matérielles

À court terme, les incidences matérielles concernent notamment les impacts climatiques liés à la R&D et à la mise sur le marché de plantes plus résilientes, la contribution des plantes à la séquestration carbone, ainsi que des impacts négatifs liés à l'utilisation de systèmes CVC lors d'épisodes de températures extrêmes. Des impacts négatifs sont également identifiés en matière de pollution des sols, de l'eau, de l'air et des écosystèmes liés à l'utilisation d'intrants, de consommation d'eau pour l'irrigation, de conditions de travail, de pratiques sociales chez les fournisseurs et de choix de fournisseurs aux pratiques non durables.

À moyen terme, les enjeux portent principalement sur la consommation d'eau tout au long de la chaîne de valeur et la qualité des produits, ainsi que l'intégration des enjeux ESG dans la stratégie d'entreprise.

À long terme, les enjeux portent principalement sur l'opportunité réputationnelle et financière de développer un transport et une logistique plus durables.

6) Relations d'affaires, activité et incidences matérielles

Les relations d'affaires de VOLTZ sont directement liées aux incidences matérielles identifiées. L'entreprise s'appuie sur un réseau de fournisseurs et partenaires impliqués dans la production agricole, exposée aux risques climatiques, de pollution et de perte de biodiversité. Le développement de variétés propriétaires adaptées aux contraintes environnementales constitue une réponse stratégique aux impacts liés au changement climatique. Les investissements dans des pratiques durables, telles que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation d'équipements recyclables, les installations photovoltaïques et une logistique écoresponsable, traduisent cet engagement. Enfin, la relation avec les clients et parties prenantes répond aux attentes croissantes en matière de qualité, de diversité, de production locale et de responsabilité sociale.

7) Incidences financières actuelles et attendues des risques et opportunités

Les risques et opportunités ESG ont des incidences financières sur la position financière, les résultats et les flux de trésorerie de l'entreprise. Les opportunités liées à l'agriculture urbaine, au transport durable et à l'efficacité énergétique se traduisent par des investissements augmentant les immobilisations, mais renforçant la résilience et la valeur des actifs. À l'inverse, la dépendance aux énergies fossiles expose certains actifs à des risques de dépréciation et à la constitution de provisions.

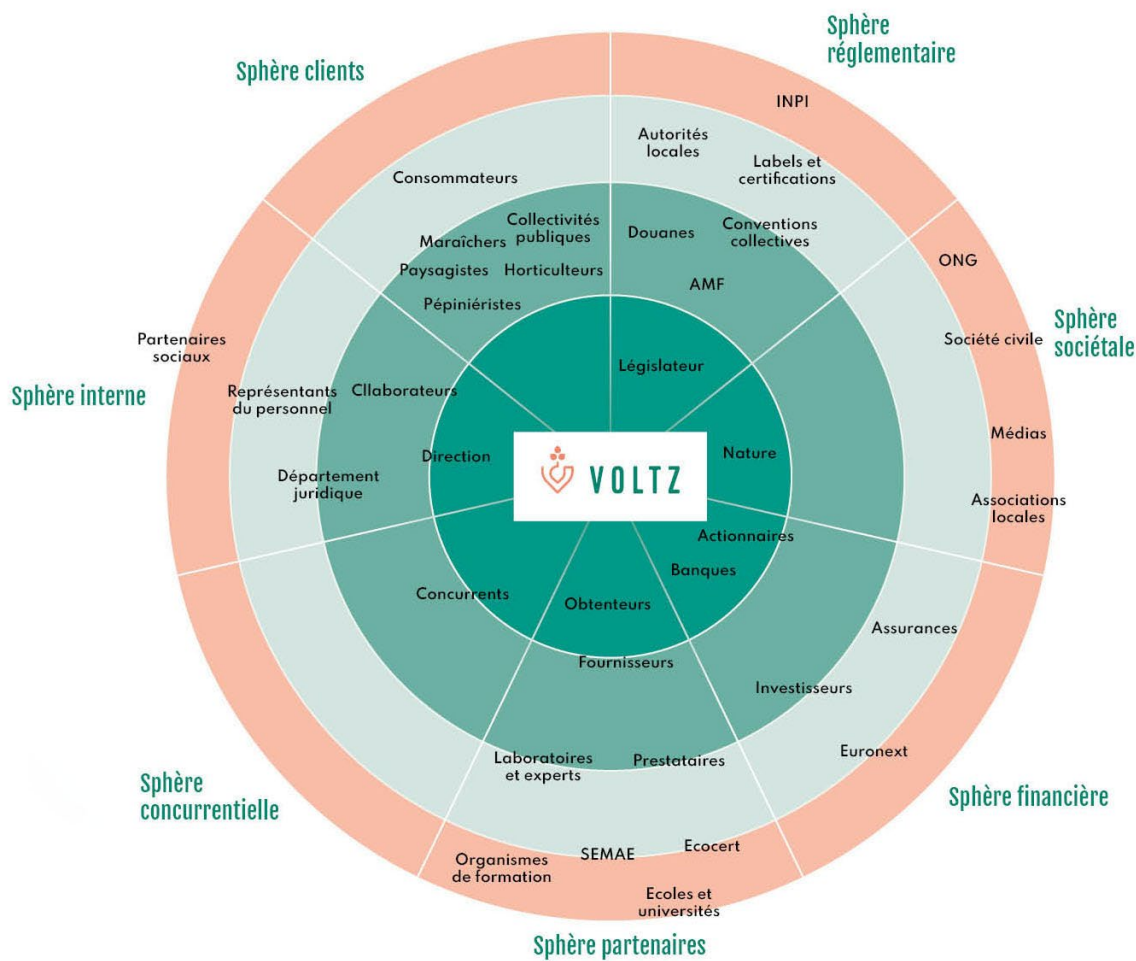
Les résultats financiers peuvent bénéficier de nouvelles sources de revenus et d'une amélioration des marges grâce à des offres différenciantes, tout en restant sensibles aux variations des coûts de l'énergie et aux politiques climatiques. Les flux de trésorerie d'exploitation devraient s'améliorer grâce à la maîtrise des consommations énergétiques et logistiques, tandis que les flux d'investissement reflètent des besoins initiaux importants, partiellement compensés par l'accès à des financements "verts".

8) Évolution financière attendue et résilience du modèle

À court terme, l'entreprise anticipe une hausse des investissements liés à l'adaptation climatique et à la transition énergétique, avec des impacts maîtrisés sur la structure financière. À moyen et long terme, l'intensification des aléas physiques et le durcissement réglementaire pourraient conduire à des ajustements significatifs des actifs et passifs, mais également à des opportunités de croissance rentable grâce à des solutions plus résilientes.

L'analyse qualitative de résilience met en évidence une forte capacité d'adaptation opérationnelle, soutenue par la diversification des gammes, l'intensification de la R&D et une gouvernance intégrant pleinement les enjeux ESG. Le modèle économique, orienté vers l'innovation durable et la croissance européenne, permet de réduire la vulnérabilité aux risques tout en saisissant les opportunités matérielles. Des facteurs de vigilance subsistent, notamment en matière d'approvisionnement, de réglementation et de coûts énergétiques, nécessitant un suivi continu.

1.1.6. Engagement des parties prenantes



- Les parties prenantes ont peu d'influence sur l'entreprise.
- Les parties prenantes influencent et affectent une partie de l'entreprise.
- Les parties prenantes influencent et affectent l'ensemble de l'entreprise.
- Les parties prenantes ont le pouvoir de bloquer l'entreprise.

1) Intérêts et points de vue des parties intéressées

Type de partie prenante	Clients professionnels (maraîchers, horticulteurs, collectivités, distributeurs).	Fournisseurs	Banques	Salariés
Stratégies et initiatives mises en œuvre avec la partie prenante	Développement de gammes adaptées à leurs besoins, échanges techniques réguliers, accompagnement agronomique et service après-vente.	Développement de relations durables avec les obtenteurs, pépiniéristes et producteurs partenaires, sécurisation des volumes et de la qualité, accompagnement technique et partage des tendances marché.	Développement de relations bancaires de long terme, diversification du pool de banques, sécurisation des financements (crédits, lignes confirmées, dette syndiquée) et des services de couverture de change et de taux.	Développement d'un environnement de travail sûr et inclusif, politique de rémunération équitable, dispositifs de formation continue, accompagnement des mobilités internes et dialogue social structuré avec les représentants du personnel
Coopération avec la partie prenante	Coopération continue via visites, essais chez les clients, enquêtes de satisfaction et participation à des événements professionnels.	Coopération de long terme via contrats d'approvisionnement, visites de production, essais variétaux communs et échanges réguliers sur les innovations et les contraintes réglementaires.	Coopération structurée via conventions de crédit, échanges réguliers sur la performance financière, la stratégie de croissance, les besoins de financement et les enjeux ESG.	Coopération régulière via entretiens annuels, enquêtes d'engagement, réunions d'équipes, instances représentatives (CSE, CSSCT) et groupes de travail transverses sur l'organisation, la QVT et la sécurité.
Modalités d'organisation de votre coopération avec la partie prenante	Coopération structurée par des contrats, conditions générales de vente, rendez-vous commerciaux et comités ou réunions clients clés.	Coopération structurée par des contrats cadres, des plans de production annuels, des comités fournisseurs et des rendez-vous récurrents entre achats, qualité, supply chain et équipes techniques.	Relations suivies par la Direction financière : comités bancaires, réunions bilatérales, envoi périodique d'informations financières, extra-financières et de business plan, gestion centralisée des covenants et des engagements.	Coopération organisée par la Direction des Ressources Humaines et les managers : calendrier annuel d'entretiens, de réunions CSE, de communications internes et de déploiement des plans de formation et de prévention.

Type de partie prenante	Clients professionnels (maraîchers, horticulteurs, collectivités, distributeurs).	Fournisseurs	Banques	Salariés
Objectif final de votre coopération avec la partie prenante	Mieux comprendre les attentes, sécuriser les approvisionnements et co-construire des solutions durables et compétitives.	Sécuriser la disponibilité et la qualité des semences et jeunes plants, co-construire des innovations variétales et garantir des filières fiables et compétitives dans la durée.	Assurer un financement stable et compétitif de l'activité, des investissements et du besoin en fonds de roulement, tout en maintenant un niveau de confiance élevé autour du profil de risque et de la trajectoire de durabilité.	Assurer l'attraction et la fidélisation des talents, développer les compétences clés, garantir la santé et la sécurité au travail et renforcer l'adhésion des équipes au projet et aux valeurs du Groupe.
Prise en compte des résultats de votre coopération avec la partie prenante	Les retours clients sont analysés et intégrés dans les choix de gammes, la qualité de service et les priorités d'innovation.	Les indicateurs de performance fournisseurs (qualité, délais, service, conformité RSE) et les retours de terrain sont intégrés dans les décisions de référencement, les plans de progrès et la sélection des partenaires stratégiques.	Les retours des banques sur le profil de risque, la structure financière, les covenants et les critères ESG sont intégrés dans la politique de financement, la gestion de la dette et certaines décisions d'investissement.	Les résultats des enquêtes d'engagement, des entretiens annuels, des indicateurs RH (turnover, absentéisme, accidents, formations) et des échanges avec les représentants du personnel alimentent les plans d'action managériaux et RH.
Prise en compte des points de vue de la partie prenante dans l'analyse de double matérialité	Les points de vue de cette partie prenante sont pris en compte dans l'analyse de double matérialité.	Les attentes des fournisseurs en matière de visibilité des volumes, de partage de risques climatiques et de soutenabilité économique sont prises en compte dans l'analyse de double matérialité.	Les attentes des banques en matière de solvabilité, de liquidité, de transparence et de performance ESG sont prises en compte dans l'analyse de double matérialité, notamment sur les risques de financement et de réputation.	Les attentes des salariés en matière de conditions de travail, d'évolution professionnelle, de reconnaissance, d'équilibre vie professionnelle / personnelle et de sens du travail sont prises en compte dans l'analyse de double matérialité.
Description du point de vue de la partie prenante concernant la stratégie et le modèle d'affaires	Les clients attendent fiabilité des approvisionnements, performance technico-économique, réduction de l'empreinte environnementale et transparence sanitaire.	Les fournisseurs attendent une vision pluriannuelle des besoins, un partage équilibré de la valeur, une meilleure anticipation des évolutions réglementaires et environnementales, ainsi qu'une logistique plus fluide.	Les banques attendent une trajectoire de désendettement crédible, une rentabilité opérationnelle durable, un pilotage rigoureux des risques et une stratégie RSE alignée avec les standards de financement durable.	Les salariés attendent une stratégie claire et partagée, une meilleure visibilité sur l'organisation et les priorités, des parcours de carrière lisibles, un management de proximité disponible et une prise en compte concrète des enjeux de durabilité.

Type de partie prenante	Clients professionnels (maraîchers, horticulteurs, collectivités, distributeurs).	Fournisseurs	Banques	Salariés
Modifications apportées à la stratégie et au modèle d'affaires pour prendre en compte ce point de vue	Renforcement des gammes adaptées aux contraintes climatiques et réglementaires, amélioration du service technique et développement des circuits courts.	Renforcement des plans d'achats pluriannuels, développement de partenariats stratégiques et de programmes de co-innovation, amélioration de la planification et de la prévision de la demande.	Renforcement du pilotage de la rentabilité et du cash-flow, optimisation du profil de dette, intégration de critères ESG dans la stratégie et dans certains financements (prêts ou lignes à critères de durabilité).	Renforcement de la communication interne sur la stratégie, ajustement de certains projets d'organisation, structuration de parcours métiers et de plans de développement des compétences, intégration accrue des enjeux sociaux dans la feuille de route RSE.
Mesures supplémentaires futures prévues, ainsi que leur calendrier d'exécution suite aux échanges avec la partie prenante	Poursuite du développement de gammes plus durables et d'outils d'accompagnement technique, avec déploiement progressif sur les 3 à 5 prochaines années.	Mise en place progressive (sur 3 à 5 ans) de programmes de performance fournisseurs intégrant des critères RSE, de contrats plus longs avec clauses de partage de risques et d'outils digitaux de prévision et de suivi des flux.	Poursuite, sur les 3 à 5 prochaines années, de l'amélioration des indicateurs financiers clés, du développement de financements durables, et de la qualité du reporting financier et extra-financier transmis au pool bancaire.	Déploiement sur 3 à 5 ans de programmes de formation ciblés (techniques et managériaux), d'actions QVT (prévention des risques psychosociaux, ergonomie, télétravail), de dispositifs de reconnaissance et de mobilité interne renforcée.
Probabilité que ces mesures fassent évoluer votre relation avec la partie prenante, ainsi que leur point de vue	Probabilité élevée d'un renforcement de la relation, d'une meilleure fidélisation et d'une perception plus positive de la stratégie de durabilité.	Probabilité élevée de renforcer la confiance, la stabilité des filières et l'engagement des fournisseurs clés autour des objectifs de qualité et de durabilité.	Probabilité élevée de consolider la confiance des banques, d'améliorer les conditions de financement et de renforcer la perception de la résilience du modèle d'affaires.	Probabilité élevée d'améliorer l'engagement et la fidélisation, de réduire le turnover et d'augmenter la confiance dans la stratégie et le management du Groupe.
Manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des points de vue et intérêts de la partie prenante	Information via rapports RSE, comités de direction et conseil d'administration, incluant des synthèses régulières des retours et attentes clients.	Information via revues Achats et Supply Chain, rapports RSE, comités de direction et, le cas échéant, synthèses des risques fournisseurs présentées au conseil d'administration.	Information via les reportings financiers et de trésorerie, les présentations régulières de la Direction financière au conseil d'administration, incluant les retours des banques, les covenants et les conditions des principaux financements.	Information via les reportings sociaux et RSE, les bilans RH présentés au comité de direction et au conseil d'administration, ainsi que par les comptes rendus des instances représentatives du personnel.

1.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

1.2.1. Gouvernance environnementale

1) Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs

Chez VOLTZ, la rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance repose exclusivement sur des critères financiers et de performance opérationnelle. Aucun objectif ni indicateur lié au climat ou à l'environnement n'est actuellement intégré dans ces dispositifs. Cette approche découle de la politique de rémunération en vigueur et du cadre réglementaire actuel. L'entreprise suit néanmoins avec attention l'évolution des attentes en matière de responsabilité sociétale, mais ne prévoit pas, à ce stade, la mise en place de mécanismes incitatifs liés aux enjeux climatiques.

2) Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique

Dans le cadre de sa démarche visant à mieux connaître et piloter son impact environnemental, VOLTZ a réalisé en 2024 son premier bilan carbone intégrant l'ensemble des émissions de scope 1, 2 et 3. Les scopes 1 et 2 couvrent respectivement les émissions directes issues des installations contrôlées et les émissions indirectes liées à la production de l'énergie consommée. Le scope 3 englobe quant à lui l'ensemble des autres émissions indirectes générées tout au long de la chaîne de valeur, incluant notamment l'achat de matières premières et de services, le transport de marchandises, les déplacements professionnels, la gestion des déchets ou encore les immobilisations. L'ensemble des entités juridiques du Groupe est intégré dans le périmètre, à l'exception de VOLTZ MAROC SARL, dont l'activité a été jugée non significative. Cette démarche s'inscrit dans un pilotage global de l'empreinte environnementale à l'échelle du Groupe et de ses différentes activités.

Pour conduire ce travail, VOLTZ a mis en place dès 2023 un groupe de travail dédié, structuré autour de plusieurs étapes : nomination du pilote, définition du périmètre, collecte et exploitation des données, élaboration des plans d'action de réduction et synthèse globale. Les travaux ont été menés sur la base du guide sectoriel de l'ADEME pour la filière agricole et agro-alimentaire, en particulier les sections relatives aux exploitations agricoles, coopératives et négociants. Parallèlement, le Groupe maintient une veille active sur l'évolution de la réglementation, des attentes des clients et des tendances de marché, afin d'adapter ses orientations de recherche et d'innovation, notamment face aux effets du changement climatique.

L'entreprise n'a pas encore formalisé d'analyse de l'exposition potentielle de ses actifs ou activités aux aléas climatiques, ni aux événements liés à la transition. Toutefois, certaines tendances observées illustrent déjà des risques potentiels pour l'activité : la sécheresse exceptionnelle de février 2023, les incertitudes croissantes qui influencent les décisions de production des clients, ou encore les difficultés que peuvent rencontrer les fournisseurs pour garantir les volumes attendus. Pour limiter les risques de rupture d'approvisionnement, le Groupe a revu sa politique de stock de sécurité sur la base de plusieurs niveaux de risques identifiés. Ces phénomènes sont susceptibles d'affecter l'activité et les performances financières.

Conformément aux recommandations de l'EFRAG, les aléas liés au changement climatique ont été identifiés selon trois horizons temporels : court terme (12 mois), moyen terme (2 à 5 ans) et long terme (au-delà de 5 ans).

Dans le cadre du bilan carbone, VOLTZ a identifié plusieurs postes d'émissions nécessitant des efforts importants pour s'inscrire dans une trajectoire compatible avec une économie neutre en carbone : le fret (entrant, interne et sortant), les intrants de production (jeunes plants et semences) ainsi que les immobilisations (bâtiments, véhicules, matériels d'exploitation). Le fret constitue le premier poste d'émissions. Par ailleurs, le Groupe mène depuis plus de dix ans des travaux pour adapter son offre aux évolutions climatiques, notamment en développant des gammes de variétés plus résistantes à la sécheresse ou aux précipitations, telles que certaines graminées ou plantes succulentes.

VOLTZ a identifié et évalué ses risques, opportunités et impacts liés au changement climatique. Les travaux ont porté sur les sous-enjeux relatifs au changement climatique, à savoir l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique et l'énergie. Une liste d'IRO a été établie et cotée sur la base de notes de gravité et de probabilité de 1 à 4, complétée par trois évaluations : une étude documentaire, des consultations de parties prenantes et une revue interne réalisée par les directions RSE et financière.

Impacts, risques et opportunités matériels liés au changement climatique :

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps	NOTE IRO
EI	Opportunité réputationnelle et financière de réduire l'impact environnemental de l'agriculture à travers le développement de l'agriculture urbaine	Opportunité	OO et Aval	Potentiel	Court terme 12 prochains mois	2,57
EI	Impact positif lié à la R&D permettant la mise sur le marché de plantes plus résilientes au climat et aux maladies	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,48
EI	Opportunité réputationnelle et financière de développer un transport et une logistique plus durables	Opportunité	Intégralité de la CDV	Potentiel	Long terme >5ans	2,20
EI	Impact positif lié à la vente de plantes, vecteur de séquestration carbone	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,10
EI	Risque financier lié à la dépendance aux énergies fossiles pour le transport des matières premières et produits finis	Risque	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,10
EI	Impact négatif lié à l'utilisation de CVC lors de températures extrêmes (report de vulnérabilité)	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,00
EI	Opportunité financière lié à la baisse et au contrôle de la consommation d'énergie	Opportunité	OO	Potentiel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,00

3) Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants en matière de pollution

Pour appréhender ses impacts, risques et opportunités liés à la pollution, l'entreprise s'est appuyée sur des consultations ciblées. Pour l'ensemble des impacts positifs et négatifs, ainsi que pour certains risques, des parties prenantes externes ont été consultées : trois fournisseurs et trois clients horticulteurs. Pour la majorité des risques et des opportunités, l'entreprise a mobilisé des parties prenantes internes pertinentes de la direction de la production. Une note complémentaire a ensuite été élaborée par l'équipe en charge de la RSE. L'entreprise n'a pas interrogé les communautés touchées.

En 2025, VOLTZ a mené pour la première fois une analyse de double matérialité relative au thème « Pollution », avec l'appui d'un cabinet spécialisé (R3). Cette analyse a permis d'identifier les IRO associés à plusieurs sous-enjeux : pollution de l'air, pollution de l'eau, pollution des sols, pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires, substances préoccupantes et très préoccupantes, ainsi que microplastiques. L'évaluation s'appuie sur une cotation sectorielle, sur des interviews de parties prenantes internes (direction de la production) et externes (trois fournisseurs et trois clients horticulteurs), ainsi que sur une cotation effectuée par l'équipe RSE. Les résultats indiquent que le sous-enjeu « Microplastiques » n'est pas ressorti comme matériel.

Impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution :

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps	NOTE IRO
E2	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs et autres produits chimiques polluant les sols	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	4,00
E2	Impact positif lié à la vente de semences / jeunes plants bio à des fins d'agriculture bio, limitant la pollution de l'eau	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,67
E2	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs ou autres produits chimiques, polluant l'eau	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,48
E2	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs ou autres produits chimiques, polluant l'air	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,43
E2	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants nocifs pour les écosystèmes et organismes vivants	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,38
E2	Impact négatif lié à l'utilisation d'intrants toxiques tout au long de la chaîne de valeur	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,38
E2	Risque réglementaire lié au renforcement des normes sanitaires et environnementales	Risque	Intégralité de la CDV	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,32
E2	Risque réglementaire lié à la restriction de l'utilisation de certaines substances nocives	Risque	Intégralité de la CDV	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,10
E2	Risque réglementaire lié à l'interdiction de la vente de semences ou jeunes plants ayant été en contact avec des substances nocives	Risque	Intégralité de la CDV	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,10
E2	Risque de dépendance à l'utilisation d'intrants en amont de la chaîne de valeur	Risque	Amont	Potentiel	Court terme 12 prochains mois	2,00

Les activités associées à des impacts, risques ou opportunités (IRO) importants concernent notamment :

- Le site industriel de Brain-sur-l'Authion (49), dédié au conditionnement, à l'expédition et au contrôle qualité des semences, où sont mises en œuvre des mesures visant à limiter les rejets polluants (cuves étanches pour les déchets, récupération des poussières, contrôle des produits phytosanitaires) ;
- Les activités de production variétale et de traitement des semences, incluant la gestion des substances préoccupantes et les pollutions potentielles associées des sols, de l'air et de l'eau ;
- Les émissions liées à la consommation d'énergie des installations productives (chauffage, ventilation, éclairage), ayant un impact sur la pollution atmosphérique.

Le siège administratif de Colmar (68) n'est pas associé à des enjeux significatifs en matière de pollution.

4) Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines

Pour appréhender ses impacts, risques et opportunités liés aux ressources marines, l'entreprise s'est appuyée sur des consultations ciblées. Pour l'ensemble des impacts positifs et négatifs, ainsi que pour certains risques, des parties prenantes externes ont été consultées : deux fournisseurs deux clients horticulteurs et une banque. Pour la majorité des risques et des opportunités, l'entreprise a mobilisé des parties prenantes internes pertinentes de la direction de la production. Une note complémentaire a ensuite été élaborée par l'équipe en charge de la RSE. L'entreprise n'a pas interrogé les communautés touchées. En 2025, VOLTZ a mené pour la première fois une analyse de double matérialité relative au thème « Ressources marines », avec l'appui d'un cabinet spécialisé (R3). Cette analyse a permis d'identifier les IRO associés à plusieurs sous-enjeux : Eau et ressources marines. L'évaluation s'appuie sur une cotation sectorielle, sur des interviews de parties prenantes

internes et externes, ainsi que sur une cotation effectuée par l'équipe RSE. Les résultats indiquent que le sous-enjeu « Ressources marines » n'est pas ressorti comme matériel.

Impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources aquatiques et marines :

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps	NOTE IRO
E3	Risque opérationnel et financier lié aux restrictions de prélèvement en eau liée aux périodes de sécheresse, affectant l'approvisionnement et les ventes	Risque	Intégralité de la CDV	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	4,00
E3	Impact négatif lié à la consommation d'eau nécessaire pour l'irrigation des plantes, participant à mettre la ressource en eau sous tension	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Potentiel	Court terme 12 prochains mois	2,57
E3	Impact négatif lié aux rejets d'eau non traités après l'utilisation de substances préoccupantes, polluant les écosystèmes	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,48
E3	Impact négatif lié à la consommation d'eau au long de la chaîne de valeur	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Potentiel	Moyen terme 2 à 5 ans	1,95

5) Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques, dépendances et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes

VOLTZ a identifié et évalué ses impacts réels et potentiels sur la biodiversité et les écosystèmes. Les travaux ont porté sur les sous-enjeux relatifs à la perte de biodiversité, à l'état et à l'étendue des espèces et des écosystèmes, ainsi qu'aux incidences et dépendances aux services écosystémiques. Une liste d'IRO a été établie et cotée sur la base de notes de gravité et de probabilité de 1 à 4, complétée par trois évaluations : une étude documentaire, des consultations de parties prenantes et une revue interne réalisée par les directions RSE et financière.

Impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité :

3	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps	NOTE IRO
E4	Impact positif du développement de la recherche fondamentale en génétique, biotechnologie, pathologie, et agronomie	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	4,00
E4	Impact positif lié à la revégétalisation des espaces, notamment grâce à l'horticulture	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	3,81
E4	Impact positif lié à la création de nouvelles variétés, plus résistantes aux intempéries ou aux maladies	Impact positif	OO	Réel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,86
E4	Impact positif lié à la présence de VOLTZ en France, facilitant l'accès aux semences et évitant aux clients de négocier directement avec les fournisseurs internationaux	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,48
E4	Risque opérationnel et financier du fait de l'érosion des services écosystémiques dont dépend l'activité de VOLTZ (pollinisation, cycle de l'eau...)	Risque	Intégralité de la CDV	Potentiel	Long terme >5ans	2,10
E4	Impact négatif lié à la pollution par les substances utilisées et les émissions de GES liées aux activités tout au long de la chaîne de valeur	Impact négatif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,00
E4	Opportunité liée à la mise en avant de variétés locales et anciennes	Opportunité	Amont et OO	Réel	Court terme 12 prochains mois	1,95

L'entreprise a également identifié et évalué ses dépendances à la biodiversité et aux services écosystémiques. Un IRO spécifique portant sur le risque opérationnel et financier lié à l'érosion des services écosystémiques dont dépend l'activité de VOLTZ (pollinisation, cycle de l'eau...) a été retenu, et les consultations ont confirmé que l'activité du Groupe repose entièrement sur les services rendus par les écosystèmes naturels.

VOLTZ a également identifié et évalué les risques de transition, les risques physiques et les opportunités associés à ces sous-enjeux, en mobilisant la même méthodologie d'analyse documentaire, de consultations et de revue interne.

L'entreprise n'a pas mené de consultations auprès des communautés potentiellement touchées, et celles-ci n'ont pas été intégrées dans l'analyse de double matérialité, mais l'entreprise reconnaît que certains de ses sites, activités de production ou approvisionnements en matières premières peuvent générer des impacts négatifs réels ou potentiels sur ces communautés. L'utilisation d'intrants agricoles nocifs (engrais, pesticides, produits chimiques) peut dégrader la qualité de l'air, de l'eau et des sols, avec des effets potentiels sur la santé des riverains (troubles respiratoires ou exposition chronique à des substances toxiques) et sur leurs moyens de subsistance lorsque l'accès à l'eau ou la fertilité des terres est compromis. Ces dégradations environnementales peuvent également fragiliser les écosystèmes locaux, dont certaines communautés rurales dépendent directement pour leurs revenus et leur alimentation, en altérant la biodiversité et les services écosystémiques qui leur sont essentiels.

Dans certains contextes, l'implantation ou l'extension de sites agricoles ou de projets liés aux matières premières peut aussi s'accompagner de déplacements forcés de populations, lorsque des terres qu'elles occupent ou utilisent sont réaffectées à des activités productives, entraînant une perte de logement, de terres, de liens sociaux et de moyens de subsistance, ainsi que des situations de conflits locaux ou d'insécurité économique. Par ailleurs, peuvent survenir des situations d'accaparement de terres lorsque des fournisseurs ou investisseurs s'approprient des terres appartenant à des communautés locales ou indigènes sans consentement libre, préalable et éclairé, ni compensation adéquate, avec des conséquences sur leurs droits fonciers, leurs ressources naturelles, leurs pratiques culturelles et leurs activités de subsistance (agriculture, chasse, pêche). Certains impacts négatifs sur les services écosystémiques importants pour ces communautés ne peuvent par ailleurs être entièrement évités. Les résultats de l'analyse de double matérialité ont néanmoins démontré que l'ESRS S3 sur les communautés touchées n'était pas matériel, la réglementation permettant de limiter les impacts et les risques sur les communautés touchées selon les parties prenantes interrogées.

Par ailleurs, VOLTZ ne dispose pas de sites situés à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Enfin, certaines réglementations tierces ont conclu qu'il est nécessaire pour l'entreprise de mettre en œuvre des mesures d'atténuation concernant la biodiversité.

6) Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

VOLTZ a examiné ses actifs et ses activités afin d'identifier ses impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, l'entreprise a appliqué la même méthodologie que pour les autres normes ESRS, en s'appuyant sur une cartographie complète de sa chaîne de valeur pour identifier des IRO spécifiques à ses activités. Cette démarche comprend l'établissement d'une liste d'IRO cotés selon une note de gravité et de probabilité de 1 à 4, enrichis par trois évaluations complémentaires : une étude documentaire, des consultations de parties prenantes et une revue interne des directions RSE et financière. L'entreprise s'est appuyée sur des consultations ciblées pour déterminer ses impacts, risques et opportunités, notamment à travers des entretiens d'une heure menés avec ses parties prenantes les plus critiques. Les impacts positifs et négatifs ont été cotés avec des parties prenantes externes (sauf exception, comme le CSE), tandis que les risques et opportunités ont été cotés avec des parties prenantes internes (sauf exception, notamment les banques).

Les unités opérationnelles associées aux impacts, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire couvrent l'ensemble des activités stratégiques du Groupe :

- VOLTZ Maraîchage, dédié à la sélection, au développement et à la distribution de semences et jeunes plants de légumes et d'aromatiques, en conventionnel et en bio, pour tous les types de systèmes de production ;
- VOLTZ Horticulture, spécialisé dans le développement et la commercialisation de graines et jeunes plants floraux, feuillages, arbustes, aromatiques et petits fruits destinés aux horticulteurs, pépiniéristes et collectivités ;

- L'activité de Production de Jeunes Plants et de Supply Chain regroupent la gestion des intrants (eau, énergie, consommables), des emballages, des flux logistiques et des dispositifs de recyclage (comme les plaques de culture CoolGrey recyclables).

Les ressources matérielles utilisées par l'entreprise se répartissent en plusieurs catégories :

- Ressources biologiques et génétiques, incluant semences, jeunes plants, matériel végétal et patrimoine génétique propriétaire (variétés issues de la sélection du groupe, collections, obtentions). Ces ressources sont centrales et au cœur du modèle d'affaires, elles déterminent la création de valeur, assurent la différenciation de l'entreprise sur ses marchés et conditionnent la performance agronomique des produits distribués.
- Ressources naturelles, telles que l'eau (arrosage des cultures, nettoyage des plaques et lignes de production), les sols et substrats (supports de culture, terreaux), ainsi que l'énergie (électricité, gaz) utilisée pour les serres, l'éclairage, la réfrigération, les process industriels et les opérations logistiques indispensables à la production de plants et la conservation des semences ;
- Ressources logistiques et emballages permettant le transport des plants et semences, comprenant plaques de culture, bacs, conteneurs, cartons, films, flotte logistique (camions dédiés, plateformes de préparation de commandes au cœur des bassins de production) et infrastructures associées (centres logistiques, chambres froides) ;
- Infrastructures et sites, dont serres, pépinières, stations de conditionnement, centres logistiques et laboratoires, répartis sur 33 sites et 8 centres logistiques. Ces actifs structurent la consommation de ressources (eau, énergie, intrants) et les leviers d'économie circulaire (réemploi, recyclage, optimisation des flux) ;
- Ressources de support matériel, incluant équipements de production (machines de semis, conditionnement, irrigation, nettoyage) et systèmes numériques (ERP, WMS, traçabilité) nécessaires à la gestion des flux et à l'optimisation de l'utilisation des ressources.

Impacts, risques et opportunités matériels liés à l'économie circulaire :

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps	NOTE IRO
E5	Opportunité financière de commercialiser des plantes plus résilientes qui nécessitent moins d'intrants	Opportunité	OO	Potentiel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,76
E5	Opportunité de développer des partenariats avec des fournisseurs nationaux ou européens	Opportunité	OO	Réel	Court terme 12 prochains mois	2,29
E5	Impact négatif lié à la vente de produits de mauvaise qualité	Impact négatif	OO	Potentiel	Moyen terme 2 à 5 ans	2,19
E5	Risque financier et réputationnel lié à une mauvaise gestion des invendus	Risque	Intégralité de la CDV	Potentiel	Long terme >5ans	1,92

Les étapes de la chaîne de valeur où se concentrent l'utilisation des ressources, concernent principalement l'amont, avec la culture des semences et des jeunes plants, nécessitant intrants chimiques et équipements spécialisés (serres, machines), ainsi que la phase de production des opérations propres de VOLTZ.

1.2.2. Présentation des IROs environnementaux

1) Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Sur le sujet du changement climatique, VOLTZ a identifié un risque financier lié à la dépendance aux énergies fossiles pour le transport des matières premières et des produits finis. Ce risque se traduit par une possible augmentation des coûts de transport, une pression accrue sur les marges, des besoins d'investissement dans des solutions logistiques moins carbonées, ainsi que par un risque de perte de compétitivité ou d'image en cas de transition trop lente vers des modes de transport plus sobres. Il s'agit d'un risque de transition climatique, découlant de l'évolution des politiques climatiques, de la réglementation, des prix du carbone, des technologies bas carbone et des attentes du marché.

Le Groupe intègre les effets du changement climatique dans la définition de sa stratégie. Il suit régulièrement les évolutions climatiques afin d'adapter ses gammes de semences, notamment face aux épisodes de sécheresse et de fortes précipitations. Depuis plus de dix ans, VOLTZ développe, en lien avec ses partenaires, des gammes adaptées à ces évolutions climatiques, telles que certaines graminées ou succulentes, en réponse aux besoins de ses clients professionnels.

Afin d'adapter sa stratégie face au changement climatique, l'entreprise a défini des orientations à court, moyen et long terme :

- À court/moyen terme (1 à 3 ans), l'entreprise peut renforcer l'usage de l'arrosage en micro-aspersion sur ses sites de production afin de réduire les volumes d'eau utilisés et de conditionner les plantes à des apports hydriques plus limités. Cette évolution vise à améliorer la résilience opérationnelle dans des scénarios de sécheresses plus fréquentes ou de restrictions d'arrosage, sans remettre en cause le modèle d'affaires mais en réduisant sa sensibilité aux coûts et à la disponibilité de l'eau. Dans ce même horizon, le catalogue peut être ajusté en privilégiant davantage les variétés présentant une meilleure tolérance à la sécheresse ou nécessitant moins d'arrosage, afin de répondre à la demande des clients soumis aux mêmes contraintes. Cette évolution peut conduire à réorienter une partie des ventes vers des gammes moins consommatrices de ressources, avec un impact limité à court terme sur le chiffre d'affaires mais une meilleure adéquation aux besoins des marchés.
- À moyen/long terme (3 à 7 ans), la création ou le renforcement de bassins de stockage d'eau de pluie sur les principaux sites peut contribuer à sécuriser l'approvisionnement en eau dans des contextes d'alternance entre fortes précipitations et longues périodes de sécheresse. Ce dispositif vise à amortir la variabilité climatique et à maintenir la capacité de production en limitant les risques de rupture. Sur le plan économique, ces investissements peuvent faire évoluer la structure de coûts (capex et maintenance) tout en renforçant la résilience de l'activité face aux fluctuations climatiques ou réglementaires sur l'usage de l'eau. Ils peuvent également conduire à revoir certains choix de localisation, de volumes ou de calendriers de production pour tirer pleinement parti des capacités de stockage.
- À plus long terme (au-delà de 7 ans), VOLTZ prévoit de poursuivre et d'amplifier les travaux engagés sur l'adaptation de ses produits, en réévaluant régulièrement ses gammes au regard des scénarios climatiques (élévation des températures, modifications des régimes de pluie, évolutions des sols et des stress biotiques). Ces ajustements pourront conduire à une reconfiguration plus profonde du portefeuille de produits, avec une part croissante de références adaptées à des conditions climatiques plus extrêmes ou plus variables.

2) Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

VOLTZ dispose de plusieurs sites entrant dans le périmètre de ses opérations propres ou sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel. Les sites de production comprennent Saint-Barthélémy-d'Anjou, les Ponts-de-Cé, Avoine, Champ Grippon, André Briant Jeunes Plants, Progref et Laboratoire Angevin des Plantes. Les sites logistiques incluent Brain et Mâcon. Les sites administratifs sont situés à Colmar, Lazzate en Italie, Agadir au Maroc et Regensburg en Allemagne.

L'entreprise n'est pas concernée par des activités ayant des impacts négatifs sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Les caractéristiques de ces sites indiquent que les sites de production présentent un impact

identifié lié au développement de la recherche en pathologies agronomiques, sans dépendance particulière à la biodiversité et sans enjeu environnemental spécifique au regard du niveau de référence de l'écosystème concerné ; les sites logistiques et administratifs ne présentent quant à eux ni impact ni dépendance, et ne sont pas associés à des zones écologiquement sensibles. Par ailleurs, aucune zone sensible sur le plan de la biodiversité n'est impactée par les opérations du Groupe. L'entreprise a toutefois identifié des impacts négatifs matériels en lien avec la dégradation des terres, la désertification ou l'imperméabilisation des sols. En revanche, aucune de ses opérations n'affecte d'espèces menacées.

1.2.3. Présentation des principaux indicateurs et politiques, actions et cibles

1) Changement climatique

a) Consommation et production d'énergie

Année	Consommation totale d'énergie liée aux opérations propres
2024	24 MWH
2025	23 MWH

VOLTZ produit de l'énergie qui est autoconsommée sur le site de Colmar.

b) Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Les émissions brutes de GES de Scope 1 du groupe sont de 4.253 tCO₂e pour l'exercice 2025.

Nous n'avons pas identifié de sociétés externes au groupe bénéficiant de nos investissements et sur lesquelles notre entreprise exerce un contrôle opérationnel.

Aucune émission de GES de Scope 1 n'est couverte par des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émissions.

Les émissions brutes de GES de Scope 2 du groupe sont de 139 tCO₂e pour l'exercice 2025 (calcul fondé sur la méthode de la localisation).

VOLTZ a calculé ses émissions de GES pour le scope 1 et 2 de l'entreprise, mais le calcul du Scope 2 n'utilise pas la méthode fondée sur les contrats d'énergie (market-based).

Nom de la catégorie	Émissions brutes de GES de la catégorie (tCO ₂ e) du Scope 3
Produits et services achetés	5.787
Transport de marchandises amont et distribution	2.445
Transport de marchandises aval et distribution	770
Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	750
Déplacements domicile travail	719

Les émissions brutes de GES ont été calculées avec la méthode GHG protocole.

Le calcul des émissions du scope 3 est réalisé sur un périmètre consolidé au niveau du Groupe.

Le pourcentage d'émissions du Scope 3 ayant été calculé à l'aide de données obtenues directement auprès de nos fournisseurs ou d'autres partenaires de notre chaîne de valeur est de 29%.

L'entreprise a calculé les émissions du Scope 3, en excluant certaines catégories : le poste utilisation client final (grossistes, pépiniéristes, horticulteurs...) n'a pas été pris en compte du fait du manque de documentation fiable portant sur des facteurs d'émission applicables aux productions et produits vendus par le groupe.

Les facteurs d'émissions retenus pour l'établissement du bilan carbone sont les facteurs d'émissions les plus récents disponibles dans la version V8.7 du bilan carbone en actualisant toutefois les facteurs d'émission du gaz naturel, de l'électricité, des halocarbures de KYOTO R404A /PRG à 100 ans et R410A/ PRG à 100 ans sur la base des informations les plus récentes fournies sur le site de l'ADEME.

c) Émissions de CO2 biogénique de l'entreprise

Notre entreprise a calculé les émissions de CO2 biogénique. La quantité totale d'émissions de CO2 et autres GES (en particulier le CH4 et le NO2) biogéniques est de 259 tCO2e (259 tCO2e pour le Scope 1 et 0 tCO2e pour le Scope 2).

2) Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

a) Mise en place d'un plan de transition et description des cibles de réduction et leviers de décarbonation

Un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique a été établi et validé par VOLTZ. Il constitue le cadre de pilotage des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation alignée avec les attentes réglementaires.

Ce plan intègre des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, définies en cohérence avec les orientations de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) de la France à l'horizon 2050. Les travaux préparatoires ont permis de hiérarchiser les leviers de réduction disponibles et d'établir une liste des principales actions à engager ou à renforcer dans les différentes activités du Groupe.

Le groupe de travail a présenté une synthèse des 15 actions prioritaires, à volume et activité équivalents :

1. Décarbonation des transporteurs de petits colis (DHL, Colissimo, Chronopost) via leurs engagements de réduction des GES.
2. Engagement de réduction des GES de DN Schenker (carburant Bio GNC+), des transports Ageneau (écoconduite) et optimisation via la navette Brain-Chemillé.
3. Passage en LED du site de Brain.
4. Mise en place de bornes de recharge électrique pour les salariés et mise à disposition de véhicules électriques sur site.
5. Changement de fournisseurs pour les aromatiques (transfert d'Angers vers Barcelone et d'Israël vers l'Europe) pour réduire l'empreinte énergétique.
6. Réduction de la consommation d'azote pour les jeunes plants horticoles grâce à la diminution de la durée de culture (de 1-2 ans à 2-3 mois).
7. Remplacement des serres de Saint-Barthélémy par des installations plus performantes énergétiquement.
8. Production sans tourbe conformément aux obligations réglementaires.
9. Utilisation de plastique recyclé dans les serres.
10. Réduction des traitements de produits dangereux, en limitant leur utilisation et leurs rejets.
11. Installation de chaudières biomasse avec recyclage pour remplacer le chauffage au gaz.
12. Installation de LED sur les sites horticoles et remplacement des compensateurs fortement consommateurs d'énergie.
13. Remplacement des chambres froides vétustes par des équipements à meilleurs rendements.
14. Réduction de la consommation de fongicides, en augmentant la proportion de plantes disposant du label « bleues ».
15. Passage de la flotte de véhicules commerciaux horticulture de l'essence vers l'électrique.

Cette structuration permettra au Groupe de piloter sa trajectoire de réduction des émissions, de renforcer la résilience de ses activités et de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de neutralité carbone.

Le groupe de travail chargé de la mission a classifié les actions en place ou à mettre en œuvre en trois catégories :

1. Améliorer le processus sans en modifier la nature,
2. Modifier le processus et/ou le fonctionnement afin de réduire les émissions de GES,
3. Réduire les consommations par la baisse des volumes générant des GES.

Cette analyse a été appliquée aux deux principales Business Units de VOLTZ : VOLTZ Horticulture et VOLTZ Maraîchage.

Au total, le plan d'action comprend 35 actions, permettant de viser :

- une réduction des émissions de GES de 4 à 5 % à l'horizon 2030 (par rapport à 2024),
- une réduction de 8 à 9 % à l'horizon 2050 (toujours par rapport à 2024).

Ces objectifs représentent un premier pas vers la réduction des émissions locales liées aux activités directes du Groupe

VOLTZ a identifié plusieurs leviers de décarbonation destinés à soutenir l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) définis dans son plan de transition.

Les leviers identifiés couvrent l'ensemble du cycle de production, des intrants aux infrastructures :

- Réduction de l'utilisation des tourbes.
- Récupération de l'eau via des dispositifs de stockage.
- Recyclage : mise en place de zones de tri sur les sites et analyse des capacités des prestataires de tri en vue d'une sélection adaptée.
- Revue du mix énergétique (gaz / électricité) avec possibilité de changement.
- Amélioration de l'isolation des serres et bâtiments afin de réduire les besoins de chauffage.
- Électrification du parc de véhicules de production.
- Des actions ont été définies et engagées afin de mettre en œuvre les leviers de décarbonation retenus. Les actions actuellement déployées ou en cours d'étude comprennent :
- Audit interne du recyclage en production et identification des organisations permettant de recycler un maximum de matières.
- Étude de l'installation de bassines pour la récupération de l'eau de toiture.
- Début du déploiement de l'éclairage LED sur les sites de production.
- Planification de productions intégrant moins de 20 % de tourbe.

b) Investissements et financements liés au plan de transition

Les principaux investissements (CapEx) associés au plan de transition concernent le passage progressif à des systèmes d'éclairage LED dans les serres et bâtiments de production. Cette orientation vise à réduire durablement la consommation d'électricité, les émissions associées et, à terme, les coûts d'exploitation liés à la consommation énergétique. Les investissements sont actuellement concentrés sur les sites les plus consommateurs d'énergie et pourront être étendus progressivement, même s'ils ne couvrent pas encore l'ensemble du parc immobilier et des installations.

Les dépenses opérationnelles (OpEx) incluent plusieurs postes liés à la mise en œuvre progressive des leviers de transition, notamment :

- L'achat de terreaux et substrats intégrant une part réduite de tourbe, afin de diminuer l'empreinte environnementale des cultures.

- Les coûts d'études liés aux projets de bassines de stockage d'eau de pluie et à l'éventuelle mise en place d'une chaudière biomasse, en préparation d'investissements futurs visant à réduire l'usage d'eau potable et d'énergies fossiles.
- Les dépenses associées à l'utilisation de véhicules électriques (leasing, énergie, maintenance), permettant de réduire les émissions directes liées aux déplacements de certains segments de la flotte.

Ces OpEx ne couvrent pas encore l'ensemble des sites ou des achats de l'entreprise, mais s'inscrivent dans une dynamique de déploiement progressif, reposant d'abord sur des tests sur plusieurs sites pilotes, avant extension en fonction des résultats techniques, économiques et environnementaux observés.

VOLTZ publie des indicateurs clés de performance relatifs à ses CapEx alignés sur la Taxonomie verte européenne, conformément aux exigences de la CSRD. Ces indicateurs permettent d'évaluer la part des investissements considérée comme durable selon la classification européenne :

Indicateur	Description
Taux de CapEx éligibles	Part des investissements réalisés qui entrent dans le champ d'application de la Taxonomie verte (ex. efficacité énergétique, énergies renouvelables, gestion de l'eau, biodiversité).
Taux de CapEx alignés	Part des investissements respectant entièrement les critères de la Taxonomie (contribution substantielle à l'atténuation/adaptation + respect du principe <i>Do No Significant Harm</i>).
Montant total des CapEx verts	Volume des investissements destinés à améliorer la performance environnementale (ex. panneaux photovoltaïques, modernisation d'équipements pour réduire la consommation d'énergie).
Indicateurs qualitatifs complémentaires	Nombre de projets certifiés ou labellisés, existence de plans pluriannuels d'investissement RSE, évolution de la part des CapEx verts dans le total des investissements.

c) Activités économiques liées aux énergies fossiles

L'entreprise a réalisé en 2025 des investissements dans des activités liées au gaz pour un montant de 220 000 €.

d) Informations relatives au plan de transition

La transition climatique est intégrée à la stratégie commerciale globale de VOLTZ. Elle guide le développement de nouvelles gammes de semences et de solutions végétales adaptées aux enjeux de durabilité, ainsi qu'aux attentes croissantes des clients en matière d'agriculture responsable et de réduction d'empreinte carbone. Les objectifs liés au climat et à l'innovation durable influencent la feuille de route commerciale, le positionnement sur de nouveaux marchés - tels que l'agriculture urbaine ou la biodiversité - et se reflètent dans les messages marketing et la communication institutionnelle.

Sur le plan financier, les investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan de transition sont intégrés au plan pluriannuel d'investissement et constituent des priorités dans le budget annuel. Les CapEx verts liés à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables ou aux équipements sobres en ressources sont notamment suivis comme des axes structurants. Les critères de la taxonomie verte européenne sont utilisés pour orienter les arbitrages et prioriser les projets, de manière à maximiser la part des investissements alignés avec les objectifs environnementaux tout en préservant la compétitivité économique du Groupe. Des indicateurs extra-financiers sont intégrés au tableau de bord de pilotage global, et leur suivi contribue à l'évaluation des performances des directions opérationnelles et financières.

Le plan de transition a été approuvé par les organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise. Son avancement doit toutefois être analysé avec prudence : VOLTZ a engagé des initiatives concrètes - audits carbone, solutions écoresponsables, actions en faveur de la biodiversité, investissements ciblés en efficacité énergétique et en énergies renouvelables - mais ces actions demeurent en phase de structuration et d'accélération. Des marges de progression subsistent, notamment sur l'augmentation de la part de CapEx strictement alignés à la Taxonomie verte, l'harmonisation des pratiques RSE à l'échelle du Groupe et la mesure chiffrée de certains impacts. Dans un contexte réglementaire et concurrentiel en évolution

rapide, la réussite du plan repose ainsi sur un pilotage adaptatif et sur une dynamique d'amélioration continue.

3) Pollution

a) Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

À la date d'arrêté des informations présentées, le groupe ne dispose pas d'un système de collecte et de consolidation lui permettant d'identifier et de quantifier de manière fiable les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes (au sens de la réglementation applicable, notamment REACH et des normes ESRS) présentes dans ses activités, produits et chaîne de valeur amont et aval.

En conséquence, le groupe n'est pas en mesure de publier, pour l'exercice considéré, les indicateurs exigés relatifs aux quantités totales de substances préoccupantes et de substances extrêmement préoccupantes générées, utilisées, produites, achetées ou émises, tels que prévus par la CSRD et les normes ESRS correspondantes.

Le groupe a engagé un travail de structuration de ses données environnementales et de cartographie de ses flux de matières (y compris chimiques) afin de se mettre en conformité progressive avec les exigences des normes européennes de reporting de durabilité (ESRS), et prévoit de préciser dans ses prochains exercices de reporting le périmètre, la méthodologie et le calendrier de mise à disposition de ces informations.

b) Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants en matière de pollution

Évaluation des incidences financières escomptées liées à la pollution

L'évaluation des incidences financières escomptées des impacts, risques et opportunités en matière de pollution repose sur une analyse qualitative et quantitative des coûts directs, indirects et potentiels susceptibles d'affecter la performance financière du Groupe Voltz, dans un contexte réglementaire et opérationnel en évolution.

Effets financiers liés aux risques de pollution

Les risques de pollution peuvent générer des coûts significatifs, principalement liés à la mise en conformité environnementale. Ces coûts comprennent l'adaptation des pratiques opérationnelles, les investissements techniques, la mise en place de contrôles et d'audits, l'obtention de certifications, ainsi que la gestion des déchets et des rejets. À ce titre, l'ordre de grandeur annuel estimé de ces coûts se situe entre 0,1 M€ et 0,5 M€, en fonction du niveau d'exigence réglementaire et du périmètre concerné.

En cas d'incident de pollution ou de non-conformité, des coûts additionnels pourraient survenir, incluant notamment des sanctions administratives ou financières, des obligations de remise en état, des pertes de produits, des coûts de non-qualité ainsi que des frais juridiques. Selon la gravité et l'ampleur de l'événement, un scénario réaliste pourrait conduire à un impact financier ponctuel compris entre 0,1 M€ et 1 M€.

Par ailleurs, des effets indirects sur la marge opérationnelle peuvent résulter de l'adaptation des schémas logistiques, du recours à des solutions plus vertueuses, ou encore de l'évolution des intrants et des emballages. Bien que cet impact soit difficile à isoler de manière précise, il pourrait représenter quelques dixièmes de point de marge opérationnelle, soit un effet pouvant se chiffrer en centaines de milliers d'euros à l'échelle du Groupe.

Effets financiers considérés et horizons temporels

Les principaux effets financiers pris en considération dans cette analyse sont :

- Augmentations de coûts de production ou de transition (court terme),
- Impacts de changements réglementaires (court terme).

Ces effets sont directement associés aux impacts et dépendances du Groupe vis-à-vis de ses pratiques de production, de ses choix d'intrants et de sa capacité d'adaptation aux exigences réglementaires.

Hypothèses critiques, sources et niveau d'incertitude

La quantification des effets financiers anticipés repose sur des hypothèses rattachées aux contextes économiques et réglementaires dans lesquels évolue le Groupe. Ces hypothèses prennent notamment en compte la dynamique passée et anticipée des réglementations environnementales applicables.

Les sources utilisées s'appuient principalement sur l'historique des changements réglementaires ayant déjà impacté le Groupe par le passé.

Le niveau d'incertitude associé à ces hypothèses est qualifié de faible, aléatoire et très incertain, reflétant à la fois la difficulté de prévoir précisément le rythme et l'ampleur des évolutions réglementaires, ainsi que la probabilité et la gravité d'éventuels incidents de pollution.

c) Politiques en matière de pollution

Gestion des impacts, risques et opportunités en matière de pollution par les politiques mises en place

Nos politiques mises en place ne permettent pas de gérer les impacts, risques et opportunités en matière de pollution. Le groupe n'a pas mis en place de politique formalisée à ce jour et fonctionne avec des actions localisées dans les différentes branches d'activités de l'entreprise.

Un plan RSE est en cours d'élaboration pour l'activité de production avec une partie spécifique sur la pollution. La politique est en cours d'écriture sur la période 2026 pour la partie production dans un premier temps.

d) Actions et ressources relatives à la pollution

Actions de gestion de la pollution

VOLTZ a mis en place des actions de gestion de la pollution, couvrant différents types de pollutions, notamment celles liées à l'énergie, aux émissions atmosphériques et aux installations techniques. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale visant à éviter et réduire les sources de pollution, en privilégiant la prévention à la source et l'amélioration continue des performances environnementales.

Description des actions et plans d'action mis en œuvre

Parmi les actions clés mises en œuvre figure un programme de réduction de la consommation d'énergie sur les sites du Groupe. Celui-ci repose sur l'optimisation des équipements d'éclairage, de ventilation et de chauffage, ainsi que sur le renouvellement progressif des installations afin d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire les émissions associées.

Cette action vise un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 4 à 5 % à horizon 2030, contribuant indirectement à la limitation des pollutions atmosphériques. Elle relève à la fois de l'évitement de la pollution, notamment par la suppression progressive de pratiques ou d'équipements à incidence négative, et d'actions de réduction de la pollution existante.

Les actions menées intègrent également des pratiques de recyclage et de baisse des émissions grâce à la modernisation des installations, apportant ainsi des solutions concrètes aux communautés potentiellement touchées par les impacts liés aux pollutions générées par les activités de l'entreprise.

Périmètre, calendrier et chaîne de valeur

Ces actions sont actuellement déployées en France. Elles ont un impact sur la chaîne de valeur de l'entreprise, en influençant à la fois les opérations propres et les relations avec les parties prenantes en amont et en aval, notamment via les choix d'équipements, d'intrants et de pratiques opérationnelles.

Il est toutefois précisé que la réalisation de cette action ou de ce plan d'action ne contribue pas directement à l'atteinte des objectifs généraux définis dans la politique globale de VOLTZ relative à la pollution, bien qu'elle participe à la réduction de certains impacts opérationnels.

Par ailleurs, des informations relatives à ces actions ont déjà été publiées dans des rapports précédents, assurant une continuité et une cohérence dans le reporting extra-financier du Groupe.

Ressources allouées aux actions de gestion de la pollution

La mise en œuvre de ces actions de gestion de la pollution nécessite des dépenses opérationnelles (OpEx) et/ou des dépenses d'investissement (CapEx) significatives, notamment pour les études techniques, les adaptations des installations et les actions de suivi.

Les ressources mobilisées comprennent :

- Des études de solutions d'investissement, intégrant des analyses financières et techniques ;
- La mobilisation d'un groupe de travail RSE, reposant sur des ressources humaines internes ;
- La budgétisation future des ressources nécessaires, dans le cadre du plan actuellement en cours d'élaboration.

La capacité de mise en œuvre de l'action ou du plan d'action ne dépend d'aucune condition préalable précise.

Les ressources allouées au plan d'action n'incluent pas d'instrument financier durable.

e) Cibles en matière de pollution

Notre entreprise ne s'est pas fixé d'objectif lié à la gestion de la pollution (air, sols, eau). Nous ne prévoyons pas de nous fixer des cibles relatives à la gestion de la pollution. De plus, nous ne mesurons pas l'efficacité de nos politiques et actions concernant la gestion de la pollution.

L'entreprise privilégie actuellement une approche de conformité réglementaire en s'assurant que tous ses sites respectent strictement les normes en vigueur concernant les rejets, les déchets et la gestion des produits potentiellement polluants, plutôt que de se fixer des objectifs quantitatifs additionnels.

Le groupe concentre ses efforts sur l'amélioration continue des pratiques (optimisation des circuits de traitement, prévention des pollutions accidentelles, projets d'éco-conception), processus qui dépend fortement du contexte local des sites et des évolutions réglementaires, rendant la fixation de cibles globales difficile à ce stade.

Les risques de pollution, dans l'activité de semences et plants, sont jugés moins structurants ou moins critiques que d'autres risques environnementaux (comme le changement climatique ou la consommation d'eau), ce qui explique le choix d'une démarche plus qualitative que quantitative sur cet enjeu.

4) Ressources aquatiques et marines

a) Politiques en matière de ressources aquatiques et marines

L'entreprise n'a pas mis en place de politique formalisée pour gérer ses impacts, risques et opportunités liés aux ressources aquatiques et marines car nous considérons que l'activité a un impact mineur sur les ressources marines. En revanche, des actions locales ont été mises en place pour les ressources aquatiques.

Les politiques mises en place ne permettent pas de gérer les IRO liés aux ressources aquatiques et marines.

b) Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines

Actions mises en œuvre pour la gestion durable de l'eau

VOLTZ a mis en place des actions locales ciblées sur la gestion et la réduction de la consommation d'eau, en particulier en ce qui concerne les ressources aquatiques. Ces actions visent à préserver la ressource en eau douce tout en assurant la continuité et la qualité des activités de production de jeunes plants.

Description des actions et typologie

Les actions mises en œuvre relèvent à la fois :

- d'actions et ressources employées afin de réduire l'utilisation des ressources aquatiques,
- d'actions visant à restaurer et régénérer l'écosystème aquatique et les masses d'eau.

Sur les sites concernés, plusieurs bassins de rétention ont été implantés afin de collecter et stocker les eaux de pluie issues des toitures et des surfaces imperméabilisées. Ces eaux sont ensuite restituées progressivement au milieu naturel, ce qui permet de limiter le ruissellement, de réduire le stress hydrique et de sécuriser une partie des besoins en eau pour les cultures sous serre.

Dans les serres, l'entreprise a également recours à des systèmes de micro-aspersion et, plus largement, de micro-irrigation, permettant de cibler l'apport en eau au plus près des plantes. Ces dispositifs contribuent à réduire les pertes par évaporation et ruissellement et s'inscrivent pleinement dans la démarche de réduction des consommations d'eau douce et d'optimisation de l'irrigation portée par VOLTZ.

Ces actions ont débuté en 2016.

Gestion opérationnelle et prévention des pollutions

Les efforts actuels sont concentrés sur une gestion efficace de l'eau douce, incluant le pilotage fin des apports d'irrigation, l'entretien régulier des installations afin de limiter les fuites, ainsi que la mise en place de procédures spécifiques visant à prévenir les pollutions accidentelles, notamment au niveau des aires de remplissage et de lavage du matériel.

Sur les sites concernés, les eaux susceptibles d'être polluées par les traitements (fonds de cuve, eaux de rinçage, écoulements localisés) sont récupérées dans des cuves dédiées. Elles font ensuite l'objet d'une gestion spécifique conforme à la réglementation en vigueur, afin de limiter tout risque de transfert de produits vers l'environnement.

Ces actions ciblent prioritairement les aires exposées aux risques hydriques, contribuant ainsi à la protection des masses d'eau locales.

Périmètre géographique et parties prenantes

Les actions sont mises en œuvre sur les sites de production de jeunes plants de VOLTZ en Anjou. Elles apportent des solutions concrètes aux communautés potentiellement touchées par les impacts de l'entreprise sur les ressources aquatiques et marines, en limitant les prélèvements et en favorisant une restitution maîtrisée de l'eau à l'écosystème.

Résultats attendus et état d'avancement

Les résultats attendus de ces actions sont :

- Une réduction de la consommation et des prélèvements d'eau,
- La restitution de volumes plus importants d'eau à l'écosystème.

À date, le Groupe dispose de 4 bassins de rétention sur les sites ABJP et de 6 bassins sur les sites VOLTZ, avec la possibilité de créer deux bassins supplémentaires afin de renforcer encore la résilience hydrique des sites de production.

Notre entreprise n'a pas encore mis en place d'actions globales ou établi un plan d'action relatifs aux ressources aquatiques et marines. Notre entreprise ne participe pas à des actions collectives relatives à l'eau et aux ressources aquatiques et marines. Ainsi, nous n'avons pas publié d'informations à propos de cette action ou ce plan d'action. Aucune dépense opérationnelle (OpEx) ou investissement (CapEx) important n'a donc été mis en œuvre sur ce sujet.

c) Cibles en matière de ressources aquatiques et marines

Notre entreprise ne s'est pas fixée de cibles de consommation et d'utilisation de ressources aquatiques et marines.

L'entreprise ne mesure pas l'efficacité de ses politiques et actions en l'absence de cibles.

Les efforts actuels sont concentrés sur la gestion efficace de l'eau douce (irrigation, prévention des pollutions accidentelles), qui fait déjà l'objet de contrôles réglementaires et de mesures techniques appropriées, plutôt que sur la dimension "marine".

Les analyses internes n'ont pas permis d'identifier d'impacts, de risques ou de dépendances matérielles vis-à-vis des ressources aquatiques considérés comme suffisamment prioritaires pour justifier la définition d'indicateurs ou de politiques spécifiques à ce thème.

5) Biodiversité et écosystèmes

a) Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

Notre entreprise ne dispose pas de site se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

Contribution de VOLTZ aux changements d'affectation des terres et aux pressions sur les écosystèmes

VOLTZ a conclu que ses activités contribuent directement aux changements d'affectation des terres, ainsi qu'au changement d'utilisation des eaux douces, et, le cas échéant, aux pressions exercées sur les écosystèmes associés.

La mise en culture de terres auparavant peu ou pas exploitées, telles que des prairies permanentes ou des friches, entraîne presque systématiquement une perte de biodiversité locale. Cette évolution se traduit par une modification des habitats naturels, une simplification des écosystèmes et une réduction de la diversité des espèces présentes. Dans la mesure où les semences et jeunes plants fournis par l'entreprise sont destinés à ces usages agricoles ou horticoles, le modèle d'activité de VOLTZ contribue de fait à ces changements, même si l'ampleur exacte des impacts dépend fortement des pratiques mises en œuvre par chaque exploitant au sein de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, les systèmes de culture associés aux produits de l'entreprise impliquent l'utilisation d'eau douce pour l'irrigation, ce qui peut accentuer la pression sur les ressources hydriques locales lorsque les pratiques ne sont pas adaptées ou que les contextes territoriaux sont déjà contraints. De plus, l'usage de traitements chimiques, tels que les engrais et les produits phytosanitaires, par certains acteurs de la chaîne de valeur peut contribuer à l'affaiblissement de la biodiversité locale, en affectant la faune et la flore, les organismes du sol ainsi que la qualité des milieux aquatiques.

Au regard de ces éléments, l'entreprise a identifié qu'elle génère des impacts importants sur les écosystèmes, notamment via les changements d'usage des sols, les pressions exercées sur les ressources en eau douce et les pratiques culturelles associées aux produits qu'elle commercialise.

Notre entreprise n'a pas identifié qu'elle avait des impacts importants sur l'utilisation des terres ou qu'elle impactait les écosystèmes en se fondant sur une analyse du cycle de vie.

Notre entreprise ne contribue pas directement à l'introduction accidentelle ou volontaire d'espèces exotiques envahissantes.

b) Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes

VOLTZ a identifié une opportunité de développement économique pour son activité de pépinière, estimée dans une fourchette comprise entre 1 M€ et 10 M€, en lien avec l'évolution des marchés et des besoins liés aux enjeux de biodiversité et d'adaptation des systèmes de production.

Parallèlement, le risque de dégradation des sols est considéré à ce stade comme non significatif en termes de conséquences financières pour le Groupe. Plus largement, l'ampleur financière anticipée des effets liés à la biodiversité et aux écosystèmes est jugée faible, compte tenu du niveau actuel d'exposition de VOLTZ et des capacités d'adaptation déjà en place.

En particulier, dans le cas d'une détérioration du cycle de l'eau, l'impact potentiel sur la production - qu'il s'agisse des rendements, de la qualité ou des volumes disponibles - est aujourd'hui considéré comme limité à l'échelle globale de l'activité. Ces situations pourraient toutefois générer ponctuellement des surcoûts, liés notamment à des ajustements des pratiques d'irrigation, à la sécurisation de certains approvisionnements ou à des adaptations organisationnelles, pouvant entraîner des variations de marge.

Cette appréciation demeure évolutive et pourrait être révisée si la fréquence ou l'intensité des épisodes hydriques extrêmes venait à augmenter sensiblement, ou si de nouvelles contraintes réglementaires fortes sur l'irrigation affectaient plus directement les bassins de production de VOLTZ.

Effets financiers détaillés et impacts associés

Les principaux effets financiers identifiés concernent en premier lieu les coûts de production. Une détérioration du cycle de l'eau, liée notamment à des épisodes de sécheresse ou à des restrictions d'arrosage, pourrait entraîner de légères hausses potentielles des coûts, résultant d'ajustements des pratiques d'irrigation, de l'optimisation de l'usage de l'eau ou de la sécurisation de certains approvisionnements. Ces effets sont

directement rattachés à la dépendance de VOLTZ aux ressources en eau et aux services écosystémiques associés.

Des effets sur les volumes et la qualité de production peuvent également être observés de manière ponctuelle. Des épisodes climatiques défavorables affectant certains bassins de production pourraient générer une baisse temporaire des volumes disponibles ou une altération de la qualité (germination, homogénéité), avec un impact possible mais limité sur le chiffre d'affaires et les marges. Ces effets traduisent la sensibilité des cultures aux conditions hydriques et climatiques.

Horizons temporels des effets financiers

Court à moyen terme (1 à 3 ans) : les effets identifiés sont principalement ponctuels, liés à des épisodes de sécheresse ou de fortes pluies. Ils peuvent se traduire par des surcoûts opérationnels localisés et des ajustements de planning de production ou de sourcing.

Moyen à long terme (3 à 10 ans) : des effets plus structurels pourraient apparaître, notamment via des investissements progressifs dans des solutions d'irrigation plus efficaces, l'adaptation des schémas de production et un renforcement de la gestion des risques. Néanmoins, ces effets sont actuellement considérés comme d'ampleur globalement faible au regard de l'activité totale du Groupe, sauf en cas d'aggravation marquée des conditions hydriques locales.

Il n'existe pas à ce jour de cartographie formalisée d'hypothèses critiques ayant pour objectif de quantifier les effets financiers anticipés, leurs sources et le niveau d'incertitude associé à ces hypothèses.

c) Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

Degré de résilience du modèle économique de l'entreprise face aux risques systémiques, physiques et de transition liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Le modèle économique est exposé à plusieurs risques systémiques, physiques et de transition liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- Des risques climatiques affectant les écosystèmes (hausse des températures, réduction des ressources en eau, prolifération de certains insectes ravageurs et de maladies), susceptibles d'impacter la production, la qualité et la disponibilité des plantes et semences,
- Des risques réglementaires et de transition liés au durcissement des normes environnementales (restrictions d'arrosage, réduction ou interdiction de certains produits phytosanitaires), pouvant modifier les conditions de production et d'approvisionnement.

Les forces de résilience de notre modèle économique comprennent :

- Une partie des productions reposant sur des structures hors sol et relativement isolées, ce qui peut limiter l'exposition directe à certains aléas écologiques (sols, pollution locale) et offrir une meilleure maîtrise des conditions de culture,
- Des capacités d'adaptation déjà existantes, avec des alternatives techniques et variétales disponibles pour répondre à certaines conséquences du changement climatique et aux évolutions réglementaires.

Des faiblesses demeurent néanmoins :

- Une dépendance aux cadres réglementaires relatifs à l'eau (interdictions ou restrictions d'arrosage) et aux intrants (réduction ou interdiction de produits phytosanitaires), qui peut limiter les marges de manœuvre opérationnelles,
- Une exposition indirecte aux évolutions des écosystèmes (dégradation des services écosystémiques, pression accrue de ravageurs et maladies), qui pourrait nécessiter des ajustements supplémentaires du modèle économique à moyen et long terme.

Il est toutefois précisé que ces risques, forces et faiblesses sont identifiés à partir des connaissances et analyses internes disponibles à ce stade et ne résultent pas directement d'un exercice formalisé d'analyse de résilience ni d'une analyse de double matérialité.

Le groupe VOLTZ n'a pas réalisé d'analyse de résilience à date

Notre entreprise n'a pas de plan de transition en matière de biodiversité visant à améliorer son modèle économique et sa stratégie, afin de les rendre, à terme, compatibles avec la vision du cadre mondial de Kunming-Montréal.

d) Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Les politiques mises en place par notre entreprise ne permettent pas de gérer ses impacts, risques et opportunités en lien avec la biodiversité et les écosystèmes.

L'entreprise ne dispose pas à ce jour de politique formalisée.

La priorité a jusqu'ici été mise sur d'autres volets de la durabilité (climat, eau, qualité sanitaire, conformité réglementaire), ce qui a retardé la formalisation spécifique d'une politique biodiversité, alors même que l'activité du Groupe a un lien fort avec les écosystèmes terrestres.

Les travaux récents de cartographie des risques sont encore en cours de consolidation, et l'entreprise souhaite s'appuyer sur ces résultats pour définir une politique biodiversité cohérente, avec des objectifs et indicateurs adaptés, plutôt que d'édicter un cadre partiel ou incomplet.

L'enjeu biodiversité est désormais identifié comme structurant pour le cœur d'activité, ce qui devrait conduire, à mesure que la démarche CSRD se déploie, à faire évoluer les pratiques existantes vers une politique formalisée, assortie d'engagements et de modes de suivi dédiés.

En attendant, les actions restent gérées de manière décentralisée (sites, services, achats, R&D), ce qui explique que la biodiversité ne soit pas encore traitée de façon plus explicite et transversale dans les politiques officielles du Groupe

À ce stade, VOLTZ ne prévoit pas de créer immédiatement une politique autonome sur la biodiversité, car les travaux relatifs à la CSRD sont encore en cours de consolidation et doivent d'abord être intégrés progressivement dans la stratégie RSE existante. L'objectif est d'incorporer au fur et à mesure les enseignements de cette analyse (impacts, risques, opportunités) dans les orientations RSE, les plans d'action et les indicateurs, puis, le cas échéant, de faire évoluer ce socle vers une politique plus explicite et structurée sur la biodiversité et les écosystèmes, plutôt que de mettre en place un dispositif prématuré ou incomplet.

e) Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Notre entreprise n'a pas mis en place d'actions en faveur de la biodiversité et des écosystèmes.

f) Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Notre entreprise ne s'est pas fixée de cible en matière de préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Notre entreprise ne prévoit pas de se fixer des cibles relatives à la biodiversité et aux écosystèmes. Nous ne mesurons pas l'efficacité de nos politiques et des actions sur la biodiversité et les écosystèmes. Toutes ces actions sont mises en place dans un souci de préservation de l'environnement à l'initiative des dirigeants et des collaborateurs du Groupe.

6) Utilisation des ressources et économie circulaire

a) Ressources entrantes

Dans le cadre de ce premier exercice de reporting de durabilité réalisé conformément à la directive CSRD et aux normes ESRS, le Groupe VOLTZ ne dispose pas encore de systèmes de collecte et de consolidation permettant un suivi exhaustif, homogène et pleinement fiable, à l'échelle du Groupe, des indicateurs quantitatifs requis pour la période de reporting. Cette situation est cohérente avec le caractère progressif de la mise en œuvre des exigences CSRD et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Nature des activités et des flux de ressources

VOLTZ exerce une activité de distributeur et, de plus en plus, de créateur et obtenteur de variétés, spécialisée dans les semences et jeunes plants floraux, potagers et de pépinière à destination d'une clientèle professionnelle. Son modèle d'activité repose sur la sélection variétale, la production de semences, puis leur conditionnement, leur stockage et leur distribution, principalement à l'échelle européenne. Ces activités structurent la nature et la diversité des ressources entrantes utilisées par le Groupe.

Principales catégories de ressources entrantes

Ressources biologiques

- Des semences potagères, aromatiques, de fines herbes, légumineuses, petits fruits, semences florales et bulbes à fleurs, issues de filières conventionnelles et biologiques ;
- Des jeunes plants maraîchers et horticoles (légumes, fleurs, arbustes, plants de pépinière), destinés aux maraîchers, horticulteurs, pépiniéristes et collectivités.

Ressources techniques et emballages

Les ressources techniques et matérielles comprennent :

- Des supports et consommables nécessaires à la production de jeunes plants (substrats, plaques et bacs plastiques, films et contenants) ;
- Des matériaux d'emballage utilisés pour le conditionnement et l'expédition des produits (sachets de semences, boîtes, cartons, plastiques de protection).

Énergie et logistique

Les ressources entrantes incluent également :

- L'énergie nécessaire au fonctionnement des sites de production, des serres et des plateformes logistiques (chauffage, éclairage, y compris LED pour certaines cultures indoor ou vertical farming, systèmes de froid, etc.) ;
- Les prestations de transport et de logistique, incluant les flux entrants de services de transport, palettes et films étirables, indispensables à l'acheminement des semences et des jeunes plants vers les clients européens.

Conformément au principe d'effort raisonnable prévu par la CSRD, VOLTZ a engagé sur la période 2024-2025 un chantier structurant visant à améliorer la qualité, l'exhaustivité et la fiabilité des données relatives aux ressources entrantes. Ce travail porte sur la cartographie des flux de matières, l'harmonisation des référentiels et des unités de mesure entre les entités, l'évolution des outils ERP ainsi que la structuration progressive de la collecte de données auprès des principales filiales et des fournisseurs clés. L'objectif est de pouvoir produire, à terme, une information quantitative complète, en priorisant les catégories de matières et d'emballages les plus significatives au regard de l'analyse de double matérialité du Groupe.

Enfin, le Groupe précise que les catégories de « matières réutilisées » et de « matières recyclées » ne se recoupent pas au sein de l'entreprise. Elles sont considérées et suivies comme des catégories distinctes dans les travaux en cours de structuration des données, conformément aux exigences des ESRS.

b) Ressources sortantes

Principaux produits et matières conçus selon les principes de l'économie circulaire

VOLTZ a intégré des principes d'économie circulaire dans ses procédés de production afin de limiter les déchets et de favoriser la circularisation des matières :

- Plaques de production « CoolGrey » : 100 % recyclables, utilisées pour le semis et la production de jeunes plants. Elles sont conçues pour faciliter la collecte et le recyclage en fin de vie.

- Emballages et conditionnements : actions de réduction des volumes et d'optimisation de la fin de vie (tri, valorisation, meilleure recyclabilité), notamment pour les produits vendus en jeunes plants et semences.

Principes appliqués :

- Allongement de la durée de vie et recyclabilité des supports de production pour limiter les déchets.
- Optimisation des flux logistiques et des conditionnements pour réduire les pertes, limiter les emballages non valorisés et orienter les matières vers des filières de collecte et de recyclage adaptées lorsque possible.

Pérennité et réparabilité des produits

Semences :

Pour les semences horticoles et maraîchères, la durée de conservation et la faculté germinative dépendent principalement de l'espèce, comme dans le secteur (1 à 2 ans pour certaines espèces sensibles jusqu'à 8 à 10 ans pour d'autres, en conditions optimales de stockage). Les pratiques de production et de contrôle qualité mises en œuvre garantissent une pérennité au moins équivalente aux standards du marché, sans prolonger spécifiquement la durée de vie au-delà des références habituelles.

Jeunes plants et plants de pépinière :

La pérennité est limitée dans le temps, correspondant à la fenêtre de plantation, similaire aux pratiques horticoles habituelles. Les engagements contractuels et les conditions de vente (transport sous température dirigée, respect de la faculté germinative, etc.) respectent les standards du secteur, sans conférer de durée de vie supérieure aux produits concurrents.

Réparabilité :

Les produits biologiques commercialisés par VOLTZ (semences et jeunes plants) ne sont pas réparables au sens classique. Les éventuelles défaillances (ex. défaut de germination ou problème sanitaire) ne peuvent être corrigées que par remplacement selon les garanties applicables.

Supports de production (plaques de culture) :

Les plaques rigides sont conçues pour être réutilisées plusieurs fois. Lorsqu'elles sont endommagées, elles sont sorties du circuit de réemploi plutôt que réparées. L'approche environnementale vise principalement la réutilisation et la recyclabilité, plutôt que la réparation ponctuelle.

Flux de déchets générés par l'activité

Les principaux flux de déchets générés par les activités de VOLTZ incluent :

- Bois
- Plaques de culture
- Plastique des serres
- DIS (déchets industriels spécifiques)
- Effluents

Ces flux sont pris en compte dans la stratégie de réduction des déchets et de valorisation circulaire, conformément aux engagements RSE et aux bonnes pratiques sectorielles.

Quantité totale de déchets produite (déchets issus des opérations propres)

Année	Quantité totale de déchets produite (déchets issus des opérations propres)
2025	1.210 tonnes de déchets
2025	1.186 m3 d'eaux usées

Quantité totale de déchets non recyclés

Année	Quantité totale de déchets non recyclés	Pourcentage de déchets non recyclés
2025	433	36%

Informations sur les déchets dangereux et radioactifs

Année	Quantité totale de déchets dangereux produite
2025	187 tonnes

Année	Quantité totale de déchets radioactifs produite
2025	0

c) Incidences financières escomptées des risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Effets financiers anticipés des impacts, risques et opportunités

Les effets financiers liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire sont jugés matériels mais difficilement quantifiables à ce stade, et sont donc présentés de manière qualitative :

Effets négatifs potentiels

- Hausse et volatilité des coûts des ressources clés : énergie, eau, intrants, emballages.
- Surcoûts liés à la gestion des déchets, à la conformité réglementaire et aux exigences de circularité : éco-conception, recyclabilité, traçabilité.
- Risques de dépréciation d'actifs ou de surinvestissements : équipements ou gammes de produits devenant inadaptés aux exigences de sobriété et de circularité (sites trop énergivores, solutions peu recyclables, etc.).

Effets positifs potentiels

- Réduction de l'intensité en ressources : économies sur l'énergie, l'eau, les emballages et les pertes.
- Opportunités de croissance du chiffre d'affaires : développement de produits sobres et circulaires (variétés optimisant les intrants, offres pour agriculture urbaine ou verticale, solutions réduisant les pertes et déchets chez les clients).

Horizon temporel

- Court à moyen terme (0-3 ans) : surcoûts liés à la hausse et à la volatilité des prix des ressources et aux investissements initiaux pour améliorer la circularité.
- Moyen à long terme (3-7 ans) : poursuite de certains surcoûts, avec début des effets positifs liés à la réduction des consommations et à la mise en œuvre de solutions circulaires.
- Très long terme (>7 ans) : effets positifs plus marqués sur les coûts d'exploitation et les revenus, une fois les plans d'action et investissements pleinement déployés.

Impacts et dépendances associés

Les effets financiers sont liés à :

- Dépendance aux ressources matérielles : énergie, eau, intrants, emballages.
- Exigences réglementaires et clients : obligations de recyclage, éco-conception, reporting détaillé.

- Capacité interne à mettre en œuvre des plans d'optimisation : consommation d'énergie, d'eau, gestion des déchets, conception de produits plus circulaires.

Hypothèses critiques et incertitudes

Hypothèse	Nature	Niveau d'incertitude
Évolution des prix des ressources	Poursuite d'une volatilité significative des prix de l'énergie, de l'eau et des intrants	Élevé (dépend marchés mondiaux, géopolitique, tarification carbone)
Cadre réglementaire et fiscal	Renforcement progressif des exigences CSRD, taxonomie, filières REP, recyclage, éco-conception	Moyen à élevé (calendrier et modalités d'application sectorielles incertaines)
Comportement des clients et du marché	Demande croissante pour produits sobres et circulaires	Moyen (dépend adoption par producteurs, collectivités, distributeurs)
Capacité interne de mise en œuvre	Déploiement progressif de plans d'optimisation et traduction en gains	Moyen (priorisation des investissements, disponibilité des données, coordination chaîne de valeur)

Remarque : Ces hypothèses et leur niveau d'incertitude conduisent à une qualification qualitative des effets financiers, en attendant la mise en place d'un système de données suffisamment robuste pour produire des estimations monétaires fiables.

d) Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Nos politiques mises en place ne permettent pas de gérer les impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

L'entreprise considère que son activité principale (production et distribution de semences et plants) présente des impacts plus limités et moins structurants en matière de consommation de ressources non renouvelables, de production de déchets ou d'épuisement des matières premières, par rapport à d'autres secteurs industriels.

Les pratiques existantes mettent déjà l'accent sur la réduction du gaspillage, l'optimisation des emballages, le tri des déchets et la conformité aux obligations réglementaires, sans pour autant formaliser une démarche globale ou transversale "économie circulaire".

Les ressources stratégiques du groupe (eau douce pour l'irrigation, substrats, emballages carton/papier) sont suivies dans le cadre de la gestion opérationnelle quotidienne, avec des initiatives locales, mais sans élaboration d'une politique d'entreprise intégrant l'ensemble des principes de circularité.

Le groupe n'a pas identifié à ce jour de dépendances majeures, ni d'impacts financiers ou réglementaires immédiats, qui imposeraient une structuration ou une priorisation forte de ce thème au sein de la gouvernance.

VOLTZ n'a pas prévu de mettre en place à court terme une politique spécifique dédiée à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire principalement pour des raisons de matérialité et de priorisation stratégique.

Les analyses internes ne font pas ressortir, à ce stade, d'impacts significatifs ni de dépendances critiques sur l'utilisation intensive de ressources non renouvelables ou la gestion de flux circulaires qui justifieraient une politique centralisée ou structurante.

Les démarches existantes (réduction du gaspillage, tri des déchets, optimisation des emballages, suivi réglementaire) ont été jugées suffisantes par rapport au profil d'activité de l'entreprise : le contexte, la taille de la structure, et la nature des matières premières mobilisées limitent l'urgence ou la nécessité d'une démarche formalisée d'économie circulaire.

La direction privilégie la concentration des efforts sur d'autres enjeux jugés prioritaires (transition climatique, conditions de travail, conformité réglementaire), tout en restant ouverte à l'évolution future de sa politique

selon les attentes du marché, le cadre réglementaire et l'évolution de son exposition aux risques liés aux ressources.

e) Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Nous n'avons pas mis en place d'action de gestion de la pollution.

Nous n'avons pas, à ce stade, formalisé un plan d'action spécifique intitulé « utilisation des ressources et économie circulaire », même si plusieurs initiatives existent déjà en matière de réduction des consommations, de gestion des déchets et de valorisation de certains flux (tri, recyclage, collecte de big bags, compostage de terreaux, optimisation logistique, etc.). Ces actions sont aujourd'hui intégrées de façon transversale dans la démarche d'amélioration continue et dans la stratégie RSE globale, plutôt que regroupées dans un plan unique dédié à l'économie circulaire.

Cette situation s'explique par le fait que les priorités récentes se sont concentrées sur la structuration du reporting extra-financier, le bilan carbone et le plan d'action climat, ainsi que sur la mise en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires, avant de formaliser un cadre spécifique sur l'économie circulaire. À mesure que les travaux CSRD et l'analyse de double matérialité se consolideront, VOLTZ envisage d'intégrer plus explicitement les enjeux d'utilisation des ressources et d'économie circulaire dans sa feuille de route RSE, en s'appuyant sur les dispositifs existants plutôt que de créer à court terme un plan séparé déjà très détaillé.

L'entreprise a prévu de mettre en place un plan d'actions relatif au changement climatique dans le futur.

L'entreprise prévoit d'intégrer plus explicitement ces enjeux dans sa feuille de route RSE au fur et à mesure des prochains exercices, à mesure que les résultats de l'analyse de double matérialité et des bilans carbone successifs seront disponibles. À ce stade, l'objectif est de structurer et formaliser ces actions d'ici la fin de la décennie, avec une première consolidation attendue autour de 2027, en lien avec la révision régulière des politiques RSE par le conseil d'administration.

f) Métriques et cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

L'entreprise ne s'est pas fixée de cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire. L'entreprise ne prévoit pas de se fixer de telles cibles, et ne mesure pas l'efficacité de ses politiques et actions en l'absence de cibles.

Jusqu'à présent, les actions menées en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire relèvent principalement d'initiatives locales portées par les équipes et entités opérationnelles, sans pilotage centralisé ni cadre méthodologique commun permettant d'en mesurer l'efficacité de manière homogène à l'échelle du Groupe.

Dans ce contexte, les démarches existantes ne s'inscrivent pas encore dans un dispositif structuré d'objectifs, d'indicateurs de performance et de suivi consolidé, ce qui ne permet pas de documenter formellement leur contribution aux ambitions du Groupe en matière de durabilité.

1.2.4. Rapport Taxonomie

1) Cadre réglementaire / Introduction

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « règlement Taxonomie »), établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises la publication de la part de leurs chiffres d'affaires, dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation contribuant de façon substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux suivants, et ce sans nuire aux cinq autres :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire, le recyclage et la prévention des déchets ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette information doit être publiée sur une base annuelle au sein du rapport de durabilité de l'entreprise. Le 4 juillet 2025, la commission européenne a fait évoluer le règlement Taxonomie dans le cadre du package « Omnibus I » mais cela est sans impact pour le cycle de reporting couvrant les résultats de l'exercice fiscal 2024/2025.

2) Méthodologie

Afin d'assurer sa mise en conformité avec le règlement Taxonomie via la publication des KPIs demandés, le groupe VOLTZ s'est appuyé sur une méthodologie en 4 étapes :

1. Identification des activités éligibles : comparaison des activités des entreprises du groupe avec les secteurs listés dans les différents actes délégués de la législation
2. Vérification du respect des critères de contribution substantielle
3. Vérification des critères des clauses dites « Do no Significant Harm » ou de non-préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux
4. Vérification des garanties minimales en matière de droit de l'Homme et du travail

3) Périmètres de reporting 2024/2025

Le reporting mis en place par le groupe VOLTZ au titre de la taxonomie couvre l'ensemble des activités du groupe comprises dans le reporting financier (cf. note 13 de l'annexe des comptes consolidés figurant dans le rapport financier).

L'ensemble des 6 objectifs environnementaux de la taxonomie doit être pris en compte en termes d'éligibilité et d'alignement du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissements et des dépenses d'exploitation.

De la même manière que pour la déclaration financière et la publication de durabilité dans laquelle sont publiées les informations relatives à la taxonomie, le cycle de reporting est annuel et les données traitées couvrent la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

4) Identification des activités éligibles

VOLTZ a examiné l'ensemble de ses activités commerciales afin d'identifier les activités éligibles à la taxonomie conformément aux annexes du règlement taxonomie ainsi que des actes délégués complémentaire. Cependant, les activités de VOLTZ, à savoir sourcer, produire et distribuer des semences et des plants rigoureusement sélectionnés et de haute qualité professionnelle, ne sont pas couvertes par le cadre actuel du règlement Taxonomie.

5) Identification des activités alignées

VOLTZ a identifié les documents justificatifs nécessaires pouvant prouver l'alignement des activités et CAPEX éligibles à la taxonomie conformément au règlement taxonomie ainsi que des actes délégués complémentaires. Ainsi, le groupe a identifié les justificatifs relatifs :

- Au respect de la contribution significative,
- Des clauses dites « Do No Significant Harm »
- Des clauses sociales minimales sous une forme compatible avec une assurance limitée lors d'un audit

6) Présentation des indicateurs pour l'exercice 2024/2025

a) Chiffre d'affaires

Aucune des activités de VOLTZ n'ayant été identifiée comme éligible, et en conformité avec les textes du Règlement Taxonomie, la part du chiffre d'affaires de VOLTZ éligible au titre de la taxonomie européenne est de 0%.

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - <i>Do Not Significantly Harm</i>)						Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie (A.1.) ou éligible à la Taxonomie (A.2.)	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité				
Activités économiques																			
A. ACTIVITÉS ALIGNEES SUR LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
	Code taxonomie	CA(k€)	%	Oui ; Non	Oui ; Non	Oui ; Non	Oui ; Non	Oui ; Non	Oui ; Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	%	H	T	
Total (A1)		0	0,0 %																
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
	Code taxonomie	En k€	%	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL							%	H	T	
Aucune activité éligible		0	0,0%																
Total (A2)		0	0,0 %																
Total (A. = A.1 + A.2)		0	0,0%																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Total (B)		137 946	100,0 %																
TOTAL (A + B)		137 946																	

b) Dépenses d'investissement (CAPEX)

Pour les données de dépenses d'investissement, le groupe VOLTZ s'est basé sur les différents plans d'investissements de chaque entité (VOLTZ SA et André Briand Jeunes Plants) avant de les consolider au niveau du groupe. Sur cette base, le groupe VOLTZ a pu calculer le dénominateur des ratios relatifs aux dépenses d'investissement. Pour chaque projet du plan d'investissement consolidé, il a été établi s'il relevait :

- D'un achat issu d'une production éligible
- D'une dépense visant à une décarbonation de l'activité ou
- À une amélioration de la performance énergétique de l'entité.

Conscient du nombre de documents justificatifs nécessaires pour prouver l'alignement des CAPEX, et au vu du manque de possession desdits documents par VOLTZ, ainsi que dans le respect du principe de précaution, le groupe a choisi de publier ses ratios d'alignement CAPEX à 0%.

	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH)						Garanties minimales	Part des Capex alignée sur la Taxonomie (A.1) ou éligible à la Taxonomie (A.2)	Catégorie activité habitante	Activité transitoire		
	Atténuation	Adaptation	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation	Adaptation	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité						
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																		
	Code taxonomie	CAPEX (k€)	%	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	%	H	T
Total A1		0	0,0%													na		
A.2 Activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																		
Activités économiques	Code taxonomie	CAPEX (k€)	%	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL	EL - N/EL								na	
Fabrication de piles	3.4	18	1,1%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								na	
Transport par voitures particulières	6.5	249	14,8%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								na	
Infrastructures favorables aux transports routiers à faible intensité de carbone	6.15	18	1,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								na	
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	7.3	126	7,5%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								na	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	7.6	5	0,3%	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								na	
Total A.2		416	24,8%	24,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%								na	
Total (A. = A.1 + A.2)		416	24,8%														na	
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Total (B)		1 263	75,2%														na	
TOTAL (A + B)		1 679																

c) Dépenses opérationnelles (OPEX)

Compte tenu que la nature des dépenses visées par cet indicateur ne représente pas le cœur de l'activité du groupe VOLTZ, elles constituent donc une faible quotepart des charges opérationnelles totales.

En effet, le montant total des dépenses opérationnelles niveau groupe s'élève à environ 112 millions d'euros en 2024/2025 (voir annexes aux comptes consolidés) alors que le montant total des dépenses opérationnelles relevant du calcul du ratio des dépenses opérationnelles pour la taxonomie est légèrement inférieur à 1,1 millions d'euros pour la même période (voir annexes aux comptes consolidés).

Ainsi le ratio des dépenses opérationnelles retenues pour le calcul du dénominateur du ratio relatif à ces dépenses au sens de la taxonomie par rapport au total du montant des dépenses opérationnelles au niveau du groupe est de l'ordre de 0,94%.

Ainsi cet indicateur n'est pas matériel pour VOLTZ.

Conformément au Règlement Taxonomie, aucune analyse d'éligibilité n'a été réalisée.

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – <i>Do Not Significant Harm</i>)								
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Activités économiques	Code taxonomie	OPEX (M€)	%	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui ; Non ; N/EL	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	Oui/ Non	H	T
Total A1		na	na															
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																		
Total (B)		na	na															
TOTAL (A + B)		na																

1.3. INFORMATIONS SOCIALES

1.3.1. Gouvernance sociale

1) Intérêts et opinions des parties prenantes

Le Groupe a défini en 2021 la Charte éthique du Groupe entrée en vigueur le 3 juillet 2021 et le Code anti-corruption entré en vigueur le 29 août 2021. Ils s'appliquent à l'ensemble des sociétés du Groupe, donc à l'ensemble des salariés, signataires des 2 documents. La Charte éthique et le Code anti-corruption sont disponibles sur le site internet du Groupe.

La manière dont les intérêts, les opinions et les droits des travailleurs de la chaîne de valeur, y compris le respect de leurs droits humains, influencent la stratégie et le modèle commercial de l'entreprise sont exposés dans les divers éléments adressés par l'ESRS S2 : Travailleurs dans la chaîne de valeur.

1.3.2. Présentation des IROs sociaux

1) Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

a) Évaluation des impacts sur les effectifs propres

Les incidences sur la main d'œuvre du Groupe découlent directement de la stratégie de croissance et du modèle d'affaires fondé sur des activités de négoce et de production multi sites, une forte saisonnalité et une présence internationale.

Ces caractéristiques créent des enjeux spécifiques en matière de santé sécurité, d'attractivité et de rétention des talents, de développement des compétences, d'égalité de traitement et de gestion de la charge de travail, identifiés comme impacts réels et potentiels dans le cadre du processus IRO I.

Les impacts constatés sur la main d'œuvre (tensions de recrutement sur certains métiers, rotation sur des postes clés, attentes renforcées en matière d'égalité professionnelle et de qualité de vie au travail, risques de non-conformité sociale) éclairent et font évoluer la stratégie du Groupe. Ils se traduisent notamment par le déploiement progressif d'un SIRH centralisé, le renforcement des politiques de santé sécurité, la structuration de parcours de développement des compétences, et la formalisation de plans d'action sociaux au niveau des entités.

Les risques et opportunités liés à la main d'œuvre du Groupe (pénurie de profils techniques, exposition aux risques d'accidents, enjeux de climat social, conformité en matière de temps de travail et de rémunération, capacité à attirer et fidéliser les talents dans un contexte concurrentiel) sont étroitement liés à la stratégie et au modèle économique. Ils sont considérés comme des facteurs pouvant affecter la performance opérationnelle, la qualité de service et l'image de marque, tandis qu'une gestion proactive de ces enjeux (conditions de travail sûres, politique RH attractive, dialogue social structuré, promotion de la diversité) est appréhendée comme un levier de compétitivité et de réussite durable de la stratégie du Groupe.

Toutes les personnes pouvant être affectées de manière importante sont incluses dans le périmètre de l'évaluation :

- Salariés en CDI : La majorité des salariés sont en Contrat à Durée Indéterminée (CDI), impliquant des techniciens, des collaborateurs dans la logistique, la production, la R&D, et différentes fonctions supports et commerciales. Ils sont directement concernés par les aspects liés aux conditions de travail, égalité de traitement, et autres droits au travail.
- Non-salariés et parties prenantes externes : les non-salariés concernés comprennent les fournisseurs, partenaires et prestataires externes, notamment dans la chaîne de valeur telle que les horticulteurs, maraîchers, pépiniéristes, ainsi que les collaborateurs dans les circuits courts, dont l'activité peut être affectée par les pratiques durables et réglementaires du Groupe VOLTZ.

Certains salariés internes (ex : chargés de production, direction RSE) et parties prenantes externes ont été consultés dans le cadre de l'analyse de double matérialité, plus spécifiquement dans les entretiens permettant

d'évaluer les impacts, risques et opportunités liés aux activités, ce qui doit inclure un large spectre des collaborateurs propres à l'entreprise

b) Identification des impacts (positifs et négatifs) sur les effectifs

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
SI	Impact positif lié à la création de postes pour personnes en situation de handicap et à leur recrutement	Impact positif	Opérations propres	Réel	Court terme 12 prochains mois
SI	Impact négatif lié au non-respect des temps de travail entraînant surcharge, fatigue, etc.	Impact négatif	Opérations propres	Potentiel	Court terme 12 prochains mois

c) Risques et opportunités liés aux effectifs

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
SI	Risque réputationnel lié à la dégradation de la marque employeur (conditions de travail, culture d'entreprise, méthodes de management)	Risque	Opérations propres	Réel	Court terme 12 prochains mois

Ce risque se traduit par les risques suivants :

- La qualité et la sécurité des conditions de travail, notamment sur les sites de production, où le risque d'accidents ou de troubles liés aux conditions physiques peut avoir un impact négatif sur l'efficacité opérationnelle et la satisfaction des salariés.
- Le risque de non-alignement ou de difficulté d'intégration des équipes, particulièrement dans les phases de croissance externe ou d'évolution organisationnelle, pouvant entraîner des problèmes de cohésion, de gouvernance, voire des pertes de talents.
- La dépendance à des compétences spécifiques dans des métiers techniques ou de R&D, exposant l'entreprise à un risque de manque de main-d'œuvre qualifiée si la gestion des ressources humaines n'est pas optimale, ce qui pourrait ralentir l'innovation et la capacité à répondre aux évolutions du marché.

d) Analyse des vulnérabilités spécifiques des effectifs

L'entreprise a pris en compte la manière dont certaines catégories de personnes, en raison de leurs caractéristiques individuelles, de leur contexte de travail ou de leurs activités spécifiques, sont plus exposées et/ou susceptibles de subir un préjudice lors de l'analyse de matérialité. Cela se traduit par :

- La réalisation d'une cartographie précise des parties prenantes, internes et externes, identifiant les groupes les plus concernés par les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, avec une attention particulière portée aux catégories de salariés exposés à des risques spécifiques (par exemple, en production, logistique, ou R&D) :
 - 14 parties prenantes clés, internes et externes, ont contribué à challenger les évaluations des impacts, risques et opportunités (IROs), permettant d'affiner les notes de matérialité selon la gravité des impacts et des risques, ainsi que leur probabilité d'occurrence.
 - L'analyse des situations de travail, des profils des collaborateurs (CDI, temps plein, métiers techniques ou administratifs) et des contextes d'activité, pour identifier ceux qui sont plus vulnérables ou susceptibles de subir des préjudices, notamment dans les conditions de travail, l'exposition à des substances potentiellement dangereuses, ou l'impact des transformations liées à la transition écologique.
 - L'inclusion dans cette démarche de critères relatifs à la santé, sécurité, égalité des chances, droit au travail, et autres droits sociaux, soutenue par des entretiens avec des experts internes et des études documentaires sectorielles reconnues.

e) Prise en compte de l'ensemble des travailleurs de la chaîne de valeur, y compris par l'intermédiaire des produits ou services et par l'intermédiaire des relations d'affaires, et incidences positives et négatives

Les informations publiées n'incluent pas tous les travailleurs de la chaîne de valeur. Ceux susceptibles d'être impactés par les activités du Groupe sont :

Les travailleurs sur les sites (hors effectifs propres)

- Travailleurs d'entreprises extérieures intervenant sur les sites de VOLTZ : logistique, manutention, transport, maintenance des équipements, sécurité, nettoyage, prestataires techniques (informatiques, travaux, etc.).

Ces travailleurs sont exposés aux mêmes contraintes opérationnelles que les équipes internes (horaires, pics d'activité, sécurité sur sites logistiques et de production), sans faire partie des effectifs du Groupe.

Travailleurs en amont de la chaîne de valeur

- Producteurs, horticulteurs, agriculteurs multiplicateurs de semences et de plants qui assurent la production primaire, parfois en petites exploitations ou structures familiales.

- Travailleurs des fournisseurs d'intrants (semences de base, substrats, fertilisants, produits de protection des cultures, emballages, logistique amont) qui contribuent à la qualité et à la disponibilité des produits.

Ces travailleurs peuvent être exposés à des risques liés aux conditions de travail agricoles (saisonnalité, exposition aux produits phytosanitaires, sécurité au champ ou en serre, revenus variables, accès à la protection sociale).

Travailleurs en aval de la chaîne de valeur

- Travailleurs des plateformes logistiques, transporteurs, grossistes, jardineries, magasins spécialisés, réseaux de distribution et e-commerce qui manipulent, stockent, transportent et commercialisent les produits VOLTZ.

- Équipes des clients professionnels (horticulteurs, maraîchers, paysagistes) qui utilisent les semences et plants dans leur propre activité.

Ils peuvent être impactés par les exigences de qualité, les délais de livraison, les contraintes saisonnières fortes et les attentes commerciales liées à la disponibilité des gammes.

Travailleurs de coentreprises ou entités ad hoc

Si le Groupe participe à des coentreprises, partenariats ou entités ad hoc (par exemple pour des projets logistiques, des plateformes communes ou des développements variétaux), les travailleurs de ces structures peuvent également être concernés par les exigences de qualité, de sécurité, de délais et de conformité éthique du Groupe.

Travailleurs particulièrement vulnérables

- Travailleurs agricoles saisonniers, parfois précaires, employés chez les producteurs ou horticulteurs partenaires (en amont), du fait de la saisonnalité des cultures, de la dépendance aux conditions climatiques et de la pression sur les coûts.

- Travailleurs dans des pays ou régions présentant des risques accrus en matière de droits humains, de santé et sécurité, ou de protection sociale, lorsqu'une partie des approvisionnements ou des services logistiques est localisée hors de France.

Certaines catégories peuvent cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité (travailleurs migrants, jeunes travailleurs, femmes en situation de précarité, salariés de petites structures fortement dépendantes des commandes et des délais de paiement), ce qui nécessite une attention particulière dans la gestion des impacts, risques et opportunités de la chaîne de valeur de VOLTZ.

Certains territoires présentent un risque important d'exposition au travail des enfants, au travail forcé ou au travail obligatoire pour les travailleurs. Cela peut concerner nos partenaires de la chaîne en amont ou en aval qui sont susceptibles d'exercer leur activité dans des pays d'autres continents (Afrique, Amérique centrale, Asie...) sans que nous n'en ayons connaissance.

Certains produits présentent un risque important pour les travailleurs, notamment les semences et les jeunes plants.

Impacts négatifs matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
S2	Impact négatif lié à la pénibilité du travail (accidents de travail, maladies professionnelles, etc.)	Impact négatif	Amont et Aval	Réel	Court terme 12 prochains mois
S2	Impact négatif lié au travail forcé et au travail des enfants chez les fournisseurs	Impact négatif	Amont	0	Court terme 12 prochains mois

Les activités de VOLTZ ont des impacts négatifs importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur.

En effet, l'impact négatif lié à la pénibilité du travail (accidents de travail, maladies professionnelles, etc) peut être considéré comme systémique dans la chaîne de valeur de VOLTZ (conditions de travail très physiques dans certains pays en développement, qui induisent un risque inévitable d'accidents du travail et de maladies professionnelles) et propre à certaines relations d'affaire entre des fournisseurs de VOLTZ, et les fournisseurs de ceux-ci.

Quant à l'impact négatif lié au travail forcé et au travail des enfants chez les fournisseurs, celui-ci est répandu dans la chaîne de valeur (l'agriculture au sens large est le secteur le plus concerné par le travail des enfants dans le monde) et plutôt lié à des cas ponctuels, anormaux de travail forcé ou des enfants.

f) Groupes particuliers exposés à des risques de préjudice

Certains risques/opportunités concernent des groupes particuliers :

- Risques pour les travailleurs agricoles et maraîchers partenaires : ces travailleurs sont particulièrement exposés aux risques liés aux changements climatiques, à la pollution (eau, sols), et aux pressions réglementaires sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Ils peuvent aussi subir les impacts des fluctuations du marché (baisse des commandes, pression sur les prix) qui affectent leur stabilité économique et donc leur bien-être.
- Opportunités pour les travailleurs spécialisés en production durable et biologique : Ces catégories bénéficient d'un soutien accru via la formation, l'accompagnement technique et l'accès à des variétés végétales plus résistantes et adaptées, favorisant la valorisation de leur savoir-faire et le développement de pratiques plus écologiques dans la chaîne d'approvisionnement.
- Risques pour certaines catégories internes telles que les opérateurs logistiques ou techniciens en production : Ils peuvent être impactés par les mutations liées à la transition écologique et digitale, nécessitant une adaptation forte des compétences et des conditions de travail.
- Opportunités pour les salariés impliqués dans la R&D et l'innovation : ces groupes jouent un rôle clé dans le développement de nouveaux produits et technologies, ce qui représente un levier d'évolution professionnelle et de valorisation des compétences.

g) Identification des consommateurs et/ou utilisateurs finaux impactés par l'entreprise

Les différents types d'utilisateurs et/ou consommateurs finaux susceptibles d'être impactés par les activités de VOLTZ sont principalement des professionnels et entreprises opérant dans le secteur horticole et maraîcher, notamment :

- Maraîchers, horticulteurs et collectivités, principalement en France, mais aussi en Europe (Allemagne, Italie). Ce sont les utilisateurs directs des semences et jeunes plants proposés par VOLTZ.
- Utilisateurs finaux des produits issus de ces cultures, c'est-à-dire les consommateurs finaux de fruits, légumes et fleurs, notamment sensibles à la qualité sanitaire, gustative et à la diversité variétale.

Concernant les critères spécifiques demandés :

- VOLTZ ne commercialise pas de produits intrinsèquement nocifs pour les personnes ni susceptibles d'augmenter les risques de maladies chroniques. Son offre est en croissance notamment sur les gammes bio et durables.
- L'entreprise ne propose pas de services susceptibles d'avoir des incidences négatives sur la vie privée, la protection des données, la liberté d'expression, ou la non-discrimination, ses activités couvrant

principalement la production/distribution de semences.

- VOLTZ met à disposition des informations précises et accessibles sur ses produits, telles que des manuels d'utilisation et des étiquettes, pour éviter un usage potentiellement dommageable, notamment dans le cadre des traitements phytosanitaires associés aux semences.

En ce qui concerne la vulnérabilité, l'entreprise ne cible pas spécifiquement des groupes vulnérables (enfants, personnes économiquement fragiles) dans le cadre de ses produits professionnels

Impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et/ou utilisateurs finaux

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
S4	Impact positif lié à la distribution de produits avec peu de pesticides pour la consommation humaine	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois
S4	Impact positif lié à la contribution au développement socio-économique des territoires d'implantation	Impact positif	Intégralité de la CDV	Réel	Court terme 12 prochains mois
S4	Impact négatif lié à l'inaccessibilité financière des produits, mettant en péril la sécurité financière des clients	Impact négatif	Aval	Réel	Court terme 12 prochains mois

Les activités de l'entreprise ont un impact négatif important sur les consommateurs et utilisateurs finaux de ses produits et services. Cet impact négatif lié à l'inaccessibilité financière des produits, mettant en péril la sécurité financière des clients est considéré comme répandu, et non systémique, car concernant certaines catégories de clients mais pas toutes. Cet impact est lié à des incidents propres à certaines relations d'affaire d'après le témoignage d'une partie prenante.

Les activités de l'entreprise ont également des impacts positifs importants sur les consommateurs et utilisateurs finaux de ses produits et services :

- La production et distribution de semences et jeunes plants de haute qualité, destinés aux professionnels de l'horticulture, maraîchage, collectivités, et agriculteurs urbains, avec un fort développement en Europe (France, Allemagne, Italie). Ces produits contribuent à une amélioration de la biodiversité, à une alimentation saine, et à la ville durable. La localisation géographique principale de ces impacts positifs se situe en Europe, notamment en France, Allemagne, et Italie.
- Le Groupe participe à la promotion de l'agriculture durable en proposant des variétés adaptées aux circuits courts, à l'agriculture biologique, et à la ville verte (verdissement des villes, fermes verticales). Ces actions favorisent la transition vers une alimentation plus saine et responsable pour les consommateurs urbains et agricoles.
- La forte capacité d'innovation de VOLTZ, centrée sur la résistance aux maladies, le goût, et la diversité variétale, permet d'offrir des produits plus nutritifs, plus sains et respectueux de l'environnement, pour un public élargi à toute l'Europe.
- Enfin, le développement de gammes pour les maraîchers et horticulteurs, en circuits courts et à faible impact environnemental, a pour effet de renforcer la sécurité alimentaire locale et la satisfaction des consommateurs finaux, notamment dans le secteur de l'agriculture urbaine

Risques importants pour l'entreprise découlant de ses impacts sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
S4	Risque financier, opérationnel, réputationnel et réglementaire en cas de transmission d'un virus dans les plantes vendues (mise en quarantaine des serres chez VOLTZ et chez ses clients, destruction de produits...)	Risque	Opérations propres	Réel	Court terme 12 prochains mois

L'entreprise a identifié un risque important découlant de ses impacts sur les consommateurs et utilisateurs finaux : Risque financier, opérationnel, réputationnel et réglementaire en cas de transmission d'un virus dans les plantes vendues (mise en quarantaine des serres chez VOLTZ et chez ses clients, destruction de produits...).

C'est un risque réel, qui s'est donc produit dans le passé, avec des conséquences à la fois graves pour les clients de VOLTZ et pour sa propre activité : la relation avec des clients clés peut être mise à mal, des productions peuvent être détruites, et la quarantaine peut ralentir l'activité pendant de nombreuses semaines. Elle traduit donc une forme de dépendance du Groupe envers ses clients, puisque toute entreprise a besoin d'acheteurs pour ses produits.

1.3.3. Présentation des principaux indicateurs et politiques, actions et cibles

1) Effectifs propres

a) Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés et ventilation des salariés par genre et par pays

Au 30 septembre 2025 les effectifs sont de 559 salariés (616 salariés au 30 septembre 2024) dont 297 femmes et 262 hommes en valeur absolue. Le nombre moyen de salariés en valeur absolue est de 593 sur la période de reporting.

Le seul pays dans lequel le Groupe emploie 50 salariés ou plus représentant plus de 10% du total des effectifs est la France (488 salariés au 30 septembre 2025).

Ventilation des salariés par genre et par typologie de contrat (permanent, temporaire, salariés au nombre d'heures non garanti)

Au 30 septembre 2025 le Groupe emploie 485 salariés permanents (dont 253 femmes et 232 hommes) et 74 salariés temporaires (dont 44 femmes et 30 hommes).

Taux de rétention et de rotation des salariés

66 salariés permanents ont quitté l'entreprise entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025 (66 salariés ont également quitté l'entreprise lors de l'exercice précédent).

Le taux de rotation des salariés permanents au cours de la période de reporting est de 13 %.

Méthodes et hypothèses utilisées pour compiler les données

Les données sont communiquées en valeur absolue à la fin de la période de reporting, au 30 septembre (date de clôture).

b) Caractéristiques des travailleurs externes faisant partie des effectifs de l'entreprise

Nombre de personnes non-salariées, indépendantes, et exerçant principalement des "activités liées à l'emploi" (Code NACE 78)

Non-salariées dans les effectifs propres de l'entreprise	65
Travailleurs indépendants faisant partie des effectifs propres de l'entreprise	26
Personnes au sein des effectifs propres de l'entreprise ayant été fournies par des entreprises exerçant principalement des "activités liées à l'emploi" (Code NACE 78)	39

Les 65 travailleurs non-salariés au 30 septembre 2025 correspondent à 26 agents commerciaux et travailleurs indépendants ainsi que 39 intérimaires. Les données sont communiquées en valeur absolue.

Méthodes et hypothèses utilisées pour estimer et compiler les données

Les données sont communiquées à la fin de la période de reporting (date de clôture au 30 septembre).

c) Couverture des négociations collectives et dialogue social

Couverture des salariés par des conventions collectives

89 % des salariés sont couverts par des conventions collectives.

Pays dans l'Espace Économique Européen	Taux de couverture des salariés par des conventions collectives
France	100
Allemagne	0
Italie	100

L'entreprise emploie des salariés hors de l'EEE.

Région hors de l'Espace Economique Européen	Pourcentage des salariés couverts par des conventions collectives en dehors de l'espace économique Européen
Maroc	0

Dialogue social

Pays dans l'Espace Économique Européen	Pourcentage de salariés couverts par des représentants des travailleurs
France	100

d) Métriques de diversité

Indicateurs de diversité

Catégorie (genre)	Nombre de salariés exerçant aux instances dirigeantes	Pourcentage
Comité de direction- Homme	7	77
Comité de direction- Femme	1	11
Conseil d'Administration- Salariée-Femme	1	12

La définition des "instances dirigeantes" appliquée par VOLTZ s'aligne sur la réglementation en vigueur : il s'agit de toute instance mise en place au sein de l'entreprise, par acte ou pratique sociétaire, pour assister régulièrement les organes chargés de la direction générale dans l'exercice de leurs missions.

Concrètement, cela inclut : Le comité de direction, le comité exécutif ou tout autre organe collégial réunissant les principaux responsables opérationnels et stratégiques de l'entreprise, qui participent activement à la prise de décision et à la gouvernance du Groupe.

Ces instances sont responsables de la définition et du suivi de la stratégie, de la supervision des risques, de la gestion des ressources et du pilotage global de l'activité.

Elles peuvent se décliner sous différentes formes selon la structure de l'entreprise : conseil d'administration, comité de direction, comité stratégique, comité d'audit ou de rémunération.

Indicateurs de diversité

Nombre de salariés de moins de 30 ans	65
Pourcentage de salariés ayant moins de 30 ans	12%
Nombre de salariés entre 30 et 50 ans	272
Pourcentage de salariés entre 30 et 50 ans	49%
Nombre de salariés de plus de 50 ans	222
Pourcentage de salariés ayant plus de 50 ans	40%

e) Salaires décents

Décence du salaire des salariés et non-salariés

Le Groupe VOLTZ s'attache à garantir à l'ensemble de ses collaborateurs une rémunération décente visant à assurer un niveau de salaire permettant des conditions de vie dignes, en cohérence avec les standards légaux, conventionnels.

f) Protection sociale

Protection sociale contre les pertes de revenus dues aux événements majeurs de la vie

Tous les salariés sont couverts contre ces pertes de revenus.

g) Personnes en situation de handicap

Part des salariés en situation de handicap

6% de salariés sont en situation de handicap

Les données correspondent aux effectifs présents dans le Groupe à la fin de l'exercice comptable.

h) Métriques de la formation et du développement des compétences

Activités de formation et de développement des compétences proposées aux salariés

Catégorie de genre	Pourcentage des salariés ayant participé à des évaluations régulières de leur performance et au développement de leur carrière	Nombre moyen d'heures de formation par salarié
Hommes	100	18
Femmes	100	11

i) Métriques de santé et de sécurité

Couverture, qualité et performances du système de gestion de la santé et de la sécurité mis en place pour prévenir les accidents du travail des salariés

Pourcentage des effectifs de notre entreprise couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité : 100 % des effectifs de l'entreprise sont couverts par notre système de gestion de la santé et de la sécurité.

Il n'y a pas eu de décès dus à des accidents et maladies professionnels des effectifs propres ou de travailleurs non-salariés travaillant sur les sites de notre entreprise.

Au niveau du Groupe, 27 accidents du travail avec arrêt ont été constatés et treize maladies professionnelles ont été déclarées au cours de l'exercice 2025.

Les 27 accidents concernent un public varié. Les accidents sont principalement observés à la production et à la logistique. Le suivi des accidents du travail est du ressort du CSE. Chaque accident du travail est analysé pour en tirer des enseignements et des actions sont mises en œuvre. Les responsables d'activité sont en charge de la mise en place et du suivi.

Treize maladies professionnelles ont été déclarées par le Groupe au cours de l'exercice 2025.

j) Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Droit et pratiques réelles des salariés en matière de congé familial

Les salariés ont droit à des congés familiaux selon le droit national, les conventions collectives ou les usages.

k) Plaintes et pénalités dues à des incidents liés au travail

Nombre total d'incidents de discrimination, y compris de harcèlement	1
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux permettant aux salariés de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations (y compris les mécanismes de réclamation) relatives au harcèlement et à la discrimination	1
Nombre de plaintes déposées relatives au harcèlement et à la discrimination auprès des Points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0
Montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes mentionnés relatives au harcèlement et à la discrimination	0

l) Politiques liées aux effectifs de l'entreprise

Politiques liées aux incidences, risques et opportunités du personnel propre

La politique de gestion des effectifs propres de VOLTZ vise à maîtriser les impacts sociaux, les risques humains et les opportunités liées au capital humain, notamment via la lutte contre les discriminations et la promotion de l'inclusion.

Elle s'appuie sur des engagements formalisés (charte, affichage légal, actions dédiées) et sur un suivi régulier des pratiques et des indicateurs sociaux.

Objectifs généraux de la politique

Les principaux objectifs poursuivis pour les effectifs propres sont :

- Assurer des conditions de travail respectueuses des personnes, excluant toute forme de discrimination et de comportements offensants.
- Garantir un traitement avec respect et équité de tous les collaborateurs, en promouvant l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi (recrutement, évolution, formation)
- Renforcer l'inclusion, en particulier des personnes en situation de handicap, via le maintien en emploi (CDI/CDD), l'aménagement des postes de travail et des actions spécifiques d'ouverture et de sensibilisation.

Impacts, risques et opportunités couverts

La politique vise plusieurs enjeux importants :

- Risques : discriminations directes ou indirectes, contentieux, atteinte à la réputation employeur, tensions sociales, non-respect des obligations légales d'égalité et d'emploi des travailleurs handicapés.
- Impacts : climat social, engagement des salariés, qualité de vie au travail, capacité à attirer et retenir les talents.
- Opportunités : amélioration de l'attractivité du Groupe, diversité des profils favorisant l'innovation, renforcement de la cohésion interne grâce à un environnement inclusif et à des initiatives.

Lutte contre les discriminations

Un des piliers de la politique est la lutte contre toutes les formes de discrimination :

- La charte du Groupe garantit un environnement de travail excluant toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge, ainsi que tout comportement physique, verbal ou visuel offensant.
- VOLTZ entend traiter tous ses collaborateurs avec respect et équité, respecter les textes légaux sur les offres d'emploi et le recrutement, et afficher sur chaque site les principaux textes applicables, ce qui renforce la prévention et la sensibilisation.

Inclusion et emploi des personnes en situation de handicap

La politique intègre des mesures spécifiques en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

- Plusieurs salariés en situation de handicap sont employés en CDI ou CDD au sein du Groupe, ce qui traduit une volonté d'intégration durable dans les effectifs propres.
Graines VOLTZ SA a participé à la journée « Duo Day » en novembre 2024, en accueillant deux personnes en situation de handicap en duo avec des professionnels volontaires, afin de partager les métiers, favoriser l'inclusion et offrir une expérience immersive en entreprise.

Mécanismes de suivi et pilotage

Les engagements sont suivis à travers des dispositifs structurés :

- Suivi des effectifs (CDI/CDD), des actions menées (formations, enquêtes) et des éventuels signalements ou situations pouvant relever de discriminations, permettant d'ajuster les actions de prévention.
- Affichage obligatoire et charte du Groupe, qui servent de supports de référence pour les managers et les salariés et facilitent le contrôle de la conformité aux exigences légales et internes.

Informations supplémentaires liées à la politique sur les effectifs de l'entreprise :

- Le périmètre concerne le Groupe.
- La direction des ressources humaines a la responsabilité de mettre en œuvre la politique, par délégation de la direction générale
- La politique n'engage pas l'entreprise à respecter des normes et/ou des initiatives tierces.
- La politique a été élaborée en portant une attention particulière aux intérêts des principales parties prenantes internes et externes de l'entreprise.
- L'entreprise place « les femmes et les hommes au cœur de la performance » dans sa stratégie RSE.
Cela s'est traduit par une politique structurée autour d'une charte éthique, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité des chances et de mesures spécifiques en faveur des salariés handicapés, intégrée au dispositif global de gestion des risques et opportunités liés aux effectifs.
- L'entreprise communique sa politique aux parties prenantes internes et externes concernées, y compris celles qui doivent la mettre en œuvre.

Engagements en termes de droits de l'Homme

VOLTZ fonde sa politique sociale sur le respect strict des droits humains fondamentaux, une gestion équitable de ses effectifs et un engagement constant envers de meilleures conditions et une meilleure qualité de vie au travail pour tous ses salariés. Plus précisément :

VOLTZ affirme le respect total de la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux du travail, ce qui inclut :

- Le refus de l'esclavage et du travail forcé.
- Le refus du travail des enfants.
- L'interdiction du harcèlement moral ou physique.

L'absence de discrimination en matière d'emploi et de profession, avec la mise en œuvre concrète d'un accord sur la parité professionnelle femmes/hommes.

- Le respect des lois et normes du secteur en matière de temps de travail.
- Une politique de non-discrimination et l'égalité des chances.

Le Groupe affirme également son alignement avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et à l'entreprise (adoption des Objectifs de Développement Durable, approche de la dignité et de l'inclusion au travail).

L'ensemble des salariés ont signé la charte éthique, qui définit les principes d'intégrité, de loyauté, de respect des personnes, de responsabilité sociétale, et de lutte contre la corruption et la concurrence déloyale ; cette charte est juridiquement contraignante pour tous les effectifs du Groupe. Cette charte éthique, agréementée

d'un code de conduite, intègrent explicitement le respect des droits de l'homme, la lutte contre les discriminations, le harcèlement et le travail forcé, et promeuvent ces principes auprès de l'ensemble de ses collaborateurs.

Ces engagements sont rappelés lors de l'intégration des nouveaux salariés et font l'objet de communications régulières au sein du Groupe (notes internes, affichage, sensibilisation par l'encadrement).

VOLTZ impose également à ses partenaires et fournisseurs le respect de ces mêmes standards éthiques et sociaux pour garantir que sa chaîne de valeur demeure cohérente avec ces principes.

En résumé, VOLTZ assure la conformité à la déclaration de l'OIT et aux Principes directeurs des Nations Unies par des politiques internes exigeantes, une gouvernance éthique, et des procédures de contrôle et de sensibilisation auprès de l'ensemble de ses effectifs et parties prenantes.

Voici l'approche générale de l'entreprise concernant les mesures visant à remédier aux impacts sur les droits humains concernant ses effectifs propres :

Prévention des impacts

Mise en œuvre de procédures internes de signalement : tout salarié dispose de moyens faciles et sécurisés pour signaler une atteinte aux droits humains (discrimination, harcèlement, non-respect des règles éthiques). Sensibilisation continue via des formations et des communications sur les droits fondamentaux, afin d'anticiper et réduire les risques au sein des équipes.

Réaction et traitement des alertes

Les incidents ou signalements sont pris en compte rapidement par la direction, les ressources humaines et les représentants du personnel, avec priorité donnée à la confidentialité, à la protection des parties concernées et à la recherche de solutions équitables.

Des enquêtes internes sont organisées si nécessaire, avec l'appui d'experts indépendants le cas échéant, pour garantir l'objectivité et la rigueur dans la résolution des situations problématiques.

Remédiation et suivi

Application de mesures correctives à l'issue de chaque situation ayant généré un impact (sanctions disciplinaires, accompagnement, formation ciblée, adaptation du poste ou du fonctionnement collectif). Suivi dans le temps pour vérifier l'efficacité des mesures et éviter la répétition des situations, avec retour d'expérience vers les instances de gouvernance et communication adaptée au sein du Groupe.

Alignement des politiques de l'entreprise relatives à ses effectifs propres avec des instruments pertinents reconnus au niveau international

Les politiques sont alignées avec des instruments pertinents reconnus internationalement.

Le Groupe s'engage à respecter les normes éthiques et légales en matière de travail. Le Groupe condamne fermement le travail forcé, le travail des enfants et toutes les formes d'esclavage moderne. Il s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, en conformité avec les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les lois locales et internationale applicables.

Il exige de ses fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes normes éthiques élevées.

Les politiques adressent spécifiquement la traite des êtres humains, le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants.

Politiques liées à la prévention des accidents du travail

L'entreprise dispose d'une politique ou d'un système de prévention des accidents du travail.

Politiques liées à la prévention des discriminations

Présence de politiques spécifiques visant à éliminer les discriminations et à promouvoir l'égalité des chances, ainsi que d'autres moyens pour favoriser la diversité et l'inclusion dans l'entreprise.

L'entreprise ne dispose pas de politique dédiée pour éliminer les discriminations et promouvoir l'égalité et la diversité. Ces sujets sont directement abordés dans la charte du Groupe.

Mention spécifique des motifs de discrimination suivants couverts par la charte du Groupe : l'origine raciale et ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, l'extraction nationale ou l'origine sociale, d'autres formes de discrimination couvertes par la réglementation de l'UE et le droit national.

Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe est attaché à la lutte contre les discriminations.

La charte du Groupe garantit à ses collaborateurs et à ses parties prenantes un environnement de travail qui exclut toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion, la qualité de représentant du personnel, l'exercice d'un mandat syndical, les opinions politiques, le handicap, l'âge et tous autres comportements physiques, verbaux ou visuels offensants.

VOLTZ entend traiter tous ses collaborateurs avec respect et équité et promouvoir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi et respecte les textes légaux en matière de publication d'offres d'emploi et de recrutement. Par ailleurs, les principaux textes applicables sont affichés sur chaque site du Groupe.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion de personnes en situation de handicap

Au niveau du Groupe, plusieurs salariés handicapés bénéficient de CDI ou CDD.

Graines VOLTZ SA a participé à la journée "Duo Day" en novembre 2024. Cette journée consiste à accueillir au sein de l'entreprise une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire. C'est l'occasion de partager notre métier, de favoriser l'inclusion et d'offrir une expérience immersive en entreprise. 2 personnes ont bénéficié de cette expérience.

Existence d'engagements stratégiques de l'entreprise spécifiques en matière d'inclusion ou d'action positive en faveur des personnes appartenant à des groupes particulièrement exposés à un risque de vulnérabilité au sein de ses effectifs propres

L'entreprise a pris des engagements stratégiques spécifiques pour l'inclusion et l'action positive : VOLTZ fait appel à des structures spécialisées telles que Cap emploi et des ESAT pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap à travers notamment des adaptations de leur environnement de travail pour garantir leur santé et sécurité. L'entreprise a recours à ces partenariats pour des missions de sous-traitance ou d'accompagnement à l'emploi, ce qui montre un engagement concret en faveur de l'inclusion de salariés vulnérables, au-delà des simples obligations légales.

Ce recours à Cap emploi (réseau national dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et à des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), qui accueillent des travailleurs en situation de handicap, illustre la volonté de VOLTZ de soutenir l'emploi de ces personnes, que ce soit en interne ou à travers des collaborations locales.

Cette démarche vient compléter ses engagements en matière de non-discrimination et d'égalité de traitement déjà mentionnés précédemment.

Système de plainte en cas de discrimination

L'entreprise a mis en place des procédures de traitement des plaintes et recours.

m) Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants

Echanges en lien avec des sujet sur les impacts, risques et opportunités des effectifs propres avec ces derniers.

L'entreprise interroge ses effectifs pour appuyer ses décisions et activités.

Ces échanges ont lieu avec le Comité Social et Économique (CSE) qui est l'instance représentative du personnel.

Les élus du CSE ont un triple rôle : un rôle économique, un rôle de gestion des activités sociales et culturelles et un rôle d'assistance des salariés. Le champ d'intervention du CSE est riche et ses membres font remonter auprès de la Direction les informations d'éventuels problèmes afin qu'ils soient réglés dans les plus brefs délais.

En fin d'exercice, la société Graines VOLTZ s'est engagée dans la prévention des Risques Psychosociaux (RPS) et la préservation de la Santé et la Qualité de Vie au Travail (SQVT).

Dans ce cadre, le CSE, conjointement avec la Direction, a décidé de s'engager dans une démarche d'Evaluation de la Qualité de Vie au Travail auprès de l'ensemble du personnel de VOLTZ. Un Comité de Pilotage, composé d'une équipe pluridisciplinaire (membres CSE, membres de la Direction, service de prévention et santé au travail, responsables de service), accompagnera la mise en œuvre et le suivi de cette démarche.

Avec l'appui d'un cabinet extérieur, expert en santé psychologique au travail, un questionnaire est mis à disposition afin de :

- disposer d'informations sur le vécu au travail actuel et sur les facteurs de risques psychosociaux auxquels le personnel peut être exposé ;

- pouvoir identifier des actions qui permettraient d'améliorer le bien-être au travail.

L'entretien individuel est également un moment d'échanges où le ressenti de chacun est recueilli, noté et analysé.

Informations supplémentaires liées à ces échanges :

- L'échange a lieu avec les représentants du personnel dans le cadre du CSE mais aussi avec les effectifs propres selon le canal de communication utilisé.
- L'échange a lieu à l'occasion de la réunion mensuelle du CSE.
- Le niveau hiérarchique le plus élevé dans l'entreprise ayant la responsabilité opérationnelle de veiller au bon déroulement de cet échange et à sa prise en compte dans la prise de décision de l'entreprise est la Direction des Ressources Humaines par délégation du Directeur Général.
- Pour évaluer l'efficacité des échanges internes avec les salariés et connaître les points de vue des salariés potentiellement vulnérables ou marginalisés, VOLTZ s'appuie sur la réalisation d'enquêtes de Qualité de Vie au Travail (QVT), qui constituent un outil central pour mesurer la satisfaction, l'écoute, et la pertinence des accords ou initiatives issues du dialogue social, et qui intègrent des questions et des dispositifs spécifiques permettant d'identifier les ressentis et attentes de ces publics.

n) Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Réparation des impacts négatifs et prise en compte des préoccupations des effectifs propres

L'entreprise permet à ses effectifs de faire part de leurs préoccupations et dispose de procédures pour réparer les impacts négatifs : une assistante de service social est mise à disposition des salariés et joignable à tout moment par téléphone et/ou par visio-conférence et en cas d'urgence.

Son rôle est de prévenir, répondre à des questionnements/préoccupations, résoudre des difficultés d'ordre personnel(santé, finances, famille, logement,...) et/ou professionnel (retraite, mobilité professionnelle, handicap/invalidité, rapport au travail,...)

Mise en place et accessibilité des canaux de communication

L'entreprise a mis en place des canaux de communication spécifiques pour ses effectifs :

- Une boîte dédiée aux réclamations ou suggestions, accessible à l'ensemble des salariés et garantissant la confidentialité des échanges
- Un affichage régulier d'informations sur les dispositifs de signalement et les façons de contacter les représentants du personnel (plans affichés dans les couloirs, panneaux d'informations dans les salles de réunion et lieux de passage).
- Lors des points RH annuels, durant lesquels ont lieu les entretiens individuels, les salariés peuvent s'exprimer librement sur leur connaissance des structures disponibles et sur leur perception de la réactivité et de la protection apportées par ces dispositifs.

Lorsque des questions sont soulevées, plusieurs mécanismes sont alors enclenchés : Enquêtes, échanges directs avec les collaborateurs concernés ou formations. Il existe également un mécanisme de traitement des plaintes.

L'entreprise effectue également une analyse qualitative des retours des représentants du personnel, sollicités pour dresser un bilan des préoccupations récurrentes et des barrières éventuelles à l'usage des structures de communication.

Toutes les réclamations ou alertes déposées par les collaborateurs, via les canaux internes (référénts RH, ligne éthique, boîte dédiée, représentants du personnel), sont traitées en toute confidentialité et dans le respect de l'anonymat lorsque cela est demandé ou pertinent.

L'entreprise interdit strictement toute forme de représailles, sanction ou discrimination à l'encontre des personnes ayant utilisé ces canaux pour signaler un problème ou une atteinte aux droits fondamentaux.

Les procédures internes prévoient le suivi des cas remontés, l'appui des instances de gouvernance et, s'il y a lieu, l'intervention d'experts indépendants pour garantir l'impartialité et la protection totale des citoyens lanceurs d'alerte ou plaignants.

o) Actions et approches concernant les impacts importants, visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches

Identification et cadrage des actions, Ressources mobilisées et financement de ces actions

L'entreprise a mis en place des actions pour gérer les impacts, risques et opportunités sur ses effectifs :

- Audits réguliers des conditions de travail,
- Formations obligatoires à la sécurité,
- Actualisation des équipements
- Process de gestion des risques sanitaires, ergonomiques et accidents.

Les résultats attendus devraient être la réduction du taux d'accidents du travail, l'amélioration du bien-être et de la santé au travail, la conformité aux normes réglementaires et la diminution des risques opérationnels pour les effectifs.

Informations supplémentaires concernant ces actions :

- Elles concernent tous les sites de production, stockage et les bureaux en France et à l'international, s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.
- Ces actions n'apportent pas de solution aux communautés touchées.
- Ces actions ne contribuent pas à l'atteinte des objectifs posés par la politique relative aux effectifs propres de l'entreprise
- Les informations relatives au plan d'actions n'ont jamais été publiées auparavant.
- La mise en œuvre de ces actions ne nécessite pas de dépenses opérationnelles (Opex) et/ou des dépenses d'investissement (Capex) importantes.

Mesures prévues ou en cours d'atténuation des risques importants

Potentiel d'atténuation des risques importants identifiés découlant des impacts et dépendances liées aux effectifs propres de l'entreprise

L'entreprise a mis en place plusieurs mesures permettant d'atténuer les risques importants liés à ses effectifs propres. Voici la liste :

- Renforcement de la politique de prévention des risques professionnels (sécurité, santé au travail, ergonomie) par des audits réguliers, des formations obligatoires et la mise à jour des équipements et procédures de sécurité sur tous les sites.
- Déploiement d'actions de sensibilisation à l'éthique, au respect des droits fondamentaux, à la diversité et au bien-être au travail, pour prévenir les risques sociaux (discrimination, harcèlement, climat social dégradé).
- Mise en place de canaux de communication accessibles et protégés pour permettre aux salariés de signaler rapidement tout problème et garantir un traitement confidentiel et réactif des situations sensibles.
- Suivi des risques psychosociaux par des enquêtes régulières, des dispositifs d'écoute (cellule RH, assistance externe au besoin), et l'accompagnement spécifique des personnes en difficulté ou exposées à des risques.
- Amélioration continue des conditions de travail (adaptation des postes, aménagement des horaires, soutien en cas de handicap ou de situation familiale complexe), en concertation avec les représentants du personnel et les instances de gouvernance
- Afin d'évaluer l'efficacité de ces mesures, VOLTZ s'appuie sur deux outils :
- Suivi d'indicateurs quantitatifs tels que le taux d'accidents du travail, d'absentéisme, de turnover, ainsi que le nombre de signalements ou réclamations traités via les dispositifs internes.
- Analyse qualitative à travers des enquêtes régulières de satisfaction et de climat social auprès des collaborateurs, permettant d'identifier les évolutions perçues, les nouveaux besoins et les points d'amélioration sur les conditions de travail et la prévention des risques.

Mesures prévues ou en cours de saisie des opportunités importantes

L'entreprise a mis en place plusieurs mesures permettant de saisir les opportunités importantes liées à ses effectifs propres. Voici la liste :

- Mise en place de plans de formation renforcés et d'accompagnement professionnel pour favoriser la montée en compétences, l'employabilité et l'évolution interne des collaborateurs sur des métiers à forte valeur ajoutée.
- Développement d'actions favorisant la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances, afin de tirer parti des talents multiples présents au sein de l'entreprise et d'améliorer la cohésion sociale.
- Renforcement de la qualité de vie au travail par des actions sur l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, l'aménagement des horaires, et l'amélioration de l'ergonomie des postes, créant ainsi un environnement propice à la motivation et à la fidélisation des effectifs.

Allocation de ressources à la gestion des impacts importants

VOLTZ alloue des ressources financières, matérielles et humaines pour gérer ses impacts importants sur les effectifs de l'entreprise.

p) Cibles liées à la gestion des incidences négatives significatives, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités significatifs

Objectifs fixés pour gérer les incidences importantes, les risques et les opportunités liés aux effectifs de l'entreprise

L'entreprise ne s'est pas fixée de cibles concernant ses effectifs.

Définition prévue et mesure de cibles

L'entreprise mesure l'efficacité de ses politiques/actions malgré l'absence de cibles, principalement à travers des indicateurs liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises et un suivi des performances extra-financières.

L'entreprise utilise des indicateurs RSE définis dans le présent état de durabilité (C.S.R.D.) qui permettent de mesurer précisément ses politiques et performances associées, notamment en matière d'emploi, de formation, d'égalité des chances, et de qualité de vie au travail.

L'entreprise suit également des indicateurs clé de performance (KPI) qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue pour évaluer les risques et les succès dans la gestion des effectifs.

Indicateurs de suivi

L'entreprise a pour ambition de disposer d'un plan d'action formalisé à horizon 2028. Les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès de l'entreprise en matière d'effectifs propres sont issus des enquêtes "Qualité de Vie au Travail" régulières ainsi que divers indicateurs relatifs aux Ressources Humaines.

2) Travailleurs de la chaîne de valeurs

a) Indicateurs spécifiques à l'entreprise

L'entreprise n'utilise que les indicateurs listés par la CSRD pour évaluer cet enjeu spécifique.

b) Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

Les politiques mises en place par l'entreprise ne permettent pas de gérer les impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de notre chaîne de valeur. En effet, le sujet est traité dans la charte éthique du Groupe et il n'est pas prévu de rédiger une politique spécifique à ce sujet à court terme.

Toutefois, dans le cadre de la CSRD, le Groupe vient tout récemment de débiter le travail de cartographie des impacts, risques et opportunités concernant sa chaîne de valeur (à travers l'analyse de double matérialité).

Les politiques du Groupe n'adressent donc pas encore ces IROs directement.

Dans le futur, l'entreprise n'a pas prévu de mettre en place une politique relative aux travailleurs de la chaîne de valeur.

Approche en matière de droits humains

Le Groupe a défini une Charte éthique en 2021, entrée en vigueur le 3 juillet 2021. Un Code anti-corruption est également entré en vigueur, le 29 août 2021. Ces documents s'appliquent à l'ensemble des sociétés du Groupe, donc à l'ensemble des salariés, signataires des 2 documents. La Charte éthique et le Code anti-corruption sont disponibles sur le site internet du Groupe.

A travers ces documents, VOLTZ, en tant qu'entreprise responsable, s'engage à respecter les normes éthiques et légales en matière de travail.

Le Groupe condamne fermement le travail forcé, le travail des enfants et toutes les formes d'esclavage moderne.

Il s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, en conformité avec les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Déclaration universelle des droits de l'homme et les lois locales et internationales applicables.

Il exige de ses fournisseurs et partenaires commerciaux, via des clauses relatives à la protection des droits humains, qu'ils respectent les mêmes normes éthiques élevées.

VOLTZ adopte une approche qui privilégie l'humain, la transparence, et la responsabilité dans ses interactions avec ses travailleurs de la chaîne de valeur. La stratégie RSE, ancrée dans ses valeurs de partage, de confiance, et de développement durable, guide ses actions pour assurer un environnement de travail éthique, sécurisé et propice à l'épanouissement professionnel.

c) Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Gestion des impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

La procédure de gestion des risques importants liés aux travailleurs de la chaîne de valeur est intégrée à la procédure globale de gestion des risques. Le Groupe utilise un processus de cartographie des risques structuré en plusieurs étapes : identification des risques, évaluation des risques, et mise en place de plans d'actions. Ce dispositif couvre spécifiquement les risques liés aux piliers social, environnemental et sociétal, ce qui inclut la gestion des risques liés aux travailleurs.

Cette gestion s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie de gestion des risques du Groupe visant à identifier et maîtriser les risques pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Actions concernant les impacts, risques et opportunités sur les travailleurs de la chaîne de valeur

Aucune action n'a été mise en place concernant les impacts, risques et opportunités sur les travailleurs de la chaîne de valeurs.

Absence d'actions pour gérer les impacts, risques et opportunités sur les travailleurs de la chaîne de valeur

L'entreprise n'a pas, à ce stade, formalisé de plan d'action spécifique dédié aux travailleurs de sa chaîne de valeur, principalement pour trois raisons :

1. Priorisation sur l'interne et sur d'autres risques majeurs

La démarche de gestion des impacts sociaux s'est d'abord concentrée sur les salariés propres de VOLTZ (conditions de travail, santé-sécurité, dialogue social) et sur des thématiques jugées plus immédiatement structurantes (climat, eau, biodiversité, conduite des affaires).

Dans ce contexte, les enjeux concernant les travailleurs de la chaîne de valeur (amont et aval) n'ont pas encore fait l'objet d'un plan autonome, même si certains éléments sont abordés de manière indirecte via les politiques fournisseurs, qualité et RSE.

2. Niveau d'analyse encore insuffisant sur ces travailleurs

À ce jour, l'entreprise ne dispose pas encore d'une cartographie détaillée et structurée des impacts, risques et opportunités spécifiques aux différentes catégories de travailleurs de la chaîne de valeur (producteurs, travailleurs saisonniers, prestataires logistiques, distributeurs, etc.).

L'absence d'analyse approfondie (par pays, par type de partenaire, par activité) limite la capacité à définir des objectifs, priorités et actions ciblées, ce qui explique qu'aucun plan formalisé n'ait encore été mis en place.

3. Dispositifs existants mais non structurés en « plan d'action »

Certaines mesures existent déjà (clauses contractuelles d'intégrité, exigences de conformité, vigilance sur les pratiques de paiement vis-à-vis de fournisseurs, notamment PME), mais elles ne sont pas encore rassemblées dans un plan global explicitement consacré aux travailleurs de la chaîne de valeur.

L'entreprise envisage de renforcer progressivement cette approche à mesure que la collecte de données, le dialogue avec les partenaires et les exigences de la CSRD / ERS S2 permettront de mieux identifier les priorités et de structurer un plan d'action dédié

Dans le futur, VOLTZ n'a pas prévu de mettre en place de telles actions. Cela s'explique par trois raisons :

1. Priorisation actuelle des ressources

Les ressources (temps de la direction, équipes, budget) sont aujourd'hui concentrées sur :

- les salariés propres (conditions de travail, santé-sécurité, organisation du travail) ;
- des thématiques déjà jugées prioritaires et réglementairement avancées (climat, eau, biodiversité, conduite des affaires, conformité).

2. Manque de données et de visibilité

L'entreprise dispose encore de données partielles sur la situation des travailleurs chez ses partenaires amont et aval (producteurs, prestataires, distributeurs), ce qui rend difficile la définition d'objectifs, d'indicateurs et d'actions ciblées et crédibles.

Tant que cette base factuelle n'est pas mieux consolidée (cartographie des risques sociaux par type de fournisseur, pays, activité), la priorité est donnée à l'amélioration de la connaissance plutôt qu'à l'annonce de plans formalisés.

3. Approche progressive

L'entreprise adopte une approche graduelle :

- intégrer d'abord des exigences générales dans les politiques fournisseurs et les pratiques de paiement,
- renforcer ensuite le dialogue et la collecte d'informations avec certains partenaires,
- et, à terme, envisager un plan structuré lorsque les enjeux, les populations prioritaires et les leviers d'action seront mieux identifiés.

d) Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Cibles liées à la gestion des travailleurs de la chaîne de valeur

L'entreprise ne s'est pas fixée de cibles concernant les travailleurs de sa chaîne de valeur et ne prévoit pas de s'en fixer à l'avenir

L'entreprise ne mesure pas l'efficacité de ses politiques et actions concernant les travailleurs de sa chaîne de valeur en l'absence de cibles, principalement en raison de défis organisationnels, techniques et structurels.

Le réseau mondial de fournisseurs et sous-traitants rend difficile la collecte de données fiables et homogènes sur les conditions de travail.

Les politiques sociales ne s'appliquent pas automatiquement chez les fournisseurs, et l'entreprise dépend de leur bonne volonté ou du respect de chartes, sans accès facile à des audits ou des vérifications systématiques. Cette collecte d'informations implique des questions de confidentialité et de conformité aux réglementations diverses selon les pays.

La mise en place des dispositifs de suivi, des audits, et des systèmes d'information sur toute la chaîne peut représenter un coût significatif et mobiliser beaucoup de ressources humaines et techniques.

3) Utilisateurs et Consommateurs Finaux

a) Indicateurs Spécifiques à l'entreprise

Indicateurs utilisés pour évaluer la performance

L'entreprise n'utilise que les indicateurs listés par la CSRD pour évaluer cet enjeu spécifique.

b) Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Absence de Politique et Prévisions Futures

Justification de l'absence de politique pour gérer les impacts, risques et opportunités liés aux communautés touchées par ses activités

Les politiques de l'entreprise ne permettent pas de gérer les impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux. Cela s'explique par le fait que l'entreprise opère dans un secteur [celui de la distribution de semences horticoles et maraîchères] qui génère un impact direct limité sur les communautés locales, étant principalement axée sur des activités de production à faible impact social négatif.

VOLTZ privilégie des relations de proximité avec ses parties prenantes, notamment via un dialogue social interne fort et un engagement dans le développement durable, ce qui permet de répondre de manière pragmatique aux attentes sans nécessité d'une politique formelle dédiée aux communautés.

La société oriente ses actions principalement vers des thématiques à fort impact environnemental et social interne, telles que la qualité de vie au travail, l'égalité, la formation des salariés, ainsi que le développement responsable des produits et la préservation de la biodiversité.

Cette approche, intégrée dans sa stratégie RSE globale, est jugée suffisante pour assurer un impact positif sur les communautés, sans recours à une politique distincte spécifique.

Enfin, VOLTZ mentionne que sa nature familiale et son ancrage local renforcent son engagement naturel envers les consommateurs et utilisateurs finaux, avec une volonté de produire durablement et respectueusement.

Il n'est pas prévu dans le futur de mettre en place une telle politique. L'entreprise justifie cela par le fait que son activité est principalement centrée sur la production et la distribution de semences horticoles et maraîchères, secteur qui génère des impacts directs limités sur les communautés locales.

Le Groupe privilégie une approche de proximité avec ses parties prenantes, interne et externe, basée sur un dialogue social fort, la responsabilité environnementale et la qualité de vie au travail, ce qui est jugé suffisant pour accompagner positivement les communautés.

VOLTZ considère que ses valeurs familiales, son ancrage territorial historique en Alsace et en Anjou, ainsi que sa contribution à l'agriculture durable et à la biodiversité, constituent des engagements forts qui incarnent naturellement sa responsabilité envers les communautés.

La stratégie RSE globale intègre déjà des objectifs liés à la durabilité, à la diversité variétale, aux circuits courts, et à la réduction de l'empreinte environnementale, qui bénéficient indirectement aux consommateurs et utilisateurs finaux.

Enfin, la taille et la nature spécifique de son activité ne nécessitent pas, à ce jour, une politique dédiée distincte, la gestion des enjeux sociaux et environnementaux étant intégrée dans le fonctionnement général.

Engagements en Matière de Droits Humains

Le Groupe s'engage à respecter la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, incluant le refus de l'esclavage et du travail forcé, l'interdiction du travail des enfants, le bannissement du harcèlement moral ou physique, la lutte contre toute discrimination en matière d'emploi et de profession, ainsi que le respect des lois sur le temps de travail et l'égalité des chances.

L'entreprise veille au respect des principes essentiels en matière de droits humains en favorisant des pratiques éthiques, en assurant transparence, loyauté et respect des personnes dans ses relations commerciales et avec les utilisateurs finaux. Par sa Charte éthique et son Code anti-corruption, elle prévient les risques liés à l'exploitation, à la discrimination et à la corruption, et adopte une posture responsable vis-à-vis des consommateurs et partenaires.

Le Groupe entretient un dialogue constant avec ses parties prenantes, internes et externes, garantissant la prise en compte des attentes, préoccupations et droits des utilisateurs finaux dans le développement des produits et des processus et respect des droits humains et d'éthique dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Une charte éthique et un code anti-corruption, applicables à tous les collaborateurs, partenaires et tiers, renforcent ce cadre de confiance et de respect des droits humains dans les relations commerciales et productives.

Enfin, VOLTZ inscrit l'ensemble de ces engagements dans une stratégie globale alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, notamment ceux relatifs à la santé, à la sécurité alimentaire et à la consommation responsable.

En termes de santé et sécurité alimentaire, VOLTZ veille à la satisfaction et à la sécurité de ses clients en développant des produits de qualité, en portant une attention particulière aux caractéristiques sanitaires et gustatives des semences et plants distribués. L'entreprise est également engagée dans le développement de circuits courts, de produits biologiques et d'une diversité variétale, contribuant ainsi à une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des consommateurs.

Interactions de l'entreprise avec ses consommateurs et/ou utilisateurs finaux

VOLTZ interagit de plusieurs manières avec ses consommateurs et utilisateurs finaux pour 5 raisons principales :

- **Écoute active des besoins et attentes :** VOLTZ accorde une grande importance à la compréhension des attentes de ses clients professionnels et indirectement des consommateurs finaux, notamment en menant des études de marché, en collaborant étroitement avec les producteurs, maraîchers et horticulteurs, et en recueillant leurs retours sur la qualité et l'innovation des semences proposées.
- **Innovation et qualité :** L'entreprise investit dans la recherche pour développer des variétés innovantes répondant aux exigences sanitaires, gustatives et environnementales des consommateurs finaux. Ces innovations sont testées rigoureusement avant commercialisation, assurant ainsi un haut standard de qualité.

- Communication transparente et adaptée : VOLTZ met en place des supports d'information clairs et précis, ainsi qu'un réseau commercial étoffé (plus de 100 technico-commerciaux) qui conseille et accompagne les clients, garantissant une bonne information et un suivi personnalisé.
- Promotion des valeurs durables : Les interactions incluent la sensibilisation aux pratiques durables, notamment en matière d'agriculture biologique, circuit court, diversité variétale, et respect de l'environnement, s'inscrivant ainsi dans une démarche responsable partagée avec les consommateurs.
- Adaptation aux nouveaux modes de consommation : VOLTZ déploie son offre sur des segments émergents, comme l'agriculture urbaine ou les fermes verticales, pour répondre aux attentes des consommateurs innovants et engagés.

Mesures de remédiation des impacts négatifs sur les droits humains des consommateurs et/ou utilisateurs finaux

VOLTZ a mis en place différentes mesures pour remédier aux impacts négatifs liés aux Droits Humains des consommateurs et utilisateurs finaux :

- Charte Éthique et Code Anti-Corruption : Le Groupe a défini ces documents qui encadrent strictement la conduite des affaires, notamment le respect des droits humains, la lutte contre la corruption, ainsi que la transparence et la loyauté envers les consommateurs et partenaires. Ces codes s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs et parties associées à l'entreprise.
- Gestion des réclamations et conformité des produits : VOLTZ a mis en place des procédures rigoureuses pour traiter les réclamations liées à la qualité ou d'autres défauts des produits dans des délais définis (par exemple, 15 jours pour certaines réclamations, 48 heures pour les jeunes plants). Une cellule de crise et des contrôles qualité renforcés permettent de répondre rapidement aux incidents, garantissant ainsi la protection des droits des consommateurs.
- Restrictions d'utilisation : L'entreprise encadre strictement l'usage de ses produits (graines, semences), notamment en interdisant toute utilisation hors des cadres réglementaires d'homologation, afin d'éviter les risques sanitaires pour les utilisateurs finaux.
- Communication transparente : VOLTZ veille à fournir des informations claires sur les produits, leurs usages, et leurs limites, afin de sécuriser les consommateurs et limiter les risques liés à une mauvaise utilisation.
- Engagement à la qualité et à la sécurité sanitaire : Par des certifications, contrôles et audits réguliers, la société s'assure que ses produits respectent les standards de qualité et de sécurité, protégeant ainsi les droits des consommateurs à un produit sain et conforme.

c) Processus d'interaction au sujet des impacts avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Absence de processus et planification future

VOLTZ n'a pas mis en place un processus formel et structuré de collecte systématique du point de vue de ses consommateurs et utilisateurs finaux pour appuyer ses décisions ou activités visant à gérer les impacts, risques et opportunités, car :

L'entreprise privilégie un modèle d'écoute directe et informelle par le biais de ses plus de 100 technico-commerciaux qui sont en contact régulier et étroit avec ses clients professionnels. Ce contact humain et personnalisé permet d'identifier rapidement les besoins et retours sans passer par un système rigide formel.

La stratégie de VOLTZ s'appuie sur une forte capacité d'adaptation et de réactivité basée sur une communication agile entre les équipes commerciales, techniques et de recherche, garantissant que les informations clients sont prises en compte dans le développement produit en quasi temps réel.

Le Groupe est convaincu que ce modèle intégré et vivant d'interactions directes avec ses marchés professionnels est suffisant pour capter la voix des consommateurs finaux, via leurs distributeurs ou utilisateurs intermédiaires, et qu'un processus formel supplémentaire ne serait pas nécessairement plus efficace.

Cette approche permet une grande flexibilité dans la prise de décision et le pilotage stratégique, liée à une

forte culture d'entreprise axée sur la passion, la qualité et l'innovation, qui favorisent des actions adaptées, ciblées et rapides.

Cette position peut évoluer suivant les retours terrain, les exigences réglementaires ou le développement de nouveaux outils digitaux, mais aujourd'hui elle constitue la base opérationnelle de la gestion des impacts liés aux consommateurs

d) Procédures et canaux pour la gestion des consommateurs et utilisateurs finaux

Gestion des préoccupations et des réclamations des consommateurs et utilisateurs finaux

L'entreprise a constaté des impacts négatifs importants sur ses consommateurs et utilisateurs finaux.

Accessibilité et planification future des canaux de communication

Raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas mis en place ou n'encourage pas la mise en place de canaux de communication permettant aux consommateurs et/ou utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations et besoins

L'entreprise n'a pas mis en place de canaux de communication permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations et besoins, pour les raisons suivantes :

- **Écoute et accompagnement personnalisé** : La société dispose d'une force commerciale intégrée regroupant plus de 100 technico-commerciaux qui conseillent et accompagnent directement les clients en maraîchage et horticulture, assurant une relation de proximité et un suivi individualisé des besoins.
- **Communication multicanale et digitale** : VOLTZ a développé une communication adaptée via des plateformes numériques, notamment un site e-commerce B2B, des réseaux sociaux comme Facebook et LinkedIn, et divers supports digitaux pour diffuser de l'information claire, utile et régulièrement mise à jour.
- **Innovation et co-construction** : L'entreprise s'appuie sur une recherche continue pour innover en réponse aux attentes exprimées par les consommateurs. Elle organise également des consultations et co-constructions avec ses parties prenantes pour mieux capter leurs besoins réels et anticiper les évolutions des marchés.
- **Engagement sur les valeurs durables et locales** : Dans ses échanges, VOLTZ met en avant sa démarche de développement durable, le bio, les circuits courts, et la diversité variétale, répondant ainsi à une demande croissante des consommateurs pour des produits plus responsables et locaux.
- **Transparence et réactivité** : L'accent est mis sur la transparence autour des produits et services proposés, la qualité sanitaire, ainsi que sur la capacité à répondre rapidement aux questions, réclamations et feedbacks des utilisateurs finaux.

Réclamations reçues

Aucune réclamation n'a été reçue de la partie des consommateurs et utilisateurs finaux durant l'exercice de reporting

e) Actions concernant les consommateurs et utilisateurs finaux

Actions et Plans pour la gestion des impacts, risques et opportunités

L'entreprise n'a pas mis en place d'actions pour gérer ses impacts, risques et opportunités sur ses consommateurs et utilisateurs finaux. Cela s'explique pour les raisons suivantes :

- Le Groupe considère que sa politique actuelle, axée sur la qualité des produits, la conformité réglementaire, et la gestion rigoureuse des réclamations, couvre de manière adéquate la gestion des droits et attentes des consommateurs.

- L'entreprise privilégie une approche de proximité avec ses clients professionnels, assurée par ses équipes techniques et commerciales, qui permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins et préoccupations.
- VOLTZ estime que sa chaîne d'approvisionnement et son processus d'innovation intégrés, en lien étroit avec le terrain et les marchés, permettent d'anticiper et de limiter les risques d'impacts négatifs sur les utilisateurs finaux.
- Le développement d'un plan d'action formalisé spécifique pour les consommateurs est donc à ce stade jugé moins prioritaire face aux dispositifs déjà en place, notamment les procédures qualité et les codes déontologiques internes.
- Cette posture pourra évoluer en fonction des retours du marché, des parties prenantes, et des exigences réglementaires futures.

VOLTZ n'a pas prévu de mettre en place un plan d'action spécifique de gestion des impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux, car sa stratégie actuelle repose sur plusieurs dispositifs intégrés qu'elle considère suffisants à ce stade.

Problèmes et incidents graves en matière de droits humains et gestion des incidents et impacts négatifs sur les consommateurs

Aucun problème ou incident grave en matière de droits humains, ou impact négatif lié à des entités ou opérations échappant au contrôle direct de l'entreprise, concernant les consommateurs et utilisateurs finaux n'a été signalé.

f) Cibles liées à la gestion des consommateurs et utilisateurs finaux

Absence de cible concernant les consommateurs et/ou utilisateurs finaux

Prévision de la fixation de nouvelles cibles relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux par l'entreprise.

L'entreprise n'a pas défini de cibles et ne prévoit pas de fixer de nouvelles cibles relatives à ses consommateurs et utilisateurs finaux.

De plus, VOLTZ ne mesure pas directement l'efficacité de ses politiques et actions concernant ses consommateurs et utilisateurs finaux, car elle s'appuie principalement sur un modèle qualitatif et pragmatique basé sur plusieurs éléments :

- La société mise sur une écoute active du marché et des besoins clients par ses équipes de R&D et sa force commerciale intégrée (plus de 100 technico-commerciaux) qui assurent un dialogue constant et un suivi personnalisé, considérés comme des indicateurs clés de succès.
- L'efficacité est indirectement mesurée via le succès commercial, la progression de son chiffre d'affaires, et la capacité de l'entreprise à innover rapidement et à lancer des offres adaptées aux attentes des consommateurs.
- VOLTZ privilégie une démarche d'amélioration continue ancrée dans la réactivité et la flexibilité pour s'adapter aux évolutions des besoins, plutôt qu'un système rigide de KPI quantitatifs spécifiques aux consommateurs finaux.
- Les processus qualité, la gestion des réclamations et la conformité aux normes sanitaires sont des garanties supplémentaires de la protection des utilisateurs, faisant partie intégrante de la démarche d'évaluation globale.

Cette approche, centrée sur la relation humaine et la réactivité commerciale, est jugée suffisamment robuste à ce stade et pourrait évoluer avec l'introduction de nouveaux outils de mesure si nécessaire.

1.4. INFORMATIONS DE GOUVERNANCE

1.4.1. ESRS G1

1) Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la conduite des affaires

a) Éthique, culture et corruption

Le conseil d'administration fixe le cadre éthique (charte, code anti-corruption, protection des lanceurs d'alerte) et en surveille l'application.

La direction générale déploie ces règles dans les processus internes (procédures, formation, sanctions internes, dispositif d'alerte) et s'assure qu'elles guident les décisions opérationnelles.

b) Relations fournisseurs et pratiques de paiement

Les organes de direction définissent les règles encadrant la relation commerciale (conditions d'achat/vente, clauses d'intégrité et de conformité, exigences vis-à-vis des fournisseurs).

Le conseil d'administration supervise les pratiques de paiement, en particulier vis-à-vis des PME, tandis que la direction générale organise concrètement les délais et le suivi des retards de paiement.

c) Influence politique et engagements externes

Le conseil d'administration encadre les principes applicables aux activités d'influence (participation à des organisations professionnelles, prises de position publiques, échanges avec les autorités) pour garantir la cohérence avec la charte éthique et la stratégie RSE.

La direction générale met ces orientations en œuvre, valide les messages portés au nom de l'entreprise et s'assure que toute activité de lobbying reste transparente et conforme aux engagements du Groupe.

d) Éthique, anticorruption et lanceurs d'alerte

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale disposent d'une expertise spécifique en matière d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, et de prévention des conflits d'intérêts.

Ils s'appuient sur un Code éthique et un Code anti-corruption, ainsi que sur des dispositifs d'alerte interne, pour encadrer les comportements et protéger les lanceurs d'alerte dans les décisions commerciales et opérationnelles.

e) Relations fournisseurs et pratiques de paiement

Les organes de direction maîtrisent les enjeux liés aux relations fournisseurs : négociation et suivi des contrats, exigences d'intégrité et de conformité, et gestion des risques de dépendance ou de non-conformité.

Ils disposent également d'une expertise dans la définition et le pilotage des pratiques de paiement (délais, conditions, suivi des retards), en particulier vis-à-vis des petites et moyennes entreprises, afin de concilier exigences économiques, respect de la réglementation et engagements RSE.

f) Influence politique, lobbying et engagements externes

Le conseil d'administration et la direction générale ont l'expérience des relations avec les organisations professionnelles, les autorités publiques et les autres instances d'influence.

Cette expertise leur permet d'encadrer les prises de position publiques, les activités éventuelles de lobbying et les engagements externes de l'entreprise, de manière alignée avec la Charte éthique, les principes de transparence et les objectifs de durabilité du Groupe.

g) Nos Impacts, Risques et Opportunités en matière de Gouvernance

Le tableau ci-dessous résume les impacts, risques et opportunités relevés comme matériels pour notre gouvernance :

ESRS	Description de l'IRO	Nature IRO	Chaîne de valeurs	Type d'impact	Horizon de temps
G1	Opportunité réputationnelle/ financière liée au renforcement la marque employeur et l'attraction de nouveaux talents	Opportunité	Opérations propres	Réel	Court terme 12 prochains mois
G1	Impact négatif lié au manque d'intégration des enjeux ESG dans la stratégie d'entreprise	Impact négatif	Opérations propres	Potentiel	Moyen terme 2 à 5 ans
G1	Impact négatif lié au choix de fournisseurs aux pratiques non durables (notamment multinationales)	Impact négatif	Opérations propres et Amont	Réel	Court terme 12 prochains mois

2) Politiques en matière de conduite des affaires et de promotion de sa culture d'entreprise

a) Objectifs généraux

Nous avons mis en place des politiques en matière de conduite des affaires et de promotion de culture d'entreprise. Nos objectifs généraux sont les suivants :

1. Promouvoir une culture d'intégrité au sein du Groupe : tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et des pots-de-vin, prévention des conflits d'intérêts, respect des personnes dans les activités liées aux semences et aux plantes.
2. Assurer des relations d'affaires responsables avec les partenaires agricoles, fournisseurs et distributeurs, notamment via des pratiques de paiement équitables et maîtrisées, en particulier lorsque des petites et moyennes entreprises sont concernées.
3. Encadrer l'usage de l'influence du Groupe VOLTZ (participation à des organisations professionnelles, échanges avec les autorités, prises de position sectorielles) dans un cadre transparent et cohérent avec sa charte éthique et sa stratégie RSE.

b) Nos mécanismes de suivi et de pilotage de la Gouvernance

Le Groupe VOLTZ bénéficie d'un cadre de gouvernance formalisé : une charte éthique, un code de conduite et un code anti-corruption qui s'appliquent au conseil d'administration, à la direction, aux cadres et aux salariés, et qui intègrent des règles de conduite dans les relations commerciales (interdiction de paiements illicites, exigences d'intégrité vis-à-vis des partenaires).

De plus, nous avons mis en place depuis de nombreuses années des dispositifs d'alerte interne permettant aux collaborateurs de signaler des comportements contraires aux principes de conduite des affaires, avec protection des lanceurs d'alerte et traitement structuré des signalements.

Enfin, nous assurons un suivi régulier par la direction générale et les cadres supérieurs des indicateurs clés : incidents éthiques, éventuels cas de corruption ou de non-conformité, performance des délais de paiement fournisseurs (notamment PME), et engagements d'influence (adhésions, contributions, actions dans les organisations professionnelles), avec reporting aux organes d'administration pour ajuster la politique, les objectifs ou les moyens si nécessaire.

c) Le périmètre de notre politique

Notre politique de gouvernance concerne tous les salariés de VOLTZ, quelle que soit leur fonction, leur niveau hiérarchique ou leur entité de rattachement (siège, sites de production, filiales commerciales en France et à l'international).

Le niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre de la politique de conduite des affaires est la direction générale, sous le contrôle du conseil d'administration qui en fixe le cadre et en assure la supervision.

Nos partenaires d'affaires clés sont également intégrés dans cette politique : nos principaux fournisseurs, sous-traitants et distributeurs avec lesquels VOLTZ entretient des relations durables, s'engagent à nos côtés par le biais de clauses contractuelles d'intégrité, de conformité et, le cas échéant, de RSE (dont respect des droits humains).

d) Exclusions et limites

La politique ne s'applique pas directement aux partenaires occasionnels ou à certains intermédiaires de rang éloigné dans la chaîne d'approvisionnement, même si VOLTZ cherche à diffuser ses principes via les conditions contractuelles et la sélection des partenaires.

Certaines dispositions peuvent être adaptées pour des filiales ou partenaires étrangers, afin de tenir compte de contraintes réglementaires locales, sans remettre en cause les principes de base (anticorruption, intégrité, respect des personnes et des engagements RSE)

Notre politique n'engage pas l'entreprise à respecter des normes et/ou des initiatives tierces. Elle n'a pas porté d'attention particulière aux intérêts des principales parties prenantes internes et externes de l'entreprise. Elle n'est pas communiquée aux autres parties prenantes internes et externes

3) Processus d'établissement, de développement, de promotion et d'évaluation de la culture d'entreprise

a) Comment le Groupe VOLTZ établit sa culture

Le conseil d'administration et la direction générale définissent les valeurs clés du Groupe (intégrité dans les affaires, respect des personnes, responsabilité vis-à-vis des agriculteurs, des distributeurs et de l'environnement) et les formalisent dans la Charte éthique, le Code de conduite et le Code anticorruption.

Ces documents traduisent la façon dont VOLTZ souhaite faire des affaires : refus des pots-de-vin, transparence dans les relations commerciales, attention portée aux partenaires agricoles, et cohérence avec la stratégie RSE et les engagements sectoriels (qualité des semences, pratiques agricoles responsables, etc.).

b) Comment le Groupe la développe au quotidien

Les processus RH (recrutement, intégration, évaluations, formation des managers et des équipes) intègrent les principes de la culture VOLTZ : proximité avec le terrain, exigence de qualité, coopération entre équipes commerciales, techniques et logistiques.

Les procédures opérationnelles (relation avec les fournisseurs et les producteurs, gestion de la qualité, service clients, pratiques de paiement) sont pour leur part conçues pour refléter ces valeurs, par exemple en combinant performance économique et respect des partenaires, notamment les PME agricoles.

c) Comment il la promeut

La direction générale et les cadres supérieurs relaient régulièrement les messages clés (éthique, qualité, respect des engagements) dans la communication interne, les réunions d'équipes, les séminaires commerciaux et les échanges avec les managers de sites.

Les comportements exemplaires (respect des engagements, coopération, traitement responsable des fournisseurs et clients) sont valorisés dans le management de proximité, ce qui contribue à diffuser la culture au-delà des seuls textes formels.

d) Comment il l'évalue et l'ajuste

VOLTZ peut s'appuyer sur des enquêtes internes, des indicateurs RH (turnover, climat social) et les retours des équipes commerciales et des sites pour évaluer l'adhésion aux valeurs et détecter les points de tension (pression commerciale, charge de travail, relations avec les fournisseurs, etc.).

Les incidents éthiques, les signalements via les dispositifs d'alerte et les retours des partenaires (par exemple sur les délais de paiement ou la qualité de la relation) sont analysés par la direction et, le cas échéant, remontés aux organes de gouvernance pour adapter les politiques, renforcer la formation ou ajuster certaines pratiques.

4) Identifier, signaler et examiner les préoccupations relatives aux comportements illicites ou contraires aux codes de conduite de l'entreprise

VOLTZ a mis en place un ensemble structuré de mécanismes destinés à prévenir, identifier et traiter les comportements illicites ou contraires à son Code de conduite et à sa Charte éthique :

1. Cadre éthique et dispositifs de référence

Depuis 2021, l'entreprise applique une Charte éthique et un Code anti-corruption conformes à la loi française Sapin II, qui s'imposent à tous les collaborateurs et partenaires du groupe.

Ces deux documents rappellent les principes fondamentaux de loyauté, intégrité, transparence et responsabilité sociétale. Ils servent de guide décisionnel pour tous les salariés face à un risque d'atteinte à la conformité ou de conflit d'intérêt.

2. Système interne de vigilance et de signalement

VOLTZ a développé un mécanisme interne d'alerte professionnelle permettant de signaler anonymement ou nominativement tout comportement contraire à la déontologie du groupe.

Les collaborateurs peuvent saisir la direction des ressources humaines par voie dématérialisée, postale ou directe.

Les signalements sont traités de manière confidentielle et sécurisée par une équipe interne indépendante, avec la possibilité de recours à un audit externe si nécessaire.

Ce système s'intègre à un registre centralisé de conformité, qui trace les actions correctives et préventives engagées.

3. Procédures d'examen et de remédiation

Chaque signalement donne lieu à :

Une analyse de recevabilité et de gravité, conduite par le référent éthique ;

Une enquête interne en cas de suspicion fondée ;

Des mesures disciplinaires ou correctives allant de la médiation au licenciement pour faute grave, selon la nature du manquement.

Les conclusions et recommandations sont ensuite communiquées à la direction générale et, en cas d'incident significatif, au Conseil d'administration, garantissant un suivi de haut niveau.

5) Gestion des relations avec les fournisseurs

a) Notre politique de gestion des retards de paiement

VOLTZ applique une politique rigoureuse pour prévenir les retards de paiement envers ses fournisseurs, en particulier les PME, s'appuyant sur des engagements RSE et les obligations légales applicables.

b) Respect strict des délais légaux

L'entreprise applique les dispositions du Code de commerce, limitant les délais de paiement à 60 jours nets à compter de la date de facture, afin de garantir la conformité et la discipline financière.

c) Processus interne de prévention et de contrôle

Les mesures pour éviter tout retard incluent :

- Un processus automatisé de validation des factures et suivi en temps réel via l'ERP du groupe ;
- Un contrôle mensuel par la direction financière ;
- Des procédures de double validation pour les paiements importants, garantissant traçabilité et ponctualité.
- Les équipes Achats et Comptabilité sont évaluées sur leur respect de la conformité.

d) Soutien aux fournisseurs PME dans la gestion des paiements

Pour les petites structures, VOLTZ privilégie le paiement anticipé sur validation de la réception ainsi que des conditions contractuelles simplifiées et un engagement de neutralité financière (à travers une absence de pénalités injustifiées ou de décalages artificiels).

Cette politique favorise la confiance et la résilience économique des partenaires.

e) Politique de relation fournisseurs et critères ESG sur la chaîne d'approvisionnement

VOLTZ a défini une politique de gestion des relations fournisseurs alignée sur sa stratégie de croissance durable et sa vision d'une chaîne de valeur éthique et résiliente. Cette politique repose sur la prévention des risques sociaux, environnementaux et de conformité tout au long du cycle d'achat.

f) Intégration des enjeux de durabilité dans les relations fournisseurs

L'entreprise a mis en place une approche d'achats responsables intégrant :

- Des critères environnementaux (réduction des intrants, gestion raisonnée des ressources, sobriété énergétique) ;
- Des critères sociaux (respect des droits humains, conditions de travail décentes et non-discrimination) ;
- Des critères éthiques (intégrité commerciale, respect du code anticorruption, traçabilité des semences).

Chaque fournisseur est évalué selon un référentiel RSE interne, basé sur les standards internationaux (Global G.A.P, Ecocert, MPS-ABC v15), garantissant un engagement commun en matière de durabilité.

g) Identification et maîtrise des risques de la chaîne de valeur

VOLTZ analyse de manière proactive les risques liés à ses approvisionnements, notamment :

- Les risques climatiques et de biodiversité susceptibles d'affecter la qualité ou la disponibilité des semences ;
- Les risques sociaux dans les filières partenaires, en particulier ceux liés au travail saisonnier ou sous-traité ;
- Les risques économiques de dépendance à certains fournisseurs stratégiques, maîtrisés par une politique de diversité de partenaires et de contrats pluriannuels sécurisés.

Cette cartographie est mise à jour régulièrement afin d'assurer une meilleure anticipation des faiblesses de la chaîne d'approvisionnement.

h) Collaboration étroite et amélioration continue

Plutôt que d'imposer une conformité stricte, VOLTZ privilégie une relation de partenariat responsable :

- Les fournisseurs sont accompagnés dans la montée en compétences environnementale (réduction de CO₂, économies d'eau, réduction du plastique) ;
- Des audits périodiques vérifient la bonne application des engagements sociaux et environnementaux.

En cas de non-conformité, un plan de progrès coconstruit avec le fournisseur est mis en œuvre avant toute sanction.

i) Impacts sur les enjeux de durabilité

Ces pratiques renforcent la durabilité globale du modèle économique et visent :

- La préservation de la biodiversité via la sélection de variétés adaptées au changement climatique ;
- La valorisation des circuits courts pour limiter les émissions liées au transport ;
- La sécurisation de la qualité et de la traçabilité des produits proposés aux maraîchers et collectivités ;
- Le soutien au développement économique local, notamment via les partenariats avec les PME horticoles européennes.

j) Prise en compte des critères de durabilité dans la sélection des fournisseurs

L'entreprise prend en compte des critères sociaux et environnementaux dans le processus de sélection de ses fournisseurs. Nous appliquons une politique d'achats responsables fondée sur des critères sociaux et environnementaux stricts afin de garantir la durabilité de sa chaîne d'approvisionnement et la cohérence de ses pratiques avec ses engagements RSE et CSR :

Critères environnementaux

VOLTZ sélectionne ses fournisseurs sur la base de critères liés à la préservation des ressources et à la réduction de l'impact écologique :

- Respect de la biodiversité et exclusion des OGM, pour préserver la diversité génétique des semences et plants ;
- Certification environnementale exigée ou encouragée (Ecocert, Global G.A.P., Plantes Bleues, MPS-ABC version 15) ;
- Pratiques de culture durables, incluant :
 - l'utilisation d'auxiliaires biologiques ;
 - la gestion raisonnée des engrais et produits phytosanitaires ;
 - la récupération des eaux de pluie ;
 - l'installation d'écrans thermiques et d'ombrage pour réduire la consommation énergétique dans les serres.
- Réduction de l'empreinte carbone : la société privilégie les circuits courts, les emballages recyclables (plaques CoolGrey 100 %) et le transport à faible émission.

Critères sociaux

Les partenaires sont aussi évalués selon des critères sociaux en cohérence avec les valeurs de respect humain et de responsabilité :

- Conditions de travail décentes et sûres, avec interdiction du travail forcé ou des pratiques discriminatoires ;

- Dialogue social et conformité aux standards OIT, notamment sur la liberté syndicale et la non-discrimination ;
- Développement des compétences et suivi des performances sociales des partenaires stratégiques via des audits périodiques ;
- Partenariats à long terme favorisant la stabilité économique des producteurs locaux et sous-traitants européens, renforçant ainsi la traçabilité et la responsabilité partagée ;
- Démarche d'amélioration continue.

VOLTZ accompagne activement ses fournisseurs pour qu'ils adoptent les mêmes pratiques, à travers :

- Des sessions de sensibilisation environnementale ;
- Des audits RSE et plans de progrès ciblant la réduction d'énergie, la gestion de l'eau et le recyclage des matériaux ;
- L'intégration de la durabilité dans la grille de référencement fournisseurs, pondérée à hauteur de 30 % sur les critères sociaux et environnementaux.

k) Pratiques de paiement

Délai moyen de règlement des fournisseurs est de 28 jours pour l'exercice 2025 et de 35 jours pour 2024.

Le pourcentage de paiements effectués dans des délais standard est de 97%.

Il n'y a pas de procédures judiciaires en cours concernant des délais de règlement.

L'étude porte sur l'ensemble des achats réalisés au sein de la société mère Graines Voltz SA. Les achats de marchandises et la logistique effectués dans Graines Voltz SA représentent la part la plus importante des achats du groupe. La société mère approvisionne une grande partie de ses filiales.

Au sein de Graines Voltz SA France, 75 % du montant des achats sont réglés à 30 jours, 11% à 10-15 jours, 6% à 60 jours, 6% en comptant et 2% 45 jours.

l) Informations complémentaires contextuelles sur les délais de paiement

Les filiales règlent dans les délais règlementaires en fonction de la législation du pays dans lequel elles sont installées. L'Allemagne, qui vient en seconde position au niveau de l'importance des achats, à un délai de règlement de 18 jours de ses fournisseurs.

Dans le calcul de ces délais de règlement les mouvements intra groupe sont écartés.

1.5. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT



Aurélie Jaeg
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
a.jaeg@alcexpertise.fr

Clémentine Lorotte de Banes
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
c.debanes@alcexpertise.fr

GRAINES VOLTZ

SA à conseil d'administration au capital social de 1 480 265 €,
Siège social : 1 RUE EDOUARD BRANLY,
68000 COLMAR
R.C.S : COLMAR 333 822 245

Rapport de certification des informations en matière de Durabilité et de Taxonomie

Exercice clos le 30 septembre 2025

PARIS
29 rue du Colisée
75008 PARIS
Tel 06 74 70 27 06

LE MANS
Passage du Commerce
Bâtiment B
72000 LE MANS
Tel 07 78 88 39 89

Comptabilité – Fiscalité – Social – Organisation – Audit et Missions légales,
Gestion – Assistance juridique – Ingénierie patrimoniale

SARL au capital de 20 000 € - RCS de Paris 911 066 988
Inscrite aux Compagnies Régionales des Commissaires aux Comptes de Paris et d'Angers

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de GRAINES VOLTZ. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 et incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 4.1 à 4.3 du chapitre 4 figurant dans le rapport financier.

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, GRAINES VOLTZ est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du Groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du Groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- ✓ la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par GRAINES VOLTZ pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- ✓ P la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'état de durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- ✓ le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons

SA GRAINES VOLTZ - Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025

tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par GRAINES VOLTZ dans le rapport sur la gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Groupe, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par GRAINES VOLTZ en termes de plans d'actions, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par GRAINES VOLTZ pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- ✓ Le processus défini et mis en œuvre par GRAINES VOLTZ lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section Annexe « État de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, et
- ✓ les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par GRAINES VOLTZ avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'une première réunion d'informations a eu lieu le 21 octobre 2025 et une seconde consultation est prévue le 16 décembre 2025.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par GRAINES VOLTZ pour déterminer les informations publiées.

❖ Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans la section 4.1.1 Base de préparation.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par GRAINES VOLTZ pour identifier :

- ✓ les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- ✓ les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction RSE et/ou les personnes que nous avons jugées appropriées et avons inspecté la documentation disponible.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- ✓ apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par GRAINES VOLTZ avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- ✓ exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par GRAINES VOLTZ;
- ✓ apprécier le caractère approprié de la description donnée dans les sections 4.1.1 et suivantes.

❖ Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités ("IRO")

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la section « 4.1.1 Base de préparation », et plus précisément la note « 3-Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants » de l'état de durabilité inclus dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le groupe concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques au groupe.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par le groupe pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

SA GRAINES VOLTZ - Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025

Nous avons pris connaissance de la cartographie réalisée par le groupe des IRO identifiés, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette cartographie avec notre connaissance du groupe et avec les analyses de risques menées par le groupe.

Nous avons apprécié la manière dont le Groupe a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse.

❖ Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans la section « 4.1.1 Base de préparation », et plus précisément la note « 2- Analyse de Double Matérialité » de l'état de durabilité inclus dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par GRAINES VOLTZ, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont le groupe a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris ceux relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- ✓ Au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- ✓ Au titre des informations spécifiques au groupe.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 4.1 à 4.4 du chapitre 4 avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- ✓ les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans la section 4.1.1 du chapitre 4, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- ✓ la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- ✓ le périmètre retenu par GRAINES VOLTZ relativement à ces informations est approprié ;
- ✓ sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est à dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la section « 4.1.1 Bases de préparation », sous-section « 1) Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité », « a) Règles de consolidation et périmètre de la chaîne de valeur » et « b) Les omissions d'informations par exemption » de l'état de durabilité, qui décrivent les incertitudes et limites auxquelles le groupe a fait face dans un contexte général de première application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce et, en particulier :

- ✓ les limites méthodologiques et le recours à des estimations ;
- ✓ les informations qui n'ont pas pu être publiées ou qui sont publiées sur un périmètre limité.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion du groupe et présentées dans les sections 4.1 à 4.4 du chapitre 4 avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris les ESRS.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre :

- ✓ nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- ✓ nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par le groupe pour établir le bilan des émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- ✓ concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre, et le processus de collecte d'informations ;
- ✓ nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- ✓ par entretien avec la direction, nous avons compris les principaux changements dans les activités intervenus dans l'exercice et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ pour les données physiques relatives notamment aux consommations d'énergie et matières premières, nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- ✓ en ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles le groupe a eu recours pour l'élaboration de son bilan des émissions de gaz à effet de serre, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur

SA GRAINES VOLTZ - Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025

lesquelles reposent ces estimations et nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au point « 4.2.3. Présentation des principaux indicateurs et politiques, actions et cibles » et particulièrement le point « b) Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES » du rapport de gestion.

En effet, conformément à l'ESRS E1 (DR E1-6), notamment aux paragraphes 44 et AR 39, un tableau présentant les émissions brutes de gaz à effet de serre (GES) des champs d'application 1, 2 et 3 ainsi que les émissions totales de GES a été communiqué.

Après analyse des facteurs d'émission utilisés pour l'évaluation des différentes émissions de CO₂, nous avons constaté qu'une partie de ces facteurs d'émission n'est pas à jour au regard des derniers facteurs publiés par les instances compétentes, notamment l'ADEME.

Cette situation concerne plus particulièrement le champ d'application 3, pour les postes « déplacements des salariés » et « fret de marchandises ».

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par GRAINES VOLTZ pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées


Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous n'avons pas identifié d'éléments ayant nécessité une attention particulière de notre part.

Fait à Le Mans, le 29 Janvier 2026

Société Alcé Expertise

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélie JAEG', is written over the printed name. The signature is slanted upwards from left to right.

Aurélie JAEG

Commissaires aux comptes

Auditeur Durabilité

SA GRAINES VOLTZ - Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2025